OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ÉRIC CARDINAL, président de la consultation

Mme LUBA SERGE, commissaire

M. JOSEPH TCHINDA KENFO, analyste

SITE RAY-MONT LOGISTIQUES - SECTEUR ASSOMPTION SUD

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 novembre 2024, 13 h Plaza Antique 6086, rue Sherbrooke Est Montréal (Qc) H1N 1C1

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024 à 13 h

MOT DU PRÉSIDENT DE LA CONSULTATION, M. ÉRIC CARDINAL 1		
PRÉSENTATION DES OPINIONS :		
Mme Sophie Guinamand, Coopérative Ville-Marie	3	
Mme Elisabeth Greene, citoyenne	4	
Mme Josée Desmeules, citoyenne	5	
Mme Anaïs Houde, citoyenne	6	
Mme Estelle Grandbois-Bernard, citoyenne	7	
M. Jean-Félix Chénier, citoyen	2	
M. Ronald Daignault, citoyen73	3	
PAUSE		
Mme Isabelle Vigeant, citoyenne	0	
Mme Nicole Bernier, citoyenne	5	
M. Jérôme Charaoui, coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville10	6	
Mme Leïla-Anne Charaoui et Mme Rose Grandbois-St-Onge, citoyennes	9	
Mme Patricia Clermont, AQME129	5	
M. Luc Gallant, citoyen13	5	

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT DE LA CONSULTATION

M. ÉRIC CARDINAL, président de la consultation :

Alors, mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance d'audition des opinions réalisée dans le cadre de la consultation publique sur le site Ray-Mont Logistiques, secteur Assomption Sud.

La séance va se dérouler en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront le faire. This session will be conducted in French, but if you wish to address the commissioners in English, you are welcome to do so.

Je me présente : mon nom est Éric Cardinal et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Monsieur Philippe Bourke, président de l'Office, m'a confié la présidence de cette consultation. Je suis accompagné de la commissaire Luba Serge.

Mme LUBA SERGE, commissaire :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Et nous sommes appuyés dans nos travaux par l'analyste Joseph Tchinda Kenfo.

Alors, au nom de mes collègues et de l'Office, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos travaux depuis le début de cette consultation. Un total de 20 personnes et représentants de divers groupes ont manifesté le désir de présenter oralement leur opinion devant les commissaires, parmi lesquels 13 nous ont déposé une opinion écrite.

Nous les entendrons au cours de deux séances qui se tiendront aujourd'hui, soit le 12 novembre.

5

10

15

20

Sachez qu'au total, nous avons reçu 98 opinions écrites et 45 opinions thématiques recueillies par le biais de questionnaires sur le site Internet. Donc, un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à cette consultation.

35

Voyons maintenant le déroulement de cette séance. Nous allons entendre successivement une dizaine de présentations et nous prendrons à mi-parcours une pause de 15 minutes.

40

Chaque intervenant dispose de 10 minutes pour exposer son opinion, après quoi, les commissaires auront aussi 10 minutes pour échanger avec les intervenants.

La séance est webdiffusée en direct et sera également disponible en différé dès demain sur le site de l'OCPM. Les transcriptions des présentations seront également mises en ligne dans les jours qui suivront.

45

Si, pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les interventions, les représentants de Ray-Mont Logistiques ainsi que ceux de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pourront user de leur droit de rectification dès la fin de cette séance, ou sinon, par écrit dans les 48 heures.

50

Les rectifications seront disponibles sur le site de l'Office à la page de la consultation.

55

Je rappelle qu'à la suite des séances d'audition des opinions, nous procéderons à l'analyse de l'ensemble de l'information soumise dans le cadre de la consultation. Nous produirons un rapport, lequel contiendra nos recommandations.

_ _

Le président de l'Office soumettra le rapport à la mairesse de la Ville de Montréal, et le rapport sera rendu public deux semaines plus tard.

60

Alors, sans plus tarder, accueillons notre première intervenante, madame Sophie Guinamand... Guinamand?

Mme SOPHIE GUINAMAND, Coopérative Ville-Marie :

Guinamand.

LE PRÉSIDENT :

65

70

75

80

85

Guinamand. Désolé. Alors, bien, bonjour.

Mme SOPHIE GUINAMAND:

Bonjour. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Ça me fait plaisir. Donc, je vous rappelle que vous disposez de 10 minutes pour exposer votre opinion. Par la suite, on aura un échange avec vous. Lorsqu'il restera deux minutes, c'est possible que je vous fasse signe pour vous dire qu'il est le temps de passer à la conclusion.

Mme SOPHIE GUINAMAND:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, bienvenue et on vous écoute.

Mme SOPHIE GUINAMAND:

90

Merci beaucoup. Bonjour, bonjour à tout le monde. Je me présente : je m'appelle Sophie Guinamand et je suis membre de la coopérative Ville-Marie depuis peu, depuis mai 2023. Et depuis novembre 2023, j'en suis la secrétaire.

Dans la salle, je suis accompagnée par Monique Brière, qui est présidente et membre fondatrice de la coopérative, de Michelle Ouellet, membre depuis le début aussi et trésorière, et Louise Beauchamp, qui est au comité finances et sélection, et qui habite la coopérative depuis 22 ans.

100

Avant de commencer, je souhaite également préciser que nous faisons tout ce travail bénévolement. Rédaction de mémoire, la présentation aujourd'hui. Ce travail gratuit qui est mené exclusivement par des femmes, des mères, démontre à quel point nous sommes les premières concernées lorsqu'il s'agit de questions environnementales et de santé.

105

O.K. Ah, voilà. Donc, je vais commencer par vous présenter notre coopérative, que vous voyez à l'écran. Elle a été fondée en 1994. Elle est composée de 22 logements. Sa vocation est familiale et elle est aussi intergénérationnelle, ce qui en fait sa richesse humaine.

110

Présentement, nous sommes 60 personnes à y vivre, dont 28 enfants, sept ados, jeunes adultes, et le reste, ce sont des adultes. Notre coopérative est à loyer modique et répond donc à la question fondamentale du droit inaliénable de se loger décemment.

115

Personnellement, je suis dans cette coopérative depuis 18 mois et grâce à elle, j'ai pu m'extraire de la crise du logement et offrir un logement propre, décent et sécuritaire à mes enfants.

En '94, la coopérative a déjà répondu à la problématique de logements de qualité abordables et ce n'est qu'encore plus vrai en 2024.

120

Oups. La coopérative, donc, est voisine du site de Ray-Mont Logistiques. Sur la photo, vous pouvez voir, nous sommes le premier bâtiment, au premier plan. Donc, on est vraiment très, très proche du site. On est aussi très proche du port de Montréal.

Donc, de nos fenêtres, nous voyons les conteneurs, toujours plus hauts, toujours plus imposants. Bientôt, nous risquons aussi de vivre au pied d'un mur si le mur antibruit se concrétise

sur la friche.

C'est vraiment une catastrophe pour nous, bien évidemment. En fait, on se sait un peu pris au piège et déshumanisés face à ce projet qui n'a aucune place si près d'un quartier résidentiel.

130

Je tiens à préciser aussi... Parce que le 16 octobre, nous avons beaucoup entendu que c'est un zonage industriel. Je comprends que le site de Ray-Mont Logistiques est un zonage industriel, mais moi, je n'habite pas sur un zonage industriel. J'habite bien sur un terrain résidentiel.

135

aujourd'hui, c'est un lieu de vie et d'habitation.

Quand les membres fondateurs ont acheté le terrain, il a fallu le décontaminer et

140

La coopérative Ville-Marie n'aurait certainement pas été construite et financée par les gouvernements provinciaux et fédéraux si le terrain voisin n'était pas en phase de désindustrialisation.

Maintenant, je vais passer auprès des préoccupations de nos membres. J'ai parlé avec... pas la totalité, mais une grande partie des membres qui m'ont donné le mandat de venir m'exprimer aujourd'hui lors de notre assemblée générale du 2 novembre.

145

Nous sommes donc tous ici parce que Ray-Mont Logistiques demande des dérogations, donc on a cette consultation publique.

J'avoue qu'on a pas mal le sentiment que les dés sont jetés, même si nous apprécions cette tribune pour exprimer nos préoccupations et réitérer que nous n'acceptons pas ce projet.

150

Premier point : le bruit. Le 16 octobre, lors de la période des questions... de la présentation et questions et réponses, les représentants de Ray-Mont Logistiques ont affirmé que les trains en basse vitesse ne font pas de bruit.

Or, ici sont présentes trois des personnes qui sont là depuis très longtemps à la coopérative. Un train ou deux par jour passait lorsque la gare de triage était en activité et le bruit est très intense.

Sans parler des vibrations qui m'ont été mentionnées, surtout pour les personnes qui ont le logement en sous-sol.

160

Un projet de plusieurs wagons par jour – ce qui est le plan, si j'ai bien compris – doit être vraiment examiné également et pas balayé d'un revers de main.

Donc, c'est quand même intéressant que dans le projet de Ray-Mont Logistiques présenté le 16 octobre, ils ne parlent absolument pas des trains.

165

L'autre point qui est important pour nous, c'est les élévateurs à grain qui font aussi du bruit, même positionnés le plus loin possible de notre coopérative. Si on ajoute à cela la valse des camions qui serait à peu près de 1 000 par jour, je crois, le bruit va être un cauchemar ou un enfer, pour paraphraser le P.D.G. de Ray-Mont Logistiques.

170

Dans les études acoustiques présentées le 16 octobre, je ne comprends pas comment elles peuvent garantir que les activités de l'entreprise resteront en dessous des seuils exigés. Comment? Si vous avez la réponse, éclairez-moi, j'aimerais la connaître.

175

Car comment peut-on mesurer des nuisances sonores sans que les activités ne soient en place? Les mesures qui ont été prises, c'est que Ray-Mont Logistiques empile des *containers*. Mais il n'y a pas les trains, il n'y a pas les élévateurs à grain, il n'y a pas... il n'y a pas tout le reste. Donc, comment on peut nous assurer que le seuil de décibels sera respecté?

180

On a compris aussi... Parce que depuis le 16 octobre, on a la confirmation que Ray-Mont Logistiques a demandé une dérogation pour exploiter son site 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Et c'est s'il arrive à respecter les seuils de décibels qu'il va pouvoir obtenir ça. Mais si une fois que tout est en place et qu'il ne le respecte pas, ça sera trop tard pour nous.

Donc, vraiment, c'est... on se sent vraiment... Comment dire? Pris au piège. Notre vie va être un enfer et nous sommes juste 60 personnes dans notre coopérative à vivre cela, mais nous sommes tout un quartier qui allons en pâtir. C'est vraiment impensable pour nous.

190

Au bruit s'ajoute la pollution excessive. On nous parle d'un mur antibruit. Peut-être. Une configuration intelligente des conteneurs. Peut-être. Mais la pollution de l'air va certainement passer à travers tout ça.

195

Déjà que nous subissons beaucoup de pollution dans notre quartier parce qu'effectivement, le quartier Hochelaga-Maisonneuve a un passé industriel et qu'on a peu d'espaces verts, rajouter de la pollution me semble criminel, et je pèse mes mots.

Parce que vous n'êtes pas sans savoir que les changements climatiques font rage en ce moment. Il y a assez d'études scientifiques qui démontrent que le CO₂ tue.

200

La mise en activité de Ray-Mont Logistiques ne va pas diminuer le trafic sur Notre-Dame, ne va pas diminuer le trafic nulle part, en fait. Elle va l'augmenter, car j'imagine en toute logique, comme toute entreprise privée, son objectif est de croitre et de faire plus de croissance, de faire plus de bénéfices. Et pour cela, il faut augmenter les activités.

205

Donc, plus de trains, plus de camions, plus de marchandise, plus de trafic et plus de pollution pour les personnes qui vivent autour, et plus largement, pour tout Montréal.

210

Qu'est-ce qu'on va respirer? Que nos enfants vont respirer? Un air encore plus pollué. Beaucoup d'enfants dans la coopérative souffrent déjà d'asthme. Nous, les mères qui avons des enfants asthmatiques, on a vraiment très peur de ce que ça va pouvoir être si Ray-Mont Logistiques s'installe à nos portes.

On s'inquiète également de la pollution lumineuse parce que s'ils travaillent 24 heures sur 24, il faudra bien éclairer la nuit. Ça aussi, c'est une pollution. Deux minutes? O.K.

On s'inquiète aussi pour la sécurité d'entreposer des *containers* si proches de nous. Je vais accélérer, du coup.

Et pour ce qui est de la santé, on s'inquiète évidemment pour la santé physique et mentale, mais notre santé mentale est déjà pas mal atteinte parce qu'on est très, très angoissés par ce qui arrive.

220

Donc, on a vraiment une grande incompréhension face à ce projet et on se dit que si Ray-Mont Logistiques demande autant de dérogations comme à chaque fois, c'est que son projet n'est pas viable près d'un quartier résidentiel.

225

Pourquoi planter juste 134 arbres quand la loi en demande... enfin, la réglementation en demande 1 800? Pourquoi?

230

Viauville possède vraiment des trésors comme le boisé Vimont, le boisé Steinberg, la friche. Et idéalement, ce qu'on aimerait à la place de Ray-Mont Logistiques, c'est d'avoir un parc nature. Laisser la nature reprendre ses droits. Laisser au vivant un immense espace vert.

Et quand je dis : « le vivant », je ne parle pas juste de nous, les êtres humains. Je parle de toute la faune et la flore qui a repris vie, même si le site est vraiment très, très contaminé. Ce n'est pas parce qu'il est contaminé qu'il est condamné à être bétonné.

235

Donc, voilà. Au nom de toute la coopérative Ville-Marie, nous refusons. Nous n'avons aucune acceptabilité sociale pour ce projet. Merci.

LE PRÉSIDENT :

240

Merci à vous, madame Guinamand. D'abord, je précise qu'on a lu le mémoire, comme on a lu tous les mémoires des personnes qui vont venir présenter aujourd'hui.

Vous avez parlé... donc, vous habitez tout proche du site. Entre le site et vous, il y a ce qu'on appelle la friche.

Mme SOPHIE GUINAMAND:

Exact.

250

LE PRÉSIDENT :

255

Vous avez parlé que vous habitez un lieu de vie, d'habitation. J'aimerais vous entendre parler un peu plus, justement, de comment vous occupez ce milieu de vie actuellement, puis en particulier, peut-être entendre les deux côtés de la médaille, c'est-à-dire les avantages de vivre dans ce milieu-là et ce que... comment vous profitez actuellement ou comment vous occupez ou utilisez la friche? Vous avez parlé des boisés aussi.

260

Et l'autre... l'envers de la médaille, vous parlez, là, de... du bruit, de la poussière que vous subissez déjà. Peut-être aussi nous en parler un petit peu.

Mme SOPHIE GUINAMAND:

265

Oui, merci pour la question. Effectivement, on n'a pas tous la chance de partir à la campagne pour profiter des arbres et moi, j'emmène souvent mes enfants dans le boisé Vimont, principalement. Mais aussi, on peut aller se promener sur la friche.

270

C'est un... c'est un endroit qui est très apaisant, en fait. Juste le fait, aussi, quand il fait très chaud, notamment, parce que ça, je n'en ai pas parlé, j'ai été un peu vite. Quand il fait très chaud, dans nos logements, il fait vraiment très, très, très, très chaud. Juste d'aller dans le boisé, on sent la température qui redescend.

Donc, vraiment, ç'a un impact très positif sur les enfants, sur moi-même. Et puis, oui, on a de la poussière, on a le bruit, déjà, du port et de Ray-Mont Logistiques. Mais pour l'instant, il ne fait qu'empiler des *containers*.

280

Moi, je me demande... Ça va être impossible de supporter plus, en fait. Je... Et à l'heure actuelle, il y a déjà un train qui passe sur les rails du CN une fois par jour ou une fois par semaine, ça dépend. En ce moment, c'est un peu plus. Et on l'entend même les fenêtres fermées. Et il ne roule vraiment pas vite, et il ne fait pas 100 wagons.

dans le parc Saint-Clément qui est à côté, mais aussi, ils vont s'amuser dans la friche, donc c'est

Donc, notre occupation de l'espace est très familiale. Les enfants, ils vont... ils vont courir

285

un espace important pour nous. Mettre un mur, ça serait vraiment terrible.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Luba?

290 Mme LUBA SERGE:

Oui. Merci de votre mémoire. Je ne sais pas si... Vous faites référence au projet que Ray-Mont avait proposé en 2018. Comment est-ce qu'il a été reçu par les gens de votre coopérative, les gens du quartier, quand on l'avait... Est-ce qu'il y avait des choses qu'on se disait : « Ah, ça serait le fun »? Ou bien on...

295

Mme SOPHIE GUINAMAND:

300

Bien, je ne pense pas que personne n'ait trouvé ça *le fun*. C'est sûr que moi, comme je vous dis, ça ne fait pas longtemps que je suis dans la coopérative.

Mme LUBA SERGE:

305

Oui.

Mme SOPHIE GUINAMAND:

310

J'ai pris le train en route, permettez-moi cette expression. Mais avant, il y avait l'idée, vraiment, d'un grand verdissement, même s'il n'y avait toujours pas d'acceptabilité sociale.

Parce qu'on s'entend que c'est une immense plateforme intermodale, la plus grande du Canada. Ça n'a aucun sens à côté de personnes qui habitent là.

315

Mais là, vraiment, on voit qu'il n'y a plus de verdissement du tout. Cent trente-quatre arbres, c'est une plaisanterie, en fait. Je veux dire, deux millions de pieds carrés pour planter 134 arbres, non.

320 Mme LUBA SERGE:

O.K. J'aurai une autre question. Vous êtes là depuis 18 mois?

Mme SOPHIE GUINAMAND:

325

Oui.

Mme LUBA SERGE:

330

De ce que vous savez, depuis que Ray-Mont est venue s'installer, est-ce que les gens... C'est un petit peu difficile de... Les bruits ambiants, les camions, est-ce qu'il y a eu un changement depuis ces deux ans-là? Ou depuis que Ray-Mont s'est installée, selon vous, de ce que vous avez compris?

335 **Mme SOPHIE GUINAMAND:** Oui, parce que j'ai parlé aux membres. Il y a des membres qui m'ont dit, effectivement, qu'ils entendaient le bruit des containers qui s'empilaient, qui avant, n'étaient pas là. 340 Mais le pire a été pendant la construction, quand ils ont bétonné leur terrain et construit la butte. Une de mes voisines m'a dit qu'elle ne pouvait pas ouvrir ses fenêtres, sinon elle avait à peu près cinq centimètres de poussière sur sa table en l'espace d'une heure. Mme LUBA SERGE: 345 O.K. **Mme SOPHIE GUINAMAND:** 350 Donc, oui. **Mme LUBA SERGE:** Et ça, ç'a duré combien de temps? 355 **Mme SOPHIE GUINAMAND:** Les travaux? **Mme LUBA SERGE:** 360 Oui? 365

	Mme SOPHIE GUINAMAND :
	Je ne le sais pas.
370	Mme LUBA SERGE :
	Non? O.K. O.K.
375	Mme SOPHIE GUINAMAND :
	Oui, désolée.
	Mme LUBA SERGE :
380	O.K. Merci.
	LE PRÉSIDENT :
385	Ça va. Merci beaucoup. Je vous remercie beaucoup pour votre présentation et votre mémoire. On va passer à la prochaine personne, donc on vous revient dans quelques minutes avec Elisabeth Greene.
	Mme SOPHIE GUINAMAND :
390	Merci beaucoup.
	LE PRÉSIDENT :
395	Rebonjour tout le monde. Madame Greene, bonjour. Alors, je vous rappelle que vous avez 10 minutes pour votre présentation et ensuite, on a 10 minutes d'échanges avec vous, et on a bien lu votre mémoire. Alors, on vous écoute.

Mme ELISABETH GREENE, citoyenne:

Merci. Bonjour. Je m'appelle Elisabeth Greene, j'habite le quartier Hochelaga-Maisonneuve depuis maintenant 16 ans. Et dans mon mémoire, je vous ai partagé mon expérience terrain de ce que c'était de vivre à côté du port de Montréal.

J'espérais arriver à vous faire comprendre le point de vue des habitants de ces milieux qui se font envahir par les activités industrialo-portuaires.

405

400

Je suis consciente que le mot « envahir » peut sembler fort, voire même exagéré pour certains, mais c'est vraiment ce qu'on vit. C'est vraiment le sentiment sincère qu'on ressent en ouvrant la porte de nos maisons, parfois même à l'intérieur de nos maisons.

410

415

Quand je vais au parc avec mon garçon, puis que je le regarde jouer avec ses amis, c'est un mur de conteneurs de huit étages de haut que je vois en arrière-plan du paysage.

L'autre fois, je marchais avec lui pour aller à l'école, puis il m'expliquait qu'il pouvait voir les conteneurs de Ray-Mont Logistiques de la fenêtre de sa classe.

Quand je vais à l'épicerie chercher ce qu'il faut pour faire le souper, c'est deux immenses grues que je vois au bout de la rue, derrière le chalet du parc Morgan.

Puis ça m'a pris beaucoup de temps avant de réaliser que j'habitais près du fleuve. Bon. Il

perceptible, même si on y habite, que derrière cette barrière de béton, de poussière, de conteneurs, de trains, bien, il y a le Saint-Laurent tout près.

faut dire que je ne suis pas très calée en géographie, mais il reste que justement, ce n'est pas

425

420

Alors, quand je veux voir ce fleuve, c'est en voiture que je dois y aller, faute d'avoir d'autres options efficaces ou sécuritaires pour m'y rendre.

Je parcours donc des kilomètres pour arriver à la seule petite fenêtre fluviale qui est accessible aux citoyens de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui est pourtant un arrondissement en bordure du Saint-Laurent.

430

Cette précieuse brèche sur l'eau a d'ailleurs été gagnée par des citoyens qui ont lutté longtemps pour empêcher le port de bétonner ces deux kilomètres de berge comme il l'a fait pour les 24 autres kilomètres de berge.

435

Pardon. Pour démontrer l'emprise qu'a le port sur le territoire et aussi pour illustrer la façon dont il procède pour y forcer ses activités, je vous ai parlé dans mon mémoire de l'enclave Caty-Bruneau, qui est un cas qui me touche beaucoup parce que c'est un quartier qui était complètement avalé par les activités industrialo-portuaires et qui a tenté de faire diminuer les nuisances qu'il subissait.

440

Mais les citoyens ont finalement abdiqué parce que la situation était invivable, et ont finalement carrément demandé à être expropriés. Et là, encore, ce n'est pas le Port qui a défrayé pour l'expropriation... pour l'expropriation, pardon. C'est le gouvernement.

445

Donc, c'est les contribuables qui ont payé pour réparer les dégâts causés par le Port qui était à la source des nuisances.

450

Cette photo-là, quand je la regarde, cette dame avec sa pancarte, c'est un grand vertige qui me prend parce que je me vois vraiment. Ça pourrait être moi qui pose à côté de cette pancarte-là. Ça pourrait être Émilie, Geneviève, François, Julia, Robert, Daniel, Paule, Luc, Gabrielle. Je pourrais vous en nommer longtemps comme ça. Ça pourrait être n'importe quel de mes voisins.

455

Et de voir cette dame-là, de voir ce qui est arrivé à cette dame-là et à son milieu de vie, ça me fait très peur. Ça nous fait très peur. Et je l'ai dit à l'équipe de Ray-Mont Logistiques l'autre soir, le 16 octobre : ces développements industrialo-portuaires là détruisent nos milieux de vie. Je pèse mes mots.

Donc, c'est ça, vivre à côté du port de Montréal. Et comme si ce n'était pas assez, on projette d'en ajouter encore plus. Encore plus de conteneurs, encore plus d'asphalte, de béton et de camions, et des routes pour faire passer ces camions-là.

En nous accusant toujours au passage de faire du « pas dans ma cour », ce qui me fait rire

465

Puis dans le cas qui... Ah. Excusez. Oui, dans le cas qui nous concerne, Ray-Mont Logistiques est celui qui porte les expansions portuaires en son nom personnel, d'où le titre de mon mémoire, ce qui permet au Port de Montréal de se déresponsabiliser complètement des dégâts qu'il

parce que ce n'est pas comme s'il n'y en avait pas dans la cour. C'est justement ça le problème : la cour est pleine. Elle est complètement pleine. Elle est saturée d'activités industrialo-portuaires.

470

cause, comme il sait si bien le faire.

Je voulais montrer cet extrait-là d'un rapport produit par la Ville de Montréal, parce que c'est vraiment choquant de lire noir sur blanc que le secteur a été... pardon... spécifiquement visé par ces développements parce que le taux de scolarisation, le revenu moyen et la résistance sociale y sont faibles.

475

Alors, c'est pour ça qu'il est décidé de venir porter ces projets destructeurs là dans l'est de Montréal plutôt que dans l'ouest.

480

Pardon. Je vous parle dans mon mémoire de l'injustice environnementale liée au développement du secteur et qui vient avec de nombreux enjeux de santé, donc tu sais, on parle de nuisances, de poussière, G.E.S., bruit, vibrations, îlots de chaleurs, vermine, camionnage, pollution lumineuse et atmosphérique. Toutes des nuisances qui touchent directement la santé.

485

Dernièrement, il y a eu un grand feu au port de Montréal. Vous en avez peut-être entendu parler. C'est 15 000 kilos de batteries de lithium qui ont brûlé, juste à côté d'un CPE fréquenté par 80 enfants, à côté de centaines de maisons et sans que des mesures d'urgence adéquates soient déployées sur le terrain.

En réponse à nos inquiétudes exprimées, on nous dit que la qualité de l'air n'a aucunement été affectée, que le panache de fumée qui s'élevait au-dessus de nos quartiers ne présentait aucune toxicité.

495

Et c'est quand même difficile à croire parce qu'on parle d'un feu de 15 000 kilos de batteries de lithium. Donc... puis le port a, quant à lui, renvoyé la balle dans le camp de quelqu'un d'autre.

500

Au sujet des nuisances, je voulais juste le redire : quand Ray-Mont Logistiques avance qu'il va diminuer ses G.E.S. en déménageant son projet, c'est faux. C'est de la manipulation d'information. Parce que s'il prenait son projet, sa quantité d'activités qu'il fait présentement à Pointe-Saint-Charles et qu'il les déplaçait telles quelles dans Hochelaga, à ce moment-là, ce serait vrai.

505

Sauf que ce n'est pas ça du tout qui se passe. En déménageant, il augmente de 10 à 15 fois ses activités. On parle d'une augmentation de 1 000 à 1 500 pour cent. Ça fait que même s'il se rapproche du port, il n'y aura pas de diminution de G.E.S. là. Ça va aller en augmentant.

Je vous ai parlé de la valeur écologique du terrain, puis je voulais y revenir parce qu'on nous dit tout le temps que ce terrain-là n'a aucune valeur parce qu'il est contaminé, qu'il a des espèces envahissantes. Sauf que tout le monde se l'arrache quand même. Mais bon.

510

On ne parle surtout jamais de la valeur des services écosystémiques qu'il rend au territoire et à la population. Ce terrain-là a une grande valeur écologique et économique. Parce que c'est la dernière parcelle de vert, on le voit sur la carte.

515

C'est la dernière parcelle de vert dans une mer de béton. Il permet des économies en coûts sociaux qui sont non négligeables à plein de niveaux, dont au niveau de la santé.

Il permet aussi la connectivité exceptionnelle entre les quartiers. Son emplacement n'est pas seulement stratégique pour Ray-Mont, donc. Il l'est aussi pour la résilience du territoire de l'est de Montréal.

Assomption Sud a même récemment été reconnue comme un noyau de biodiversité principal par l'arrondissement. Il est fréquenté par une faune impressionnante, dont plusieurs espèces à statut particulier, des espèces vulnérables, le papillon monarque qu'on voit ici, qui est en voie de disparition, qui est très présent sur le terrain.

525

On y trouve aussi deux milieux humides dont un qui est répertorié par Canard's Canada Illimités. Puis en fait, il y avait trois milieux humides à l'origine, mais Ray-Mont Logistiques a remblayé un étang sur son terrain sans aucune compensation.

530

Bref, à l'heure d'une crise climatique mondiale, on parle ici d'un terrain avec un potentiel de résilience, et de connectivité, et de biodiversité énorme. Un terrain qui a une valeur environnementale exceptionnelle, mais qui sera utilisé pour un projet qui ne fera qu'exacerber les enjeux environnementaux et sociaux déjà présents sur le terrain.

535

Et je répète que la population ne veut pas. Pour moi... et je termine en disant : aucune mesure de mitigation ne pourra venir à bout des nuisances qui découleront de ce projet d'une ampleur indécente.

540

Rappelons que ces nuisances s'ajoutent à une très longue liste déjà problématique et qu'on doit prendre en compte que l'entrepreneur s'amuse à poursuivre dès que ça ne fait pas son affaire et qu'il est connu pour être un mauvais citoyen corporatif.

545

Puis en accordant les dérogations demandées par Ray-Mont Logistiques, la Ville de Montréal contribue à son implantation et à son déploiement aux frais de la population qui s'y oppose depuis huit ans.

550

Il est crucial que la Ville fasse preuve du courage nécessaire pour défendre son territoire et ses citoyens. Aucune nouvelle route ne doit être construite dans Assomption Sud, tous les espaces verts restants doivent y être protégés et d'autres doivent être créés, et Ray-Mont Logistiques doit quitter.

Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

555

560

565

570

575

Merci, madame Greene. Alors, quelques petites questions pour vous. Luba?

Mme LUBA SERGE:

Merci de votre mémoire. Vous commencez en parlant du fait que ça fait huit ans que vous êtes dans le combat. Je me demande si vous pourriez parler un petit peu de vos... les relations, communications avec, peut-être, les instances publiques, mais peut-être surtout Ray-Mont Logistiques, pendant cette période.

Je sais qu'il y a eu différents moments, mais comment ça s'est déroulé, de votre côté?

Mme ELISABETH GREENE:

Bien, dans un premier temps, Ray-Mont Logistiques, tu sais, il est venu... il est venu expliquer son projet, là. J'étais moins impliquée au début, mais je sais qu'il a participé à quelques événements en consultation avec les citoyens sauf que c'était tout le temps dans une optique : « Bien, on a le droit. On est là, on a le droit, on est en zone industrielle, puis on va le faire. Mais on peut être gentils si vous êtes gentils. »

C'est un peu la dynamique qui est instaurée et quand on n'est pas d'accord – parce qu'on ne l'est pas – bien là, il change de ton, puis tu sais, il devient vite désagréable.

Puis sa collaboration est très à la fois variable et discutable parce que c'est ça, c'est... Tu sais, comme vous parliez tantôt des aménagements verts qu'il proposait au début, mais il proposait plein d'affaires, là, à la Walt Disney, sauf qu'il ne payait pas pour ça, là. Dans sa tête, c'était la Ville qui payait pour ces mesures de mitigations fantastiques là, tu sais.

Ça fait qu'on ne peut pas dire qu'on a une bonne expérience avec Ray-Mont Logistiques dans le cadre de l'instance de concertation. Il a fait visiter son terrain à Pointe-Saint-Charles. Moi, je n'y étais pas, par contre. Il y a d'autres de mes collègues qui pourront mieux répondre à ces questions-là.

Avec les instances en général, on a des bonnes relations, même avec le port de Montréal que je parle. Le port de Montréal est toujours très gentil. Le CN, lui, il joue la carte du : « Je me retire de la conversation. » Puis Ray-Mont, bien, c'est ça, c'est variable.

590

585

Mme LUBA SERGE:

Merci.

595 **LE PRÉSIDENT**:

Vous avez dit : « Ma cour est pleine. » Vous avez utilisé, même, le mot : « saturé ».

Mme ELISABETH GREENE:

600

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous donner des détails sur ce que vous vivez?

Mme ELISABETH GREENE:

Oui, bien, tu sais, déjà, il y a le 24 kilomètres de berges qui est complètement bétonné et hermétique, là. On n'a aucunement accès aux berges dans Hochelaga-Maisonneuve. Il faut aller dans Mercier, comme j'expliquais tantôt et c'est très peu accessible. Et c'est deux kilomètres. Ça reste somme toute assez peu.

Et c'est gagné suite à une lutte citoyenne. Ce n'est pas le Port qui a gentiment décidé d'offrir ce terrain-là. D'ailleurs, il le loue à prix, de ce que ... à ce que j'ai entendu, là, je n'ai pas les chiffres, mais apparemment, il le loue à un prix assez important à la Ville de Montréal.

Donc, il y a ça. Il y a, c'est ça, les conteneurs partout, le camionnage qui est omniprésent,

620

la poussière.

J'en parlais avec une de... une madame tantôt dans la salle. Tu sais, on ouvre nos fenêtres, là, c'est de la grosse poussière noire qui s'accumule en quelques heures en bordure des fenêtres. Puis on ne sait pas c'est quoi qu'il y a dans ces poussières-là, là. Moi, j'ai habité dans d'autres quartiers à Montréal. Jamais vu ça.

625

C'est les bruits, les bruits des trains, les bruits des bateaux. Par moment, c'est... Bien, je dis : « les bruits des bateaux », c'est plus des vibrations, là, quand les bateaux vont s'arrêter au quai, puis c'est des bateaux plus anciens, qui ne sont pas électriques, là.

630

Tu sais, le Port parle d'électrifier une partie des bateaux, mais ça reste en somme une très petite partie de ses bateaux. Les autres font... il y en a beaucoup qui font beaucoup de bruit.

635

Mais c'est surtout ça, tu sais, ces espèces de... cette espèce de... de présence constante. Partout où on regarde, à peu près, il y a des conteneurs, des grues, des camions et là, bien, on se retrouve entourés.

Tu sais, avant, c'était vraiment au sud de Notre-Dame. C'était déjà beaucoup. C'était déjà beaucoup. Et là, le Port augmente ses activités au sein de son... son terrain, même, parce que la Ville l'a toujours empêché de passer au nord de Notre-Dame.

640

Et c'est pour ça que je dis qu'il utilise Ray-Mont Logistiques pour passer en son nom personnel au nord de Notre-Dame. C'est la première fois qu'il passe ses activités au nord de Notre-Dame, puis là, il s'insère dans... dans nos quartiers.

Et là, c'est... c'est vraiment la goutte qui fait déborder le vase, là, tu sais, c'est... déjà, on en subit beaucoup. La cour est complètement pleine. On ne peut juste pas en ajouter. Pas de nouvelles routes, pas plus de conteneurs, pas de plateforme. On ne peut pas en prendre plus.

C'est une question de santé et de qualité de vie en général.

650

LE PRÉSIDENT :

Parlant de qualité de vie, vous dites par ailleurs qu'il y a une grande valeur écologique.

Mme ELISABETH GREENE:

655

Oui.

LE PRÉSIDENT :

660

Donc, vous parlez du site... bien, j'imagine que vous parlez de la friche, vous parlez du boisé Steinberg?

Mme ELISABETH GREENE:

665

Oui, bien, pour moi, tout le secteur Assomption Sud, là, qui est dans l'encadré sur la carte, bon, c'est sûr qu'il y a une partie, là, qui est le 5600, qui... Mais si toute la partie en vert était transformée en... on dit parc nature, là, mais ça peut être un espace vert naturel qui sera à déterminer plus tard, mais si cet espace reste vert...

670

Parce que là, présentement, il y a des conteneurs à Ray-Mont, mais tu sais, présentement, Ray-Mont opère sur huit pour cent de son terrain, tu sais. Ce n'est rien comparé à ce qui s'en vient et ce serait une affaire de rien de verdir ça, là.

Si ça, ça reste en place, bien, là, on parle d'une possibilité de connectivité avec l'Espace pour la vie qui est en haut, le parc Maisonneuve, avec les autres espaces verts qu'il y a. Tu sais, il n'y en a pas beaucoup, là, mais quand même, ça permettrait de peut-être connecter entre... faire un corridor de biodiversité.

680

À la fois pour la biodiversité, mais tu sais, aussi pour l'humain. Ça fait que ça augmenterait beaucoup, beaucoup notre qualité de vie de préserver tout Assomption Sud en espace vert.

Mais par contre, de le minéraliser pour faire un îlot de chaleur de 2,5 millions de pieds carrés, bien, ça... ça n'améliorera en rien, au contraire.

685

LE PRÉSIDENT :

Et par rapport à la mitigation du bruit...

Mme ELISABETH GREENE:

690

Oui.

LE PRÉSIDENT :

695

...plus particulièrement, là, il y a la fameuse butte...

Mme ELISABETH GREENE:

Oui.

700

LE PRÉSIDENT :

...qu'on dit qu'on va déplacer.

705	Mme ELISABETH GREENE :
	Oui.
710	LE PRÉSIDENT :
710	C'est quoi votre opinion par rapport à cette butte-là?
	Mme ELISABETH GREENE :
715	Bien, moi, je pense qu'il n'y a aucune mesure de mitigation qui va venir à bout des nuisances qui vont découler du projet de Ray-Mont Logistiques parce qu'il est d'une ampleur telle que je ne vois pas comment ça va arriver, là, avec son positionnement, là.
720	Tu sais, il est à l'intérieur de nos quartiers, là. Oui, il est en zone industrielle, mais c'est des zones résidentielles autour. Tu sais, il s'insère vraiment dans nos quartiers, là. Ça puis c'est 24 heures sur 24, sept jours sur sept. C'est des trains, c'est des camions, c'est des activités qui ne sont juste pas compatibles avec le milieu de vie.
725	Pour moi, il n'y a aucune mesure de mitigation qui va venir à bout de ce projet-là.
	LE PRÉSIDENT :
	O.K. C'est clair. Merci beaucoup.
730	Mme ELISABETH GREENE :
	Merci.
735	

LE PRÉSIDENT :

Alors, on arrête quelques instants et on revient avec madame Josée Desmeules.

Rebonjour, et bonjour, madame Desmeules. Bonjour.

Mme JOSÉE DESMEULES, citoyenne:

Bien, bonjour. Merci beaucoup de nous recevoir, de nous écouter, surtout. Alors, je suis Josée Desmeules. J'habite dans le quartier Viauville, qui est riverain des installations de Ray-Mont Logistiques. J'y suis depuis ma naissance, donc depuis 61 ans.

Alors, rapidement, Ray-Mont Logistiques s'installe dans le secteur Assomption-Sud-Longue-Pointe de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

J'ai fait une liste ici de ce qu'on répète depuis des années à nos différents intervenants par rapport au secteur. En bref, c'est un secteur qui est reconnu par les médecins, par des associations en environnement, la Santé publique de Montréal, comme étant trop chaud, trop minéralisé, trop pollué.

Et le fait saillant que la Ville de Montréal semble oublier le plus souvent, c'est une étude qui s'est conclue... une étude qu'elle a payée, qui s'est conclue, qui a été menée par l'Observatoire des milieux de vie urbains de l'UQAM où, parmi 134 écoparcs industriels qui ont été observés et comparés au secteur Assomption-Sud-Longue-Pointe, la pire cohabitation industrielle et résidentielle au monde était chez nous.

Sachant que l'aménagement du territoire est un des déterminants qui influence l'état de santé des populations, les décisions prises par la Ville sont cruciales pour la création et le maintien des milieux de vie sains et sécuritaires.

765

760

755

740

745

Depuis longtemps, la Ville, le Port imposent d'importants sacrifices aux résidents du secteur. C'est toujours au nom du bien du plus grand nombre. Alors, on a vécu des séries d'expropriations de secteurs résidentiels.

770

Moi, j'ai répertorié à partir de 1982... 1942. Il y en a peut-être eu d'autres avant. Où le secteur Haig-Beauclerk, qui est à la droite de l'image, il y a une partie... il y a deux ou trois rues qui ont été expropriées pour la création de la garnison de Montréal, qui est aussi connue sous le nom de la base militaire Longue-Pointe.

775

Par la suite, en 1964, il y a plus de 300 familles du quartier Longue-Pointe qui ont été expropriées pour la construction du pont-tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine.

En 1972, c'est 1 200 logements qui ont été expropriés pour le réaménagement de la rue Notre-Dame qu'on attend toujours, 52 ans plus tard.

780

Elisabeth a mentionné tout à l'heure les résidents du quartier Caty-Bruneau qui ont été expropriés à leur propre demande après avoir été encerdés et envahis par les activités du port de Montréal. Il aura fallu 31, 32 ans de plaintes pour les amener à obtenir une expropriation.

785

Alors, pour le bien du plus grand nombre, d'ouest en est, dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le port de Montréal a lentement mais sûrement colonisé l'ensemble des berges de l'arrondissement en y installant ses terminaux de conteneurs.

790

On voit ici les deux terminaux qui sont situés dans l'ouest de l'arrondissement : le terminal Viau, le terminal Racine. On voit un peu aussi entre les deux le terminal céréalier de Viterra.

Vers l'ouest, le terminal Maisonneuve et le terminal Cast qui sont chacun répartis de chaque côté de l'autoroute 25.

Alors, en première ligne de l'ensemble des nuisances qui sont causées par les activités du port de Montréal, c'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui est là, avec ses 145 000 habitants.

800

C'est une priorité qui est entièrement assumée par la Ville de Montréal pour le bien du plus grand nombre. Dans son PUM, dans les recommandations en préparation de la dernière révision du PUM 2050, la prospérité économique de Montréal fait partie de ces recommandations-là.

805

Tous les chiffres autour de l'importance du port de Montréal sont grands. C'est 75 pour cent de la capacité manufacturière de l'est du Canada et du Nord-est américain qui passent par les terminaux de conteneurs du port. Mais tout ça se fait sans compensation pour Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

810

C'est aussi assumé par Michel Leblanc, qui en 2017, pendant des audiences sur le développement des zones industrialo-portuaires de la région de Montréal, a dit que le port de Montréal était un actif stratégique. Il était fondamental pour le développement économique du Québec, puis s'il fallait exproprier des résidences, bien, envisageons-le.

815

820

Ça, c'est l'état d'esprit dans lequel les gens de certains secteurs de l'arrondissement sont. Ça les rend inquiets parce qu'ils se demandent : « Ça va-tu être nous, les prochains qui allons être expropriés pour les besoins du port de Montréal? »

Alors, on continue d'organiser le territoire autour des besoins du port. On a connu les chantiers pour optimiser et améliorer les accès au port autour de l'autoroute 25.

Ray-Mont Logistiques, à l'achat de la friche de la fonderie, est devenu le premier

débordement des activités industrialo-portuaires au nord de la rue de Montréal. On parle... là, j'ai listé le type de projet que c'est.

Habituellement, dans un parc industriel, parce que c'est un parc industriel qui est voisin de nous, il y a une gradation des usages où en bordure des secteurs riverains, on met de l'industrie plus légère, puis on concentre les industries lourdes au centre.

Bien là, nous, chez nous, l'industrie lourde, elle est à 90 mètres de nos maisons.

830

Pour le bien du plus grand nombre, encore, on continue de privilégier les besoins du port de Montréal parce qu'il a réussi à étendre un deuxième tentacule au nord de la rue Notre-Dame par la mise en service de son pont d'étagement, qui s'appelle le pont d'étagement Vickers, et la mise en service du lien routier temporaire.

835

Alors, on se retrouve aujourd'hui avec les besoins du port qui sont encore priorisés alors que la Ville de Montréal et le ministère des Transports sont sur le point d'annoncer le prolongement autoroutier de l'axe Assomption-Souligny.

840

On va concentrer encore à moins de 350 mètres de chez nous la circulation de 25 à 40 000 voitures. À cause des notions de trafic induit, c'est impossible que ça réduise les G.E.S., que ça réduise la poussière, puis que ça décongestionne la rue Notre-Dame.

845

Alors, on a passé au travers d'un paquet de citations, là, dans les trois dernières années et demie. On est allés de Ray-Mont qui nous promettait de réaliser le projet le plus sexy au monde, un projet qui serait un modèle d'intégration d'industriel lourd avec le résidentiel.

850

Au moment de l'annonce des travaux du groupe de travail thématique sur Ray-Mont, notre maire d'arrondissement nous a dit que c'était parce que le développement économique et urbain ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vies des résidents et des résidentes du milieu dans lequel il s'intègre.

Malgré tout, on assiste à une dégradation de la situation et pas plus tard que la semaine dernière, notre conseillère municipale nous a dit : « La Ville a fait tout ce qui était en son pouvoir

pour faire des aménagements qui vont tempérer les nuisances. » On ne parle pas de chercher à les réduire, on est rendu dans la tempérance.

860

moi, comme citoyenne, aujourd'hui, je vous dis : ça suffit. On a assez donné. C'est le temps de réduire les nuisances. À partir de maintenant, la Ville, Ray-Mont doivent faire plus et mieux.

C'est un enregistrement, c'est au conseil d'arrondissement de la semaine dernière. Alors,

Je demande à la Ville de faire plus parce qu'elle a manqué une occasion en or en 2005. Après le départ de la fonderie, son plan d'urbanisme recommandait d'interdire l'industrie lourde et le commerce lourd dans le secteur Assomption Sud. Oui.

865

Cette recommandation-là n'a jamais été suivie. Elle est responsable en grande partie de la situation dans laquelle on se retrouve aujourd'hui.

870

Alors, aujourd'hui, pour le bien du petit nombre, pour le bien des citoyens de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, je demande à la Ville, aux gouvernements du Québec et du Canada de s'engager à réduire les nuisances, à verdir notre secteur, puis à repenser l'aménagement du territoire pour assainir nos milieux de vie parce que la Ville de Montréal ne peut pas tout faire seule. Ça, je le reconnais.

875

Le Port de Montréal doit aussi être tenu responsable et compenser à leur juste mesure les conséquences sociales, sanitaires et environnementales qu'il nous cause.

880

La Ville de Montréal doit reprendre les discussions avec Ray-Mont Logistiques. Moi, je pense que le projet doit être réduit de moitié. Après ça, on commencera à peut-être considérer qu'une cohabitation harmonieuse pourrait être possible.

Je demande à ce que toutes les voies ferrées soient transférées sur le terrain de Ray-Mont Logistiques, puis ça, ça implique de laisser tomber la réserve foncière du ministère des Transports où le prolongement Assomption-Souligny est prévu.

Je demande aussi à Ray-Mont Logistiques de s'engager comme un partenaire dans l'évaluation d'impacts sur la santé et l'abandon du projet autoroutier de l'axe Assomption-Souligny.

890

Ray-Mont a déjà dit : « On veut que le projet soit socialement acceptable. » Eh bien, tel que proposé, il ne l'est pas. Je demande à la Ville de refuser toutes les dérogations demandées à Ray-Mont Logistiques.

il doit partir et pour s'intégrer harmonieusement dans notre quartier, ça va prendre plus que

quelques poches de pois chiches en aide alimentaire. Merci.

Si le projet ne peut pas s'implanter chez nous dans le respect de la santé de la population,

895

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Desmeules, pour votre présentation et votre mémoire qui contient une liste de recommandations...

900

Mme JOSÉE DESMEULES:

Oui.

905

LE PRÉSIDENT :

...assez exhaustives.

910

Mme JOSÉE DESMEULES:

Bien oui. Parce qu'il faut être exigeant envers la Ville et nos gouvernements. Chacun a son rôle à jouer.

LE PRÉSIDENT :

920

925

930

935

940

Oui, c'est... c'est bien. J'apprécie. J'en retiens quelques-unes en particulier sur lesquelles je souhaiterais peut-être avoir des précisions et éclaircissements. Vous demandez d'évaluer les nuisances qui sont causées, bon, par les activités de Ray-Mont, prévoir les méthodes les plus avantgardistes pour les mesurer et s'assurer de les réduire.

Est-ce que vous avez des exemples en tête, ou des idées, ou des façons de faire?

Mme JOSÉE DESMEULES :

Non. Parce que je ne suis pas une experte là-dedans. Mais c'est certain qu'il y en a, des experts, dans ces choses-là. Je pense qu'il va falloir regarder... que Ray-Mont regarde un peu qu'est-ce qu'il fait ailleurs. Parce qu'il y a d'autres plateformes de transbordement. Pour prendre des mesures des différentes nuisances qu'il doit générer là-bas aussi.

La différence avec chez nous... Ce n'est qu'à Montréal et à Vancouver, hein, où il est implanté en milieu urbain. Ses autres plateformes sont dans des pôles logistiques qui sont éloignés des grands centres.

Mais c'est certain qu'il va falloir travailler très fort et viser des mesures de mitigation des nuisances qui vont être probablement très innovantes, là, pour ne pas contribuer davantage à la dégradation, là, de... de notre environnement, de notre qualité d'air, etc.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'actuellement, on l'a entendu, on l'a lu, vous subissez déjà un certain nombre de nuisances par les activités qui ont déjà cours. Pas seulement Ray-Mont, mais autour, le port et tout.

Mme JOSÉE DESMEULES:

Oui.

950

LE PRÉSIDENT :

En 1999, il y a eu une consultation publique de l'OCPM qui... une des recommandations était d'ailleurs d'avoir des mesures des nuisances de façon régulière et transparente avec les citoyens. Est-ce que vous pouvez nous dire : est-ce que ça existe actuellement, des mesures?

Mme JOSÉE DESMEULES:

Non. Ça, c'est dans l'OCPM de 2019, vous avez raison.

960

965

955

LE PRÉSIDENT :

2019, oui, c'est ça.

Mme JOSÉE DESMEULES:

Oui. Non. Écoutez, on a fait beaucoup de représentations auprès de l'arrondissement, auprès de la Ville centre, pour obtenir des stations de mesures du réseau de surveillance de la qualité de l'air parce que celle qui est présente dans Hochelaga-Maisonneuve est à trois kilomètres à l'ouest du projet de Ray-Mont Logistiques et c'est le parent pauvre du RSQA.

970

Elle ne mesure que les particules fines de 2,5 microns, alors que la plupart des stations du réseau qui sont sur l'île de Montréal mesurent quatre à huit polluants. Alors, c'est nettement insuffisant.

La Ville vient récemment... En fait, c'est le service de l'urbanisme. On a appris ça dans une petite brochure distribuée dans nos boîtes aux lettres. A installé cinq capteurs ou va installer cinq capteurs autour du terrain pour faire des mesures.

980

On a demandé à ce que ce soit public, ces données-là. On espère que ça le deviendra parce que les mesures qui sont prises présentement par les stations du réseau de surveillance deviennent... sont publiques... non, sont en temps réel. Oui, c'est ça. C'est le bilan de la qualité de l'air qui est présenté un an plus tard, mais...

985

Alors, oui, on espère qu'ils fassent mieux à ce niveau-là. C'est supposé être en voie de se réaliser pour le secteur Assomption Sud, mais ç'a pris beaucoup de temps et beaucoup d'argent... pas beaucoup de temps... pas beaucoup... Excusez.

LE PRÉSIDENT :

990

Oui.

Mme JOSÉE DESMEULES:

995

Ç'a pris beaucoup de temps.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Donc, de 2019, effectivement...

1000

Mme JOSÉE DESMEULES:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

...le rapport de l'OCPM. Luba?

1010

Mme LUBA SERGE:

1015

Moi, j'ai une première question sur une des recommandations. C'est d'installer les voies ferrées sur le terrain de Ray-Mont Logistiques. Pourriez-vous en parler un petit peu plus? Qu'est-ce que...

Mme JOSÉE DESMEULES:

1020

Oui. C'est qu'en fait, il y a une portion... il y a 23 pour cent du terrain de Ray-Mont Logistiques, du côté est, sur lequel il y a une réserve foncière qui est détenue par le ministère des Transports pour faire passer le prolongement du boulevard Assomption-Souligny, là. Cette espèce de grande voie, là, qui doit relier l'avenue Souligny à la rue Notre-Dame, là.

1025

Alors, moi, ce que je demande, c'est que cette réserve foncière là tombe et qu'on rende... qu'on laisse à Ray-Mont son terrain, ce qui va lui donner sa surface de 2,5 millions de pieds carrés.

1030

À ce moment-là, les deux voies ferrées qui sont prévues pour le Canadien National sur la friche pourront être installées sur le terrain de Ray-Mont. Il pourra mettre ses trois voies que lui a besoin aussi, puis ça va permettre à la Ville de Montréal d'acquérir l'entièreté de la friche qui ferait déjà une zone tampon double de ce qui est prévu en ce moment.

Parce que nous, en ce moment, on ne considère pas qu'on a gagné la moitié de la friche par l'acquisition, là, de la moitié. On considère qu'on en a perdu la moitié. Parce qu'il n'y a presque pas de service en ce moment. On parle d'un train par semaine.

1035

Et puis là, on va se retrouver avec 45 mètres, un petit corridor où ils vont nous planter un mur de 12 mètres de haut. Ça, c'est ce qu'ils veulent, ce n'est pas ça qu'on veut.

Mais derrière ça, cette deuxième moitié de friche là, on la perd, puis la gare de triage va être remise en service quotidiennement, là. Alors, c'est ça. Nous, on... moi, ce que j'aimerais mieux, c'est de retrouver toutes les voies ferrées sur le terrain de Ray-Mont, puis on laisse tomber la réserve foncière parce qu'on reste... on laisse tomber le projet Assomption-Souligny, un prolongement routier qui est aberrant en 2024, surtout provenant d'une administration municipale qui fait des efforts considérables pour réduire la place de l'auto en ville.

1045

Mme LUBA SERGE:

O.K. Merci. Vous avez aussi... je pense que c'est 22 recommandations?

Mme JOSÉE DESMEULES:

1050

Ah, ça se peut. Je me suis laissé aller. Je me suis fait plaisir.

Mme LUBA SERGE:

1055

Je ne sais pas si c'est une question style : « Quel enfant aimez-vous le plus? », mais quelle serait, parmi les recommandations, celle qui serait prioritaire pour vous?

Mme JOSÉE DESMEULES:

1060

Moi, je pense que tout le monde, la Ville, le ministère des Transports, Ray-MontLogistiques, le Port de Montréal, le Canadien National, O.K., doivent mettre cartes sur table sur l'ensemble du développement qui est prévu dans Assomption Sud et devenir des partenaires de la Direction régionale de la santé publique de Montréal pour une évaluation d'impact sur la santé.

1065

Après ça, on aura de l'information qui va provenir d'un organisme qui est indépendant, qui est spécialisé dans ce type d'évaluation là, pour regarder chacun des projets, puis essayer de les intégrer le plus harmonieusement possible, dans le respect de notre qualité de vie puis de notre santé.

Mme LUBA SERGE:

1070

Merci beaucoup.

Mme JOSÉE DESMEULES:

1075

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup. Alors, on revient tout de suite avec Anaïs Houde.

1080

Alors, rebonjour. Madame Houde, bonjour.

Mme ANAÏS HOUDE, citoyenne:

1085

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est à vous maintenant la parole. Vous avez dix minutes, on vous écoute.

1090

Mme ANAÏS HOUDE:

1095

Parfait. Merci. J'aurais voulu présenter, en fait, pendant ma présentation, juste des belles photos du territoire, du terrain de Ray-Mont avant son arrivée et de toutes les belles actions puis activités qui ont pu se tenir toujours sur ce terrain-là depuis des années pour vraiment démontrer à quel point c'est un lieu qui est précieux, qui est apprécié, qui est rassembleur pour notre communauté, mais bon, il y a un nombre d'heures limite dans une journée.

Puis je vais y aller simplement avec l'essence même de toute ma participation à ce processus-là, qui est de l'importance de refuser les demandes de dérogations à Ray-Mont, qui est un citoyen corporatif délinquant, quérulent, de mauvaise foi, et puis qui n'a vraiment démontré aucune volonté de cohabitation harmonieuse, de tendre la main à la communauté dans laquelle il souhaite s'intégrer, qui a tenté d'extraire, extorquer le plus de bénéfice de la part des autres acteurs, mais qui, lui, n'a absolument rien, rien développé.

1105

Donc, c'est super important de refuser chacune de ses demandes de dérogation. Il a absolument... Puisque les demandes sont censées être une occasion de négocier de bonne foi entre un arrondissement puis un projet quelconque, dans ce cas-là, il n'y a eu aucune négociation de bonne foi, donc c'est vraiment très, très important de ne pas lui accorder ces dérogations.

1110

Et puis, c'est l'essentiel de mon propos. Il n'y a rien vraiment de plus à rajouter, à l'exception peut-être que ce qui est très, très, très important, puisque l'entreprise semble prendre pour acquis qu'il y aura un mur de construit sur la friche, ç'a été mentionné par le service d'urbanisme que ce serait un ouvrage qui serait fait en co-création avec les citoyens du quartier et qu'il n'y a jamais aucun citoyen du quartier qu'il y ait un mur qui soit construit sur cette friche-là.

1115

LE PRÉSIDENT :

1120

Merci beaucoup. J'aurais tendance à vouloir vous entendre davantage sur cette questionlà, donc, mur, pas mur sur la friche. Dans la mesure où le projet se fait, la Ville va de l'avant avec ce qui est proposé, donc ce qui est proposé actuellement, c'est qu'une partie, donc, de la friche actuelle serait aménagée pour mitiger le bruit provenant du CN et d'autres activités. Donc, vous dites non à un mur. Vous dites oui à quoi? Ou à pas quoi?

1125

Mme ANAÏS HOUDE:

Bien, on dit oui à un espace vert, en fait. Cette friche-là est vraiment très fréquentée. Vraiment, vraiment aimée. Et puis c'est un endroit où on va tous les jours, puis même ceux qui n'y

vont pas ont quand même le... le bénéfice, le... le bonheur d'avoir un... un horizon, en fait, à cet endroit-là. C'est vraiment quelque chose de... de très important.

Et puis l'idée d'avoir un mur de 12 mètres qui détruit, en fait, la friche, puis qui écrase tout ce qui aurait pu avoir été acquis ou sauvé, finalement, c'est vraiment... c'est vraiment très nocif.

1135

Nous, on s'est réjouis à l'annonce de l'acquisition, de la création d'une connectivité entre le boisé Vimont et le boisé Steinberg. Ce qu'on veut, nous, c'est la création d'un espace vert qu'on surnomme « parc nature », mais qui est vraiment juste un endroit qu'on... qu'on occupe, qu'on habite, dont on a déjà l'usage actuellement.

1140

Puis l'idée de le voir détruit par des murs de bord d'autoroute, tout ça pour permettre à une entreprise d'augmenter ses activités puis ses nuisances, c'est vraiment quelque chose de complètement aberrant auquel on va s'opposer.

LE PRÉSIDENT :

1145

Oui. Je comprends. Merci. Luba?

Mme LUBA SERGE:

1150

Moi, je vais revenir à la question des relations, des communications avec Ray-Mont Logistiques et peut-être d'autres instances publiques, pendant les huit années.

Mme ANAÏS HOUDE:

1155

Oui.

Mme LUBA SERGE:

Je pense que vous avez... vous avez vécu ça, si j'ai bien compris?

Mme ANAÏS HOUDE:

Oui, oui, bien sûr. Bien, moi, j'ai participé au groupe de travail thématique...

Mme LUBA SERGE:

1165

Oui.

Mme ANAÏS HOUDE:

1170

...qui a eu lieu en... Je ne sais plus. 2021, je crois bien. L'été 2021. Donc, avec des représentants de la Ville, de l'Arrondissement, puis de l'entreprise. Donc, c'est pas mal les seules communications qu'il y a pu y avoir, à part quelques séances publiques d'information.

Ça fait que je ne sais pas c'était quoi votre question, en fait, sur les communications.

1175

Mme LUBA SERGE:

Bien, peut-être le groupe de travail thématique, comment ça s'est fait? Comment ç'a été vécu de votre côté?

1180

Mme ANAÏS HOUDE:

1185

Oui. Bien, ç'a été vécu, dans le fond, le... ç'a été très... ç'a été vraiment mal vécu, dans le sens où ç'a été vraiment *rushé*. Comme, ç'a été débuté en plein été. Il y a honnêtement fallu que je coupe mes vacances en famille au chalet familial dans le Bas-du-Fleuve pour revenir en ville à temps, pour me rendre compte que personne n'avait été assez ridicule pour faire ça et que les gens n'étaient pas présents à ce groupe de travail thématique parce que c'était l'été, puis que tout le monde s'en fichait, en... en fait, d'avoir un groupe de travail sur l'implantation harmonieuse de Ray-Mont Logistiques.

pointer toutes les nuisances qui existaient en disant que ce n'était pas les siennes. Mais il faut comprendre que nous, dans notre territoire, les nuisances seront les siennes parce que les trains qui vont passer... les trains qui passent actuellement ne sont pas suffisamment nombreux ou gros

Puis par la suite, on visitait son terrain à Pointe-Saint-Charles. Il était vraiment très fier de

pour causer de réelles nuisances.

1195

1210

1215

Alors qu'à partir de maintenant, tous les trains qui passeront seront les siens et donc toutes les nuisances vont être celles causées par Ray-Mont Logistiques.

Tu sais, de la même manière qu'il était très fier de dire qu'il n'y avait aucun arbre sur son

terrain, donc qu'il n'avait pas besoin, par exemple, de compenser. Mais c'était lui qui les avait coupés, les arbres dès 2018... sans... au bulldozer. Tu sais, ç'a été juste détruit, là. Ç'a *crash*é, ç'a

été... ç'a été écrasé.

1205 Il n'a jamais eu, tu sais, de volonté à avoir une compensation, comme par exemple d'autres

citoyens corporatifs l'ont fait. Comme le Port ou Hydro-Québec ont fait des plantations qui ne sont

pas suffisantes. Les plantations de compensation ne sont pas suffisantes, mais il y a au moins cette

volonté-là de ne pas être complètement dans la nuisance.

Ce que cette entreprise-là n'a pas du tout. C'est vraiment exclusivement dans la nuisance

qu'ils sont en interaction avec le quartier.

Mme LUBA SERGE:

Alors, comme groupe de travail, ce n'était pas vraiment un groupe de travail, si je

comprends bien?

Mme ANAÏS HOUDE:

Bien, je veux dire, ç'a été assez difficile. Ray-Mont avait un droit de véto, un peu, ça fait que

tout ce qui était proposé ne passait pas auprès de lui, excepté quatre recommandations qui en

Anne-Marie Venne, s.o.

étaient... Une qui venait justement de l'OCPM de 2019, qui était d'avoir un peu un état global de la situation actuelle, ça fait que nous, on a vraiment beaucoup insisté pour qu'il y ait des études d'impact environnemental qui aient lieu avant son arrivée.

1225

Mme LUBA SERGE:

O.K.

1230

Mme ANAÏS HOUDE:

Ç'a fini par avoir lieu. Le rapport a été rendu public il y a un an environ, puis ç'a été très mal *spinné* dans les médias puisque ça disait que le terrain de Ray-Mont n'avait aucune nuisance. Non, c'est : le secteur avant le Ray-Mont n'a pas tant que ça de nuisances.

1235

Mais pour nous, c'est une base qui arrive un peu trop tard, mais qui va nous permettre de *monitorer* la suite. Mais on ne sait pas de quelle manière ce sera *monitoré* puisque, bien, il va falloir qu'il participe à ça de bonne foi, puis ce n'est pas le cas actuellement.

1240

De la même manière, il était censé y avoir un comité. D'ailleurs, c'est la seule raison pour laquelle une autre coopérative qui va présenter plus tard aujourd'hui, la représentante ne s'était pas complètement retirée à la fin du processus parce qu'elle disait : « S'il y a un comité de bon voisinage, c'est très important que la coopérative qui est aux premières loges puisse être présente. » Ça fait qu'elle ne s'était pas retirée des recommandations parce que cette recommandation était importante pour la population de proximité.

1245

Mme LUBA SERGE:

O.K.

Mme ANAÏS HOUDE:

1255

Ça n'a jamais eu lieu. Il n'y a aucun comité de bon voisinage qui est mis en place par l'entreprise. Il n'y a aucune volonté de le faire non plus. Ça fait que c'est... tu sais, c'est des mensonges éhontés, tu sais. Il n'hésite pas une seconde à dire des choses comme : « Ah, O.K., un comité? Oui, oui. Ça, ça ne va me demander rien du tout, puis je vais pouvoir ne pas le faire sans jamais qu'on... que je doive rendre de comptes là-dessus. »

1260

Donc, il a été d'accord sur... il n'a pas mis son véto sur cette recommandation-là. Mais donc, le résultat a été vraiment ridicule. Sur six citoyens, il y en a une qui ne s'est pas retirée à cause d'une clause qui n'a jamais été respectée. Il y en a un qui croyait qu'on devait améliorer le rapport. Puis tous les autres ont quitté le processus à la fin en pleine frustration.

1265

Tu sais, il n'y a rien qui a été émis de ça, à part encore une fois, la preuve de l'arrogance, là, de l'entrepreneur qui n'hésitait pas à exiger des réponses avec une attitude très, très intimidante, pleine de colère, puis de...

1270

J'ai pu avoir l'air en colère l'autre jour, mais c'est... on a un vécu, là. On a une petite habitude qui s'est construite.

Mme LUBA SERGE:

1275

O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

1280

Vous dites... dans le fond, vous nous dites de ne pas accepter, dans le fond, la demande ou les demandes de dérogation...

1285	Mme ANAÏS HOUDE : Oui.
1290	LE PRÉSIDENT :
	demandées? Ces demandes de dérogation là font partie, en fait, d'une entente hors cour
	Mme ANAÏS HOUDE :
1295	Oui.
	LE PRÉSIDENT :
1300	entre la Ville et Ray-Mont Logistiques. On nous dit que le site est déjà opérationnel et que la décision des tribunaux fait en sorte que Ray-Mont Logistiques peut exercer
	Mme ANAÏS HOUDE :
1305	Oui.
	LE PRÉSIDENT :
	ses activités de transbordement de conteneurs sans qu'aucune modification réglementaire ne soit apportée.
1310	

1315 | **Mme**

Mme ANAÏS HOUDE:

Oui. Bien, 1) son site n'est pas opérationnel, là. Il y a huit pour cent de son terrain qui est asphalté actuellement, avec aucune route, un chemin de fer qui n'est pas fonctionnel, puis... puis aucun élévateur. Son terrain n'est aucunement fonctionnel actuellement.

1320

Je ne sais pas pourquoi il dit que son terrain est fonctionnel s'il ne l'est pas. Très clairement, il a besoin de ces dérogations-là, il a besoin des entrepôts, des bureaux et de tout le reste qui est demandé.

1325

Ça fait que pourquoi on lui offrirait? Simplement pour qu'il puisse avoir plus de nuisances? C'est aussi très important que... Je veux dire, la seule chose qu'il met en valeur dans toute sa présentation, c'est son étude de climat sonore qui, à notre avis, a été très mal réalisée.

1330

Dans le sens où on observait des diminutions d'activité les vingt-quatre heures où il y avait des micros qui étaient placés. Et puis surtout que ce n'est pas juste les décibels qui comptent quand il est question de nuisance sonore. Il faut prendre en compte un paquet d'autres considérations, dont la proximité, puis dont la capacité ou non des gens qui subissent la nuisance à ne plus la subir. Tu sais, à l'éviter, par exemple.

1335

Ce qui ne sera pas possible pour la plupart des gens. Je veux dire, les logements coopératifs, on ne peut pas juste décider de déménager le lendemain matin.

1340

Il y a des logements adaptés pour des personnes en situation de handicap qui ne seront jamais capables de trouver un autre logement. Il y a des familles de trois, quatre enfants qui ne pourront jamais se reloger à Montréal si elles perdent ce logement-là.

Il n'y a personne qui a la capacité de ne pas subir les nuisances. Ça fait qu'elles seront subies par la société bien plus difficilement que si tout le monde avait le loisir de partir au chalet, ou déménager le lendemain matin, ou acheter un plus grand condo la semaine suivante.

Ce n'est pas le cas dans notre quartier. Ce ne sera pas le cas, donc les nuisances sont encore plus pénibles à subir, sachant qu'on ne peut pas les éviter d'aucune manière.

Ça fait que tu sais, de dire juste : « Ah, le nombre de décibels », c'est ridicule. Il faut prendre en considération des études bien plus complètes que ça, ce qui n'a jamais été fait et... en tout cæs, et qui laisserait sous-entendre que... à mon avis, qui laisserait entendre que les nuisances sont plus grandes que ce qui a été mesuré, tu sais.

LE PRÉSIDENT :

1355

1350

O.K.

Mme ANAÏS HOUDE:

1360

Bon. Et pour ce qui est de... tu sais, de rendre son site actif demain matin, mais alors, donc qu'il le fasse, tu sais. Comment ça se fait que ça fait depuis 2016 qu'il est en cour pour obtenir une gare de triage, puis que le jour où il a sa gare de triage, il dit : « Donnez-moi toutes les dérogations pour avoir finalement fait le projet que je voulais, qui n'a jamais été une gare de triage »?

1365

Mais pourquoi? Pourquoi est-ce qu'il s'est battu pendant huit ans en cour, puis en dommages et intérêts, puis en... contre les réglementations s'il l'a, sa gare de triage depuis très longtemps?

1370

Mais ce n'est pas une gare de triage, ça fait que si on lui permet maintenant d'optimiser ses activités pour avoir la plateforme de transbordement de ses rêves à 90 mètres de nos maisons, comment on va continuer à vivre comme ça, tu sais?

1375

C'est tout à fait impossible de lui permettre de s'installer, de lui permettre d'avoir une activité la plus nocive qui existe... On m'a dit, tu sais, que les activités industrielles étaient numérotées de 1, les plus douces, à 7, les plus élevées, puis que les gares de triage sont *off-chart*.

Mais évidemment, lui, il ne sera pas soumis aux normes des gares de triage canadiennes parce qu'il n'est pas une vraie gare de triage. Ça fait que là, on se retrouve avec un Arrondissement qui doit *dealer* des demandes de dérogation pour permettre à une entreprise d'avoir plus de profit, puis de détruire encore plus notre qualité de vie.

La seule chose à faire aujourd'hui, c'est de lui refuser ça. Surtout sachant que sa prochaine étape, ce sera au ministère de l'Environnement, qu'il est déjà en train de poursuivre, puis qui va lui permettre, si la Ville lui construit son mur antibruit, ça va lui permettre d'augmenter ses activités, puisque la seule contrainte actuelle, c'était trop de bruit la nuit, donc il devait opérer sur 12 heures plutôt que sur 24 heures.

Si on lui construit un mur, il l'aura, son 24 heures. Comment ça se fait qu'on lui construirait un mur pour lui faciliter le travail de nous détruire notre qualité de vie encore plus facilement?

LE PRÉSIDENT :

1380

1385

1390

1395

1400

O.K.

Mme ANAÏS HOUDE :

C'est inacceptable.

LE PRÉSIDENT :

C'est clair. Merci beaucoup.

Mme ANAÏS HOUDE:

1405 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1410

Merci pour votre présentation. Alors, petite pause et on revient avec madame Estelle Grandbois-Bernard.

Bonjour, madame Grandbois-Bernard. Alors, merci de votre présence. On a lu votre mémoire, oui, et on vous écoute.

1415

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD, citoyenne:

Merci. Bonjour et merci de me recevoir. Je veux d'abord commencer par saluer toutes les personnes qui sont mobilisées contre le projet de Ray-Mont Logistiques depuis huit ans. Celles qui sont derrière moi et celles qui ne peuvent pas être ici aujourd'hui.

1420

Donc, votre engagement, votre combativité joyeuse, votre colère radieuse sont une incroyable source d'inspiration et d'apaisement pour moi. Vous existez, vous êtes là, je peux respirer.

1425

La communauté politique que vous créez et recréez quotidiennement par vos actions, votre habitation du terrain vague, elle est le nid où j'ai l'impression d'enfin pouvoir atterrir pour couver et soigner mes rêves. Donc, je voulais d'abord remercier les militants, militantes. Merci beaucoup.

1430

J'ai déposé, donc, la semaine dernière, un mémoire qui s'intitule *Une colère radieus*e où je présentais ma perspective sur le projet de Ray-Mont Logistiques en insistant sur trois points : les nuisances environnementales du projet de Ray-Mont et les injustices sociales et environnementales qui le renforcent; le manque de respect et de considération de l'entreprise envers son milieu d'implantation, envers, aussi, les institutions publiques et envers les gens qui viventici dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; et troisième point, mes inquiétudes face à cette consultation publique qui est menée dans le cadre d'une entente où la Ville de Montréal s'est déjà engagée à accompagner l'entreprise jusqu'à l'adoption de ces dérogations, sous menaces de la reprise d'une poursuite de 373 millions de dollars.

Donc, je ne vais pas revenir sur ces points que j'ai déjà exprimés par écrit. J'aimerais profiter des quelques minutes qui me restent pour mettre en contexte le projet de Ray-Mont par rapport à deux dynamiques qui caractérisent la relation de l'économie globale et de l'aménagement des villes actuelles, la dépossession et la conteneurisation.

1445

Donc, je vais ensuite faire un résumé, un peu, de mes demandes ou de mes prises de position par rapport aux demandes de dérogation de Ray-Mont.

1450

Dans mon mémoire, je me suis présentée comme une habitante du quartier. C'est vraiment à partir de cette position-là que je veux prendre parole et m'exprimer, mais je suis aussi, par ailleurs, sociologue, chercheure. J'enseigne entre autres la théorie du design de l'environnement à l'UQAM.

Je pense qu'il est important de comprendre plus largement ce que signifie le projet de Ray-Mont Logistiques et ce qu'il représente et reproduit comme dynamiques sociales.

1455

Donc, c'est pour ça que je vous présente ces deux espèces d'outils conceptuels pour contextualiser le projet de Ray-Mont. Je commence par celui de la dépossession. Donc, c'est un terme qu'on doit au géographe David Harvey qui a proposé de décrire les mécanismes à la base du néolibéralisme actuel comme des mécanismes d'accumulation par dépossession.

1460

Donc, l'accumulation, l'accumulation capitaliste, c'est un peu la base de notre système économique. C'est l'idée qu'on doit accumuler du capital, donc posséder des biens, de l'argent, des moyens de production, pour ensuite les faire fructifier.

1465

L'accumulation du capital, c'est la dynamique qui motive finalement la recherche du profit. On investit de l'argent dans le but d'augmenter la valeur monétaire de cet investissement, donc c'est un peu la base du capital, du capitalisme.

Ce que David Harvey observe, c'est que dans le contexte actuel, pour créer du profit et faire circuler les capitaux, les capitalistes ne peuvent pas s'en tenir simplement à produire des marchandises et à les vendre pour la consommation.

Ils doivent se tourner vers des espaces qui ne sont pas nécessairement considérés comme des marchandises, donc créer de nouveaux marchés, par exemple, en transformant des services publics, des biens publics ou des communs qui n'appartiennent à personne en marchandise.

1475

La marchandisation de l'éducation, de la santé, la privatisation des forêts ou encore des terres cultivées par les paysans, c'est des exemples, finalement, d'accumulation par dépossession.

1480

Et c'est par ce processus où des gens ordinaires sont dépossédés de leurs espaces, de leurs biens, de leurs services publics, que la richesse en vient à être concentrée dans les mains de quelques-uns.

1485

L'image qu'on nomme souvent, c'est l'incroyable iniquité entre le partage de la richesse... du partage de la richesse entre le 1 pour cent le plus riche et le 99 pour cent des autres personnes sur la Terre.

L'accumulation par dépossession, elle s'inscrit dans l'espace. C'est souvent les terres qui vont être spoliées, entre autres par les empires coloniaux historiquement, puis par les états, pour être transformées en propriétés privées où exploiter les ressources, installer des infrastructures, faire fructifier des investissements.

1490

Donc, ça, c'est le concept général de l'accumulation par dépossession. Je déplace un peu l'idée de dépossession pour en venir au cas qui nous intéresse, donc le projet de Ray-Mont.

1495

Selon moi, la dépossession dans ce projet-là s'incarne de trois manières. D'abord, c'est une dépossession par privatisation et par accaparement d'un espace habité depuis 20 ans par les habitants, habitantes du quartier, par des usages libres et gratuits.

Donc, c'est l'accaparement d'un lieu en friche qui n'appartient concrètement à personne même s'il est la propriété abstraite de quelques-uns. Un commun dont la communauté prend soin.

Ray-Mont s'accapare très concrètement, donc, notre environnement, nos lieux de loisirs, de jeux, de rassemblements et de joie.

1505

Deuxième manière que la dépossession s'incarne, c'est la dépossession par la nuisance. Donc, ici, à cause des nuisances environnementales du projet, on est dépossédés non seulement du terrain vague lui-même, mais aussi de notre quartier lui-même, de sa qualité de vie, de notre droit à vivre dans un quartier paisible, de notre droit à la santé.

1510

Et finalement, troisième manière que la dépossession s'incarne, c'est dépossession par inacceptabilité sociale. Donc, les habitants, habitantes ici sont privés de tout pouvoir qu'elles et ils pourraient avoir sur leur propre milieu de vie.

1515

Malgré tous les efforts pour montrer l'inacceptabilité sociale du projet, aucun levier n'est possible pour le bloquer. On nous dit : « Causez toujours, on ne peut pas vous écouter, le projet aura lieu. En bref, vous n'avez aucun pouvoir, vous êtes dépossédés de tout pouvoir. »

Cette dépossession de notre milieu de vie est foncièrement ce qui permet à Ray-Mont de faire des profits. Il faut penser cette relation sociale là qui est mise en place et réfléchir à son ampleur.

1520

Le profit d'une entreprise déjà millionnaire dépend de l'accaparement d'espace habité par des gens ordinaires, dépend de la dépossession de la qualité de vie et de la santé de ces personnes-là.

1525

Donc, voilà pour le premier concept que... outil conceptuel que je voulais vous présenter. Le deuxième que je vous soumettre à réflexion, c'est celui... Je me dépêche, je m'excuse, pour avoir le temps. C'est celui, donc, de la conteneurisation.

1530

Donc, depuis 30 ans, le transport de marchandises est caractérisé par ce que plusieurs chercheurs, chercheuses ont nommé la conteneurisation, c'est-à-dire la mise en boîte standardisée de toutes les marchandises pour leur distribution à travers le monde.

Je vous cite ici un site Web qui s'intitule *Géoconfluenc*e, là, qui offre des outils pédagogiques, entre autres, pour l'enseignement de l'économie : « La conteneurisation offre trois avantages décisifs. Une très forte productivité lors de la manutention portuaire, des économies d'échelle permises par la taille croissante des navires et l'intermodalité qui consiste à transporter la marchandise de porte-à-porte à l'intérieur du même conteneur, sans rupture de charge. La conteneurisation est devenue l'épine dorsale de la mondialisation. »

1540

Donc on peut bien sûr considérer les avantages économiques de la conteneurisation pour le profit des entreprises et la facilitation du transport de marchandises.

Vous aurez deviné que pour moi, le concept de conteneurisation comporte un potentiel critique qui permet de décrire la transformation de nos paysages et des usages de nos espaces de vie.

1545

On pourrait par exemple parler de conteneurisation du fleuve Saint-Laurent. Il y a un projet, un nouveau projet économique qui remplace l'ancien Plan Nord du gouvernement québécois, donc Avantage Saint-Laurent, un projet mené par le gouvernement de François Legault, qui souhaite développer tout au long du fleuve des zones d'innovations qui permettent aux industries innovantes de s'installer, bon, notamment, dans ce qu'il appelle la transition verte ou le capitalisme vert.

1550

Ce projet se fonde entre autres sur le développement du transport maritime, et donc se fonde aussi sur l'expansion des ports existants et la création de nouveaux.

1555

Donc, le site de Ray-Mont Logistiques cadre tout à fait dans ce projet. La construction d'un port à Contrecœur, sur la rive sud de Montréal, aussi. Ce projet de développement économique va amener des centaines de porte-conteneurs à sillonner le fleuve Saint-Laurent. Donc, le fleuve qui deviendrait une autoroute de monstres de bateaux.

Cette perspective est à l'image de tout ce qui se passe dans le monde. Donc, dans les 20 dernières années, le volume de marchandises qui transige par les voies maritimes internationales a presque quadruplé, passant de 600 millions à 2 milliards de tonnes.

Les canaux, par exemple, de Panama et de Suez ont même engagé des travaux d'agrandissement pour répondre à cette nouvelle échelle.

1565

Dans toutes les régions du monde, les ports industriels connaissent des grandes expansions massives. Les porte-conteneurs les plus imposants mesurent 400 mètres et logent jusqu'à 20 000 conteneurs.

1570

On peut donc parler d'une conteneurisation du fleuve, mais aussi de celle de notre quartier. Les conteneurs colonisent non seulement les voies maritimes, mais aussi les paysages du quotidien, empilés sur huit étages, empêchant de voir l'horizon, empêchant l'accès des habitants au fleuve, tout usage des berges qui ne serait pas avisé de marchandise.

1575

Donc, je pourrais développer encore sur la conteneurisation qui, finalement, elle aussi, est une forme de dépossession, uniformisation des quartiers à travers le monde, donc une autre forme de dépossession de nos milieux de vie.

1580

C'est les deux outils conceptuels critiques que je voulais présenter, qui permettent, selon moi, de mettre en contexte plus large le projet de Ray-Mont Logistiques.

1585

Et donc, ces considérations, de même que celles que j'ai présentées dans mon mémoire, m'amènent à dénoncer encore une fois le projet de Ray-Mont. Il constitue finalement un exercice concret du pouvoir de dépossession et de nuisance de l'économie sur l'environnement et sur la vie des gens ordinaires, particulièrement celles des populations vulnérables d'un quartier comme Hochelaga-Maisonneuve.

1590

Dans mon mémoire, j'ai conclu en affirmant que je refuse de discuter concrètement des demandes de dérogation de Ray-Mont parce que je refuse de négocier, justement, le niveau de dépossession et de destruction de mon quartier qui serait acceptable, mais je me suis dit que ça

pourrait être un exercice intéressant que de me demander : qu'est-ce qui serait finalement acceptable, concrètement, par rapport à ce projet?

1595

Et j'en suis venue à une liste de positions sur laquelle je vais conclure, ou une liste de décisions qui auraient pu être prises par Ray-Mont, par la Ville, qui auraient au moins le mérite de démontrer un certain souci pour l'implantation harmonieuse des activités de l'entreprise, un souci pour la communauté riveraine et aussi pour l'environnement.

1600

Donc, si on voulait optimiser le projet et le rendre possiblement acceptable, le minimum serait, il me semble, de protéger complètement la friche ferroviaire en déplaçant les rails sur le terrain de l'entreprise, à une distance minimale de trois cents mètres des habitations, et ce qui respecterait les normes recommandées par la Fédération des municipalités et l'Association des chemins de fer... canadienne des chemins de fer.

1605

Que les mesures de mitigation sérieuses, comme un vrai bon mur-écran, pas un mur de conteneurs végétalisé soient installées sur le terrain de Ray-Mont, donc que ces mesures de mitigation empiètent effectivement sur son terrain.

1610

Que l'entreprise limite ses heures d'opération de 7 à 19 heures les jours de semaine.

L'abandon complet du projet de prolongement d'Assomption-Souligny et la pérennisation de la route temporaire du port pour le transport des marchandises portuaires.

1615

Le don d'une partie du terrain de Ray-Mont à la communauté pour du reboisement. Le don des terrains protégés par la Ville de Montréal, donc le boisé Steinberg, le boisé Vimont et l'entièreté de la friche ferroviaire, à la communauté par l'entremise d'une fiducie d'utilité sociale pour la création du parc nature communal *Résister et fleurir*.

1620

L'adoption par la Ville d'un engagement à freiner l'expansion des activités portuaires du port de Montréal, en limitant clairement la surface des activités portuaires et logistiques, en exigeant du port et de ses partenaires un engagement au verdissement radical de leurs infrastructures.

L'adoption par la Ville de Montréal d'un moratoire sur la coupe d'arbres matures et de boisés en friche pour tout projet de développement d'infrastructures, de logements, de commerces.

On me dira que ces mesures-là sont irréalistes. En fait, elles sont impossibles à mettre en place. C'est vrai, en fait. Ces mesures empêcheraient le projet de Ray-Mont de se réaliser et ça me semble être justement une autre preuve qu'en fait, le projet ne peut pas voir le jour en étant acceptable.

Il est impossible que le projet ne nuise pas à l'environnement et à la vie des gens qui habitent le quartier. Ou plutôt : les mesures qu'on devrait mettre en place pour qu'il ne nuise pas à l'environnement empêchent les objectifs mêmes que l'entreprise a sur ce site. Ces objectifs ne sont pas compatibles avec notre quartier.

Et ça me semble convaincre encore une fois la nécessité de continuer à nous battre contre l'implantation de Ray-Mont Logistiques.

Et je vais conclure en rappelant le titre de mon mémoire : *Une colère radieuse*. Je vous ai dit, donc, que ce qui avait traversé la rédaction de mon mémoire, c'est la colère qui m'habite. Une colère radieuse parce que c'est elle qui me porte et qui me force à agir.

Cette colère, elle est aussi profondément un amour. Un amour pour les visages que j'ai vus derrière moi ici. Pour l'engagement de celles et ceux qui manquent le travail aujourd'hui, comme moi, pour venir prendre parole. Un amour pour celles et ceux qui se lèvent tôt pour bloquer les activités de Ray-Mont Logistiques.

Un amour aussi pour les cardinaux, les juncos que j'ai vus voler sur la friche hier matin pendant ma promenade. Pour le genévrier de la friche, pour les polypores du bouleau du boisé Steinberg, pour la statue de Forest Spirit.

1650

1625

1630

1635

1640

Un amour pour la force qu'a le terrain vague à nous rassembler, à nous émouvoir. Pour sa générosité, son hospitalité. Pour la possibilité qu'il nous offre aussi d'expérimenter ce que ça veut dire d'habiter ensemble.

1655

L'amour, la colère et la joie qu'il y a à défendre notre chez-nous, ça, j'en suis certaine, Ray-Mont ne pourra jamais nous en déposséder. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1660

Merci. Merci beaucoup. Alors, on a quelques questions. Luba?

Mme LUBA SERGE:

1665

Moi, je vais... Merci beaucoup du mémoire et de la présentation. Je vais commencer, peutêtre... parmi les éléments que vous proposez, c'est de limiter les activités du port. Est-ce que j'ai bien compris?

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1670

Que... d'un engagement de la part de Montréal de limiter l'expansion portuaire, effectivement. Donc, de limiter les espaces qu'ils peuvent s'accaparer.

Mme LUBA SERGE:

1675

Si j'ai bien compris, la position du Port, c'est que : « Ce n'est pas nous, avec Ray-Mont, mais c'est privé. » Est-ce qu'il y aurait quelque chose... Comment est-ce que... Parce que...

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1680

Bien, je veux dire, je comprends, c'est la manière facile de se défiler pour le Port de Montréal. Mais les activités logistiques de Ray-Mont, qui sont effectivement un peu, comme,

complémentaires ou à côté, finalement, de l'entreprise portuaire elle-même, participent nécessairement, donc, aux activités portuaires.

1685

Donc, selon moi, c'est une manière, comme, juste de détourner la question fondamentale qui est : que les activités logistiques et portuaires prennent de l'espace, prennent de l'espace dans nos quartiers, envahissent, colonisent les espaces de vie des gens.

Mme LUBA SERGE:

1690

Et pour vous, ça serait au Port de dire : « Bon, on ne peut plus accepter... »

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1695

Pour moi, ce serait à la Ville de réglementer dans le but de contenir et réduire les activités portuaires.

Mme LUBA SERGE:

1700

O.K. Alors, ça serait à la Ville? Avant tout, on commencerait avec la Ville?

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1705

Bien, je veux dire, les entreprises privées peuvent bien faire des efforts, mais je n'ai pas vraiment confiance qu'elles veulent le faire puisqu'elles visent effectivement le profit.

Mme LUBA SERGE:

1710

O.K. Mon autre question, je reviens un peu à votre analyse, un peu, cette accumulation par dépossession. Je ne sais pas si vous êtes arrivée à cette analyse à travers les années que vous avez travaillé sur le projet avec les autres citoyens. Et quelle... je pense... sous-entendu dans tout ça : quelle a été votre expérience dans les négociations, dans les relations avec Ray-Mont

Logistiques, avec la Ville et les autres instances, pour peut-être conclure avec ça? Je ne sais si c'est...

1715

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

Où est-ce que je me suis impliquée?

1720 Mme LUBA SERGE:

Oui, bien, j'imagine que vous vous êtes impliquée et quelque part à travers cette expérience, vous êtes arrivée à cette conclusion. Ou bien vous avez vu ça tout le long, que déjà il y avait un

1725

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

enjeu qui était beaucoup plus large tout le long?

1730

Oui, bien, c'est ça. Moi, je suis sociologue. Je me suis intéressée, entre autres, dans mes recherches, aux dynamiques du capitalisme. En fait, pour moi, ce qui se passe là, c'est exemplaire de ce qui se passe ailleurs sur la planète par rapport à l'accaparement de l'économie des espaces habités par les gens ordinaires.

1735

Donc, c'était un petit peu ça le but de... dans le sens que je suis effectivement arrivée dans la mobilisation où... à... dans un engagement en... contre Ray-Mont Logistiques puis envers mon quartier avec en tête cette lecture-là des dynamiques économiques.

Mme LUBA SERGE:

O.K. Merci.

1740

LE PRÉSIDENT :

Vous dites... bien, vous écrivez dans le mémoire qu'il y a déjà des bruits importants.

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

Oui.

1750

LE PRÉSIDENT :

Et je vous cite : « Le *cling-clang* des conteneurs est insupportable et les klaxons des camions... »

1755

Est-ce que vous parlez du site de Ray-Mont, ou d'autres activités, ou les deux?

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1760

Ah. Oui, là, je parlais du site de Ray-Mont.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

1765

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

Donc, moi, en fait, j'expérimente ce dérangement du bruit de deux manières : soit quand je me promène sur la friche – donc c'est là qu'on entend vraiment le *cling-clang* des conteneurs intensément – puis aussi quand je fréquente des amis qui habitent dans les coopératives d'habitation.

1770

Moi, ce qui me frappe, c'est en fait qu'en ce moment, il y a vraiment une réverbération du son, donc à chaque fois qu'il y a un conteneur qui est placé, le son se réverbère sur les coopératives

elles-mêmes, puis comme ça, dans une espèce de jeu d'écho, ça fait durer le bruit d'impact plus longtemps.

1780

Puis les klaxons, ça, c'est... en fait, c'est juste pour dire qu'il me semble que c'est absolument inadmissible qu'à chaque fois qu'il y a un conteneur qui est déposé, les... je ne sais pas si c'est la grue ou le camion qui klaxonne, mais donc ça fait qu'il y a continuellement des klaxons, comme... qui sont entendus à proximité du site.

LE PRÉSIDENT :

1785

O.K. Donc, sur la réverbération, est-ce que... donc, c'est en raison de la butte? Est-ce que la butte qui est là...

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1790

La butte n'est pas assez haute pour l'instant, en fait.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, il faudrait que la butte soit plus haute?

1795

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

Je ne sais pas si c'est possible d'avoir une butte aussi haute que huit étages de conteneurs.

1800

LE PRÉSIDENT :

Parce que sinon, il y aurait toujours ce phénomène de réverbération entre...

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1810

Puis ça serait la même... Oui. O.K.

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1815

Puis je ne sais pas si je peux profiter de la question sur le bruit pour répéter, en fait, tu sais, dans mon mémoire, un de mes arguments par rapport à la question du dérangement lié au bruit, c'est que le calcul ou la mesure du bruit, elle est insuffisante quand on utilise juste la mesure acoustique, là, en termes de dBA ou...

1820

Et qu'en fait, il faut prendre en compte aussi d'autres facteurs, entre autres, psychosociologiques, quand il est question de mesurer le bruit. Et hier, en fait, il y a une chercheuse de l'INSPQ qui m'a envoyé un guide qui a été produit par des chercheurs de l'Université de Montréal sur la gestion du bruit. En fait, j'ai le titre quelque part ici, si vous me permettez.

1825

Donc, ça s'appelle Enjeux et défis de la prise en charge du bruit ferroviaire en aménagement et en urbanisme, un guide d'orientation, donc j'étais très triste de ne pas avoir lu ce guide avant de vous envoyer mon mémoire parce que c'était exactement mon point par rapport aux critères, aux facteurs, en fait, sociaux et psychologiques du bruit.

1830

Par exemple, à la page 40, ils disent : « La mesure des différents paramètres acoustiques du bruit ne permet pas à elle seule de dresser un portrait complet d'une situation d'exposition. Différentes analyses sont nécessaires pour apprécier et évaluer une situation d'exposition au bruit pour ensuite réfléchir à une stratégie de mitigation. Une analyse complète doit considérer à la fois la perception des personnes qui sont exposées à ce bruit de même que le contexte, à savoir quelles sont les activités quotidiennes impliquées (repos, loisirs, repas, sommeil) et l'environnement bâti dans lequel elles se déroulent. »

1840 **LE PRÉSIDENT**:

O.K.

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1845

Donc, en fait, ils insistent pour dire que les mesures en dBA sont de faibles prédicteurs du dérangement lié à une source de bruit spécifique. « Ces mesures n'expliquent rarement plus de 25 pour cent du dérangement exprimé par une population exposée au bruit. Par contre, les facteurs psychosociologiques expliquent près de 70 pour cent de ce dérangement, d'où l'importance de les évaluer. »

1850

Donc, en fait, moi, je pense que l'étude de Soft dB utilisée par l'entreprise, au vu de ce que dit la science aujourd'hui par rapport à la perception du bruit, n'a pas de valeur, en fait, de manière à défendre les mesures de mitigation.

1855

Une vraie étude prendrait en compte aussi les autres facteurs de perception des individus, mais de la communauté aussi, et prendrait donc en compte aussi l'inacceptabilité sociale du projet. Un projet inacceptable est plus bruyant qu'un projet qui serait accepté par une communauté.

1860 **LE PRÉSIDENT**:

= Merci beaucoup.

Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD:

1865

Donc, voilà, merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci. Très apprécié. Donc, on va poursuivre avec Jean-Félix Chénier dans quelques minutes.

1875

Donc, bonjour, monsieur Chénier. C'est bien ça?

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER, citoyen:

1880

Yes.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bien, à vous la parole, on vous écoute.

1885

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER:

Bien, merci de me recevoir. Écoutez, je ne passerai pas en revue le contenu complet de mon mémoire. Vous avez vu que d'entrée de jeu, je me positionne contre les dérogations demandées par l'entreprise, puis je m'inscris pas mal dans le sillage de la présentation précédente, là.

1895

1890

C'est vraiment l'inacceptabilité sociale totale de l'implantation de cette entreprise-là dans le quartier qui justifie le fait qu'il n'y a aucune dérogation qui serait acceptable. Je pense que l'argumentaire déployé par ma prédécesseuse révélait bien l'espèce d'absurdité dans laquelle on est.

1905

Et là, la consultation... les consultations auxquelles on a eu droit, c'est toujours sur les mesures de mitigation, sur : combien d'espaces de stationnement accepteriez-vous?

consultation publique significative. Pas accessoire sur le projet.

Moi, j'en fais même une sorte d'enjeu démocratique. C'est-à-dire qu'on nous consulte

actuellement sur: « Comment voulez-vous que l'entreprise s'implante? », alors que si on revient un

peu en arrière, tous les élus des citoyens du quartier premièrement concerné, au niveau de l'Arrondissement, au niveau de la Ville, au niveau de l'Assemblée nationale, au niveau du gouvernement fédéral, tous les élus à tous les paliers étaient d'accord avec la première des revendications citoyennes: une évaluation environnementale d'envergure qui tient compte du cumul des activités sur la santé et l'environnement pour les citoyens du quartier, puis une

1910

Vous comprenez que l'enjeu démocratique à l'origine, c'était : un projet de cette envergurelà nécessite au minimum une évaluation environnementale indépendante puis une consultation publique significative.

1915

Et donc, là, on est pris à tuer notre temps pour répondre à des questions qui relèvent de l'accessoire.

Si on revient aux fondements, Hochelaga-Maisonneuve - le quartier Guybourg, ça doit être encore pire - il y a des inégalités sociales. Il y a des inégalités environnementales, il y a des inégalités en santé.

1920

On paie déjà depuis des générations, les gens d'Hochelaga-Maisonneuve, pour les infrastructures industrielles qui se sont implantées dans le quartier. C'est mesurable par des indicateurs. L'espérance de vie à la naissance est de presque dix ans plus basse ici qu'ailleurs, d'autres quartiers dans l'ouest de l'île.

1925

Le taux de canopée, donc le taux de couverture végétale, est déjà en déficit. Les îlots de chaleur sont plus importants ici. Quand il y a des vagues de chaleur, Hochelaga-Maisonneuve, c'est un des quartiers au Canada où il y a le plus haut taux de surmortalité causé e par les vagues de chaleur.

1930

Donc, ces inégalités-là ne feront que s'aggraver. La friche ferroviaire, le terrain de Ray-Mont Logistiques, c'était un espace de refroidissement, de purification de l'air, de loisirs, de... Et c'est ça qui est détruit actuellement et qui va être encore détruit si on entre dans la phase 2 de Ray-Mont Logistiques. Aux frais des contribuables, d'ailleurs, hein?

1935

Il faut peut-être revenir aussi sur d'autres considérations. L'entreprise demande des dérogations, mais c'est une entreprise querelleuse. C'est une entreprise qui a poursuivi la Ville avec une poursuite qu'on pourrait qualifier de bâillon et qui menace encore, d'ailleurs, la Ville, si on n'accepte pas les mesures de dérogation, de relancer sa poursuite.

1940

Alors, pour, je dirais, qualifier l'entreprise de citoyen corporatif en négociations, là, je pense qu'on est chez George Orwell, là. On est dans une sorte de double langage, là, de double pensée.

1945

C'est une entreprise querelleuse, c'est une entreprise qui ne veut pas faire de compromis, qui veut s'accaparer l'entièreté du territoire.

1950

Et pour faire écho un peu à la question posée par la commissaire à ma prédécesseuse, le Port de Montréal est complice de cette expansion-là. C'est tout à fait... c'est tout à fait, je dirais, mensonger pour le Port de Montréal, ou un peu malveillant, de dire : « Bien, ça, ce n'est pas l'expansion du port, hein? C'est une entreprise privée, ce n'est pas de nos affaires. »

Si c'est le cas, bien, le viaduc qui relie le port à l'entreprise devrait être fermé. Parce qu'ils n'ont pas d'intérêt à ce moment-là à ce qu'il y ait fluidité entre l'un et l'autre. S'ils n'ont rien à voir avec eux, bien, qu'ils ferment. Qu'ils ferment le viaduc, puis que Ray-Mont Logistiques soit enfermé dans sa seule entrée disponible sur Notre-Dame.

Alors, vous voyez bien que ça n'a pas d'allure. Le Port de Montréal veut que Ray-Mont Logistiques s'établisse. Le CN veut que Ray-Mont Logistiques s'établisse, veut réactiver les voies. Et c'est toutes ces installations-là qui n'ont aucune acceptabilité sociale.

1960

Et les dérogations demandées tiennent compte du fait qu'on est déjà dans un quartier qui est surtaxé sur le plan de la chaleur, qui est... sur le plan de la qualité de l'air, sur le plan des inégalités sociales en santé.

1965

Ils se servent même du fait que, sur le plan des décibels, par exemple, on est déjà dans un niveau inacceptable. Mais c'est ça qui crée le nouveau standard en termes de décibels : puisqu'on est déjà dans un niveau inacceptable qui dépasse les normes, bien, on a le droit de dépasser les normes dans un quartier comme Hochelaga-Maisonneuve. Puis l'entreprise peut donc continuer, hein, d'aggraver le problème.

1970

Alors, c'est « spin that wheel », si vous me passez l'expression d'un vieux hit de discothèque. Sur les inégalités sociales, sur les inégalités en santé, sur... sur la crise climatique, sur le déclin de la biodiversité, sur...

1975

Et je reviens à l'enjeu démocratique. Les citoyens n'ont pas vraiment jamais été consultés sur le fond de l'affaire. Une évaluation environnementale indépendante sur le cumul de toutes ces activités industrielles n'a jamais été faite, puis là, on nous consulte, mais sur : combien d'espaces de stationnement acceptez-vous? Combien voulez-vous que l'entreprise déroge?

1980

La confiance dans les institutions démocratiques, là, on le voit, hein? Ça affecte toutes les démocraties. Ça peut mener à des dérives. Chez nos voisins du sud, ça mène à des gens qui se font élire pour menacer la démocratique.

1985

Je ne pense pas qu'on soit rendu là, mais je pense qu'on touche à quelque chose de très grave où est-ce que les citoyens ont épuisé tous leurs recours démocratiques, puis le projet se fait pareil.

Les citoyens sont en phase avec leurs élus, ou leurs élus sont en phase avec les revendications citoyennes, et ça se fait pareil.

1990

Alors, après ça, il ne faudrait pas se surprendre pour qu'il y ait des actions de blocage comme il y en a eu la semaine passée. Il ne faudrait pas se surprendre qu'il y ait de plus en plus d'actions qui cherchent à sortir du jeu démocratique parce qu'on a épuisé tous les recours démocratiques.

1995

Et donc, là, vous voyez un peu l'impasse dans laquelle l'entreprise, avec la complicité du gouvernement du Québec, parce que lui, il pousse, puis il change même sa réglementation pour favoriser l'implantation de ces projets-là...

2000

Si on est forcés à agir dans l'illégalité, ce n'est pas parce qu'on le veut. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on se met en danger ou qu'on entre dans l'illégalité, les citoyens. C'est parce qu'on a épuisé tous nos recours démocratiques, puis que la démocratie, entre guillemets, nous méprise.

2005

Et donc, on revient à la base, hein? L'entreprise demande des dérogations. Je pense qu'il n'y en a aucune qui est acceptable dans le contexte actuel. Il faut revenir en arrière, avoir une vraie évaluation environnementale indépendante qui va prendre du temps, parce qu'il faut prendre en compte le cumul de toutes ces activités qui s'ajoutent et de toutes ces infrastructures qui viennent détruire des espaces naturels qui eux offrent des bénéfices sur la qualité de l'air, sur la santé, sur l'environnement.

2010

Et ce n'est pas... la nature, ce n'est pas des *patches* de territoires qu'on peut compenser ici et là. Il y a des gens qui vivent sur ce quartier-là, dans Hochelaga-Maisonneuve, dans le quartier Guybourg et ce sont particulièrement des populations fragiles qui n'ont pas le loisir de déménager, hein, pour aller ailleurs.

2015

Donc, je ne vois pas comment, dans le contexte actuel, l'entreprise pourrait obtenir un *fast track*, puis déroger aux normes communément admises. Il faudrait qu'elle se conforme à toutes les

normes. Pas celles du quartier, mais celles qui sont des normes réglementaires, de la loi québécoise sur l'environnement, de l'Association des compagnies ferroviaires, de tout ce qui nécessite le respect des normes.

2025

Puis là, on voit bien qu'à ce moment-là, bien, l'entreprise ne pourrait pas s'établir sur ce terrain-là. Et donc, là, j'inviterais l'entrepreneur à... je pense qu'il a du capital, là... regarder s'il n'y a pas d'autres terrains qui seraient plus propices à son implantation parce que dans le terrain choisi actuellement, il n'y a aucune acceptabilité sociale. Et il n'y en aura, d'après moi, jamais.

Puis de toute façon, s'il en veut une, bien, il faut retourner en arrière, à l'étape 1. Évaluation environnementale, consultation sur l'ensemble du projet.

2030

Ça fait que vous voyez un peu l'impasse dans laquelle on est, là? C'est parce que les choses ne se sont pas faites dans l'ordre.

LE PRÉSIDENT :

Pour continuer sur cette lignée-là...

2035

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER:

Oui, allez-y.

2040

LE PRÉSIDENT :

...je comprends effectivement que la consultation publique actuelle porte sur les demandes de dérogation, en fait, l'article 89, qui fait partie d'une entente avec la Ville, une entente hors cour. Et donc, nous, comme OCPM, on va faire un rapport, on va faire des recommandations à la Ville et à l'Arrondissement.

Ce que vous nous dites, ce que j'entends, c'est : « Non, on refuse catégoriquement toutes les demandes de dérogation. » Donc, l'alternative ou le résultat de ça, c'est que si on refuse les dérogations, l'entente tombe à l'eau et on retourne devant les tribunaux.

2050

Dans le fond, c'est ça, ultimement, qui doit être la recommandation à la Ville, de dire : retournez... au risque de retourner devant le tribunal, d'avoir, comme vous dites, une entreprise qui va continuer de se quereller – j'utilise vos mots – avec la Ville, puis vous, vous allez poursuivre la bataille citoyenne?

2055

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER:

2060

Bien, vous voyez un peu la situation dans laquelle ils nous mettent. Alors, on voit tout de suite que ce n'est pas une entreprise qui est de bonne foi parce qu'elle garde toujours ce levier-là, qui est une menace, pour écraser les élus.

2065

Donc, on revient à l'enjeu démocratique. Nos élus ne sont pas même en mesure de nous défendre dans ce dossier-là parce qu'ils sont muselés par une poursuite judiciaire, puis ils sont contraints d'accepter des dérogations, sans quoi la poursuite judiciaire est relancée.

Je ne vois pas, là, dans le contexte actuel, comment on peut s'en sortir, là. C'est une invitation à la désobéissance civile de masse.

2070

Et donc, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse? Voulez-vous que je vous parle d'espaces de stationnement puis d'arbres à planter? Bien voyons donc. C'est... il y a comme quelque chose de profondément scandaleux dans la démarche proposée par l'entreprise.

2075

Puis on est pris aujourd'hui, effectivement, à perdre une partie de notre temps ou à investir ce temps-là... parce que lui, il peut l'investir ailleurs pendant ce temps-là, mais nous, on investit notre temps pour discuter de choses qui relèvent de la périphérie, alors que les enjeux

fondamentaux sur les inégalités sociales en santé, en environnement, sur l'appropriation de ce territoire-là par une entreprise qui est illégitime, on n'en discute pas.

2080

Ça fait que... est-ce que je vous offre une non-réponse?

LE PRÉSIDENT :

Non, non, vous m'offrez une réponse. Et vous nous offrez votre temps, qui est très apprécié.

2085

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER:

2090

Oui. Ça, je le sais.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2095

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER:

J'étais un peu sur le rush, d'ailleurs.

2100

LE PRÉSIDENT :

Non, ça va, merci. Luba, question?

Mme LUBA SERGE:

2105

Alors, j'ai compris quand vous aviez écrit dans votre mémoire : « de consultation périphérique. »

2110	M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :
	Oui.
	Mme LUBA SERGE :
2115	On s'est compris. Mais vous parlez aussi…
2120	M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :
	C'est un terme poli.
	Mme LUBA SERGE :
2125	Hein?
	M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :
2130	C'est un terme poli. Pour canaliser ma frustration, j'emploie des mots comme ça.
	Mme LUBA SERGE :
2135	Mais vous parlez aussi des abdications de la Santé publique et divers ordres du gouvernement, de
	M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :
	III. CLART LLIA CHLIRICK.

Oui. Parce que comme citoyens, on a interpelé la Santé publique de Montréal, qui qualifie d'ailleurs ce secteur-là de poumon noir de Montréal. C'est quand même une expression assez forte, là. Puis il y a des indicateurs qui en témoignent.

Et finalement, la Santé publique, à un moment donné, dans une sorte de communiqué un peu laconique, a dit : « Bien là, le projet est trop avancé, on ne déclenchera pas une étude en santé sur la question. »

2145

C'est comme si la Santé publique avait renoncé à jouer son rôle, et donc moi, je qualifie que c'est une forme d'abdication.

2150 Mme LUBA SERGE:

O.K.

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER:

2155

Et donc, je suis un peu déçu, effectivement, de certaines instances qui auraient pu être un peu plus au-devant du problème, puis qui se sont camouflées derrière, je dirais, des faux-fuyants, là. « Ah, le projet est trop avancé, on ne peut pas... »

2160

Il faut dire aussi que, tu sais, ce n'est pas dans l'habitude de la Santé publique de s'immiscer dans des projets comme ça, à moins qu'elle soit généralement interpelée par les pouvoirs publics. Elle ne le fait pas de son propre chef, ça fait que je pense que c'est ce réflexe-là, de prudence.

2165

Moi, je dirais que c'est de la capitulation, dans le contexte où on sait que l'implantation de l'entreprise va aggraver des indicateurs de santé qui sont déjà au rouge, là. C'est-à-dire, donc, déjà au négatif.

Mme LUBA SERGE:

Et quels sont les autres... vous dites : « autres ordres du gouvernement »?

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER:

2175

Bien, c'est sûr que le gouvernement du Québec, le ministre de l'Environnement, là, le ministère de l'Environnement favorise par toutes sortes de mesures réglementaires, puis en permettant à l'entreprise de déposer son projet par phases, ça favorise le contournement d'un BAPE, par exemple, d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

2180

On l'a fait aussi dans le domaine des mégaporcheries, hein? Ce n'est pas le premier gouvernement à permettre aux mégapromoteurs de scinder leurs projets pour contourner des évaluations environnementales.

2185

Donc, dans le dossier de Ray-Mont Logistiques, il y va par phase, monsieur Logistiques, et donc, bien, ça lui permet d'éviter de... qu'on considère son projet dans toute son ampleur, et ça lui a permis jusqu'à maintenant d'éviter jusqu'à maintenant un Bureau d'audiences publiques en environnement, donc de rendre des comptes de façon... à une instance un peu plus indépendante qu'en engageant des firmes privées qui ont tout intérêt à lui donner des statistiques qui vont dans le sens de ses intérêts.

2190

Mme LUBA SERGE:

O.K. O.K., merci beaucoup.

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER:

2195

Il y a un dernier commentaire, peut-être, que je vous proposerais de formuler. C'est que peut-être la seule instance économique, hein, qui a été... qui est allée dans le même sens que celle des citoyens, c'est la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve.

Donc, les commerces locaux, voyez-vous, sont d'accord avec les revendications citoyennes, sont d'accord que ça aurait pris, pour un projet de cette ampleur-là, une évaluation environnementale, une consultation publique, et cætera.

2205

Et donc, c'est... pour revenir à la présentation de ma prédécesseuse, c'est le un pour cent, hein? C'est les mégaentreprises qui sont favorables à ce projet-là.

2210

Si on s'intéresse aux entreprises qui sont au service des citoyens du quartier, elles sont en phase avec les revendications des citoyens du quartier. Et donc, le développement de la conteneurisation, c'est le développement aussi d'une mondialisation qui tue les économies locales.

Ça fait qu'il y a ça aussi, derrière ce projet-là. Il y a l'idée que ce n'est pas vrai que ça va servir l'économie des gens dans Hochelaga-Maisonneuve. Même les entrepreneurs de la Société de développement commercial semblent l'avoir compris.

LE PRÉSIDENT :

2215

Merci beaucoup. Alors, on va aller avec un autre intervenant, puis ensuite, la pause. Donc, on revient avec Ronald Daignault.

Alors, bonjour, monsieur Daignault,

2220

M. RONALD DAIGNAULT, citoyen:

Bonjour.

2225

LE PRÉSIDENT :

Alors, bienvenue à cette consultation. Vous avez dix minutes pour votre présentation. On vous écoute.

2230

M. RONALD DAIGNAULT:

Parfait, merci. Alors, Jacques Laurin et moi-même, Ronald Daignault, citoyens de Mercier-Est, désirons faire état devant cette commission de nos observations dans le dossier Ray-Mont Logistiques.

2235

Nous avons cinq observations que nous désirons partager avec vous. La première, c'est l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal.

2240

Nous constatons que la consultation en cours constitue une formalité. En effet, l'existence même de l'entente hors cour entre la Ville et le promoteur vient dénaturer l'objet de cette consultation.

2245

L'approbation de cette dérogation est une des clauses suspensives de l'entente et la Ville ne peut donc rien imposer de plus au promoteur sans remettre en péril l'entente déjà entérinée par la cour supérieure.

Et on sait qu'en bout de ligne, si ça ne passe pas, on revient avec la poursuite que Ray-Mont Logistiques a déjà lancée.

2250

On peut lire dans des documents en ligne de la Ville que les critères d'évaluation d'une demande en vertu de l'article 89 sont notamment le degré de contribution à la qualité du domaine public, l'amélioration du paysage urbain, la réduction des impacts environnementaux. Clairement, aucun de ces critères ne trouve place dans ce projet.

2255

Alors, en conséquence, les citoyens peuvent légitimement se demander quel pourrait être l'impact de leurs interventions devant les commissaires dans ce contexte-là.

2260

Deuxième observation : l'évaluation d'un projet en dehors de son contexte global. Nous déplorons que la présente évaluation ne tienne pas compte des autres blocs du casse-tête concernant l'avenir du secteur Assomption Sud.

Les détails des aménagements requis pour le prolongement de la voie rapide Souligny ne sont pas connus. La rue Dickson doit-elle toujours être fermée à la circulation?

2265

L'acquisition par la Ville de Montréal de la parcelle de terrain du CN n'est pas, à notre connaissance, finalisée. Alors, si jamais cette acquisition-là achoppait, est-ce que le projet du promoteur pourrait se réaliser tel que présenté dans les documents de la consultation?

2270

On rappellera qu'on nous a dit que le monticule qui protège présentement le quartier résidentiel disparaît des infrastructures du site du promoteur. Alors, est-ce que c'est possible que les résidents de Viauville se retrouvent éventuellement avec un projet sans écran acoustique?

2275

Troisième observation, concernant le débordement des impacts sur les quartiers périphériques : lors de présentations préalables, le promoteur a indiqué que son projet visait, à terme, le traitement de cent wagons par jour. Cent qui rentrent, cent qui sortent.

2280

Or, il n'existe qu'une seule voie ferrée qui dessert le site du promoteur. Il s'agit de la voie du CN qui longe l'avenue Souligny dans Mercier-Est, qui traverse la rue Sherbrooke près de l'avenue Durocher dans Montréal-Est, ainsi que l'avenue Marien, toujours dans Montréal-Est.

Jusqu'à maintenant, aucune information n'a percolé sur la gestion planifiée des convois par le CN. Lorsqu'on sait qu'un convoi de 100 wagons mesure près de deux kilomètres, nous pourrions faire face à un problème de sécurité publique.

2285

L'impact d'une telle situation serait critique si des véhicules d'urgence étaient retardés ou déviés avant de pouvoir intervenir. C'est notamment le cas dans Mercier-Est, au sud de l'avenue Souligny. Alors, cette facette du projet n'a jamais été abordée.

2290

Quatrième observation : pas d'étude d'impact environnemental. Ce projet du promoteur n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact environnemental malgré les demandes répétées des citoyens auprès du ministre de l'Environnement du Québec.

Lorsque le promoteur nous présente une étude d'impact sonore rédigée par la firme Soft dB, document qui est attaché au document en consultation, et que lors de la séance d'information et de questions-réponses, les représentants de Soft dB ne sont pas présents pour expliquer leur démarche et le contenu de leur rapport, nous considérons que... nous ne considérons pas que nous avons en main toutes les informations pour porter un jugement objectif sur le projet qui nous est présenté.

2300

L'impact sonore des opérations constitue une inquiétude fondamentale des citoyens et la consultation n'a pas permis de faire la lumière sur cet aspect.

Dernière constatation : la Ville de Montréal se magasine un litige et laisse les citoyens en plan.

2305

L'entente hors cour intervenue entre la Ville de Montréal et le promoteur stipule, dans la section *Engagements de la Ville de Montréal*, et je cite : « Point 14 : la Ville ne devient en aucun cas, malgré la mise en place de cette bande tampon, garante ou responsable de toute nuisance qui pourrait être générée ou encore causée par les activités du CN ou de RML. »

2310

Selon nous, la valeur d'une telle clause nous apparaît discutable. On nous a expliqué lors de la séance d'information que le talus existant sur le terrain du promoteur disparaît et qu'un murécran antibruit est installé sur la parcelle de terrain que la Ville de Montréal compte acquérir du CN.

2315

Alors, rappelons que ce mur-écran sera l'élément principal de mitigation contre le bruit et que sa construction doit être faite aux frais de la Ville.

2320

En toute logique, si l'écran acoustique appartient à la Ville, et que les nuisances sonores du site du promoteur dépassent les normes dans le secteur résidentiel Viauville, qui, croyez-vous, sera tenu responsable?

En fait, nous pouvons déjà prédire la réponse des avocats du promoteur : « C'est la faute de la Ville qui a mal fait le travail et qui ne s'est pas acquittée de sa responsabilité. »

Alors, pour les citoyens, cette situation risque de se transformer en un retour à la case départ.

2330

Notre-Dame, permettant ainsi de décupler les capacités de traitement de marchandises du port.

coûteuses au strict service des impératifs de développement économique, alors qu'on devrait plutôt se préoccuper d'amélioration de la qualité de vie des résidents de l'est de Montréal par la diminution

des impacts des activités industrielles existantes.

De plus en plus, nous constatons que les opérations portuaires migrent au nord de la rue

On construit et on maintient, aux frais des contribuables, des infrastructures routières

2335

Malheureusement, le projet du promoteur tel qu'il est présenté nous oblige à relire le rapport final de l'OCPM sur le secteur Assomption-Sud-Longue-Pointe daté du 20 août 2019, où il est relaté, et je cite : « La Commission a constaté l'existence d'une crise de confiance chez plusieurs citoyens qui se sont exprimés lors de la consultation. Développée au fil des dernières années, à la suite de la proposition de la Cité Logistique annoncée en 2015, cette crise de confiance semble perdurer malgré le changement de projet proposé par la nouvelle administration montréalaise. » Fin de la citation.

2345

2340

Après avoir constaté que la très grande majorité des vingt-sept recommandations de la Commission sont restées lettre morte, nous devons conclure que nous sommes revenus au point de départ de 2019.

2350

Alors, en conclusion, c'est notre avis que des impératifs financiers ont primé sur les intérêts des citoyens et que l'entente signée entre la Ville et le promoteur ne garantit pas aux citoyens, et particulièrement aux riverains de Viauville, un milieu de vie sain auquel tout citoyen a droit. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Luba?

Mme LUBA SERGE:

Merci beaucoup. Moi, j'aimerais revenir dans votre point numéro 2, l'évaluation du projet en dehors de son contexte global. Vous dites qu'on ne tient pas compte des autres blocs du cassetête concernant l'avenir du secteur. Ça serait quoi, les autres éléments qui seraient à évaluer, regarder?

M. RONALD DAIGNAULT:

2365

2360

Dans les derniers mois, on nous a parlé du prolongement de la voie rapide Souligny, mais on n'a pas vu de détails de ça.

Mme LUBA SERGE:

O.K.

2370

M. RONALD DAIGNAULT:

On nous a parlé que la longueur des convois qui vont être déplacés par le CN force la fermeture de la rue Dickson. Et il y avait un projet de la Ville qui faisait que la rue Dickson devenait une voie sans issue pour permettre les longs convois du CN.

2375

Et on nous parle aussi d'un aménagement d'une bande verte qui va être acquise, probablement, peut-être, du CN. Puisque l'acquisition n'est pas complétée, on ne sait pas si ça va être le cas.

2380

Alors, on nous demande d'évaluer un projet... une partie d'une grande tarte. Puis on nous dit : « O.K., bien, nous donnez-vous l'accord là-dessus? » Mais on ne sait pas quels sont les autres éléments, puis tout ça.

C'est comme : il faut voir la... il faut avoir la vision d'ensemble pour pouvoir se prononcer sur les parties qui vont faire partie de la tarte.

Mme LUBA SERGE:

2390

O.K., c'est clair, merci.

LE PRÉSIDENT :

2395

Vous dites... Bon, c'est assez pertinent, là. Quand vous parlez de la friche, en fait, l'acquisition projetée par la Ville et l'aménagement d'un mur ou en tout cas, d'un aménagement d'un ouvrage destiné à minimiser la propagation du bruit des activités du CN et de Ray-Mont Logistiques, vous dites : « Bien, la Ville va devenir responsable, dans le fond. »

2400

Donc, est-ce que je dois comprendre que, donc, vous ne souhaitez pas que la Ville aménage ce type d'ouvrage? Ou vous souhaitez autre chose?

M. RONALD DAIGNAULT:

2405

En matière de responsabilité civile, généralement, la personne qui cause un dommage à quelqu'un d'autre est responsable de corriger la situation. Dans ce cas-ci, la personne qui cause les nuisances, c'est le promoteur, et la personne responsable de s'assurer qu'on va corriger les nuisances en question, c'est un tiers. C'est la Ville.

2410

Alors, les citoyens qui pourraient ne pas obtenir satisfaction, ils vont poursuivre la Ville pour être dédommagés des nuisances causées par Ray-Mont Logistiques? Ça ne fait pas de sens, là.

2415

C'est comme : la personne qui cause le dommage doit réparer elle-même et le fait de ne pas être propriétaire du mur qui va protéger des bruits, donc c'est la Ville qui va se retrouver avec le singe sur le dos, là.

	LE PRÉSIDENT :
2420	Puis là, je ne veux pas vous mettre le singe sur votre dos à vous, mais la Ville nous dit : « Il y aura codéveloppement de la friche ou de ce terrain-là. » Vous envisagez quoi, à ce moment-là?
2425	M. RONALD DAIGNAULT :
	Le projet ne devrait pas aller de l'avant. Pas dans la façon dont il est présenté présentement. C'est certain que si les gens ou si les gens de la Ville qui ont négocié cette entente -là, qui ont dit que la Ville ne prenait pas la responsabilité des nuisances causées par Ray-Mont Logistiques, le simple fait d'être propriétaire du mur qui va protéger les citoyens, donc c'est un non-sens, là.
2430	LE PRÉSIDENT :
2435	Je comprends. Merci beaucoup. Alors, merci, monsieur Daignault. Merci à toutes les personnes qui se sont présentées jusqu'à maintenant. Alors, il nous reste On va prendre une pause. Il reste cinq intervenants après la pause, donc il est 15 h 09, on prend environ 15 minutes de pause.
2440	PAUSE
	Alors, rebonjour.
2445	Mme ISABELLE VIGEANT, citoyenne :

e la fin, je
nille mots. , avec les

Je pense que les racines sont souvent sous-estimées. Et puis si la terre branle autant maintenant avec tous les changements climatiques, ça... c'est une image qui vaut mille mots pour moi.

2485

Et puis aussi, dans la nature, on... c'est comme des soins énergétiques gratuits. Comme si on a la sensation... Excusez-moi, je suis un peu nerveuse. La sensation qu'on a quand on se promène dans la nature, c'est comme si on s'enveloppait d'amour, et puis ça me parle beaucoup, cette image-là aussi.

mais c'est comme... Ça, c'est un artiste, il s'appelle Gasper, Gasper de Linard. Et puis il fait des

Les gens, ça paraît que c'est des soins énergétiques gratuits, puis c'est dur à expliquer,

peintures avec des visions intuitives, puis tente d'expliquer à travers ses peintures des choses qui sont difficilement explicables.

2490

Et puis aussi, avec la puissance du vivant qui traverse le béton, et puis le cœur de la Terre, je pense que ça... ça veut tout dire.

2495

Le béton, ça n'a pas lieu d'être. Ça s'est fait avec le temps, mais on a beaucoup des secousses de la Terre présentement à cause de ça.

Puis aussi, bien, laisser de nous laisser l'opportunité de dire notre opinion et d'avoir notre espace d'être entendus, car oui, il y a des petits miracles qui peuvent exister pour s'ajuster aux priorités mondiales.

2500

Nous avons choisi le quartier d'Hochelaga pour y vivre et suite à la demande de Ray-Mont Logistiques pour l'expansion des heures d'opération pour du 24 heures sur 24 chaque jour, en sachant fort bien que ça deviendrait de moins en moins vivable au quotidien, avec un non-répit constant, c'est totalement insensé en sans compassion pour les citoyens.

2505

Des heures méritées de calme et de répit, c'est vital. S'il y a un commencement à tout avec l'espoir que le vivant soit choisi en premier et reprenne le dessus sur le côté monétaire, il y a d'abord des fins et arrêts nécessaires de cycles de destruction.

Et pour arriver à cette vision d'une ville en santé, verte, et afin d'être un leader mondial qui a choisi la santé des citoyens et la santé de la planète en priorité, ce serait évidemment un grand départ avec les enjeux de notre quartier en montrant l'exemple et en disant un grand non, haut et fort, pour l'ajout de nuisances supplémentaires. Pendant qu'il est encore temps de dire non.

2515

Surtout en ces temps historiques de déséquilibre planétaire, passage obligé pour en arriver à davantage de prises de conscience.

Les gens et la planète valent plus que de l'argent, que des *containers* et des routes en béton qui font branler la Terre. Stabilisons en urgence nos sols avec les merveilleuses racines souvent sous-estimées de leur importance en préservant les boisés actuels et replantons des arbres où il y a eu des erreurs de destruction massive.

2520

Car ces terrains boisés ont toute leur importance pour stabiliser la Terre, avec l'espoir de minimiser l'impact des changements climatiques avec des plantations massives en priorité tout autour de la Terre.

2525

La richesse verte n'a pas de prix et devient de plus en plus rare actuellement. C'est notre avenir de demain, c'est notre santé et notre habitat, et on ne le répètera jamais assez.

2530

Car on veut créer du sens dans le non-sens. Choisir le vivant en premier ne devrait pas être une négociation ou un compromis.

2535

Tous les débordements dans les hôpitaux, prévenons les *burn-out*s, les dépressions, les suicides, l'alcoolisme, où malheureusement, la société encourage l'alcool pour avoir un moment, un bon moment.

Ce problème de toxicomanie qui gèle les émotions souffrantes ou encore la prise de médicaments qui est également encouragée par le cercle médical pour se sentir, alors qu'il y a beaucoup de nuisances ou d'effets secondaires à long terme.

Alors qu'il n'y a rien de mieux que les médecines naturelles, avec les habitudes de marches santé dans les boisés. C'est des endroits de guérison. Je suis bien placée pour vous le dire.

2545

Pour nous recentrer et mieux gérer les émotions et les situations de nos quotidiens avec des soins énergétiques gratuits. Mais la plupart du temps, les gens n'écoutent pas leur corps, ne font pas d'arrêt nécessaire, tolèrent et acceptent l'inacceptable pour toujours continuer et persévérer malgré les embûches.

2550

Attendre malheureusement que le corps leur impose l'arrêt nécessaire et parfois, malheureusement, c'est la mortalité, cet arrêt catégorique, car le corps ne peut plus continuer.

2555

Notre quartier mérite un répitet un milieu de vie sain, et non des lourdeurs supplémentaires. Les citoyens ont besoin d'un répit essentiel d'au moins quelques heures par jour, autant que le sommeil.

Tout comme les cellulaires qu'on doit toujours penser à recharger, nos corps ont besoin également de répit, de recharge, de régénération, de guérison avec du calme. Les décideurs ne vivent pas quotidiennement à côté de ce *parking* à *containers* et de ces routes à camions qui font... vibrer, excusez-moi, les sols.

2560

Ce projet qui n'avait jamais eu d'étude d'impacts, tout comme Hydro-Québec qui avait imposé les compteurs électromagnétiques dans nos résidences. J'ai d'ailleurs les six compteurs de ma bâtisse dans mon logement. Malgré les contestations pour la santé.

2565

Quelle est donc la limite acceptable ou tolérable pour la santé des citoyens et celle de la planète? Est-ce que toutes les vibrations et les nuisances qu'on impose à nos corps et à la Terre sont nécessaires?

2570

Également, les itinérants ou ceux qui ont trouvé un refuge temporaire dans nos boisés pour se... rebondir face à la crise du logement ou de situation compliquée méritent un répit et un calme de tous ces grondements et vibrations créées par les opérations du port et du *parking* à *containers*.

Nous subissons déjà depuis les dernières années les nuisances visibles et invisibles depuis le début du projet avec cette grande destruction d'arbres qui a fragilisé nos sols. J'habite dans un sous-sol et je ressens chez moi des vibrations, surtout depuis 2021.

2575

Si chacun avait les moyens financiers de poursuivre individuellement, plusieurs millions seraient en jeu, car la santé et la stabilité de nos habitats et des espaces de vie sains devraient être une priorité pour la Ville.

2580

Ce qui nous fait rester et aimer davantage notre quartier, c'est notre campagne en ville qui s'est créée au fil du temps et notre butte d'horizon. De voir également les citoyens bienveillants qui ont à cœur de préserver le vivant et qui habitent ces espaces aux mille et un bienfaits, c'est effectivement motivant et encourageant.

2585

Des coins d'amour, de paix, de bienveillance, d'émerveillement, d'ancrage dans ces bains d'arbres et de ciel. Ces lieux précieux de soins énergétiques gratuits avec de bonnes vibrations positives à proximité, qui nous font mieux rebondir et nous donnent un équilibre pour affronter plus calmement les nuisances accentuées depuis les dernières années dans notre quartier et mondialement.

2590

Et chacun individuellement a son histoire unique, avec des situations de vie particulières incluant tout l'arc-en-ciel d'émotions que nous devons apprendre à gérer.

2595

Mais où sont les limites aux nuisances et qu'est-ce qui est acceptable ou non acceptable? C'est notre quotidien de vie. Comment on peut se permettre de bâtir un futur sans tenir compte de la santé des citoyens et de la santé de la planète?

2600

Quel exemple on donne aux enfants qui ressentent les non-sens actuels et les émotions de leurs parents? En travaillant avec les enfants, j'ai pu constater la grande électricité dans l'air puisqu'ils absorbent comme des éponges tout ce qui se passe et ils vivent de grands contrastes d'émotions.

Beaucoup plus d'enfants ont des besoins particuliers, qui ont besoin davantage de calme, d'attention, de soutien. Un épuisement également pour les éducateurs et les parents qui tentent de faire de leur mieux. Encourager des marches santé dans la nature apaise les enfants et les adultes.

2605

Quelle est la plus grande fierté pour la Ville? Être une des plus grandes plateformes de transbordement ou une ville verte et en santé pour tous? Plus le projet et les impacts sont grands, plus notre zone tampon devrait être grande en compensation des nui sances visibles et invisibles. Agrandissons la zone tampon demandée.

2610

Si tout est possible dans ce qui semble impossible, oui, pourquoi ne pas agrandir la zone tampon demandée? Plus loin que la butte qui est beaucoup plus qu'une butte, mais un espace d'espoir et d'horizon, en surplus d'être un des plus beaux observatoires de la ville.

2615

Forest Spirit, qui avait été malheureusement poussé, mérite de revenir sur le haut de la butte comme un emblème d'espoir dans Hochelaga.

Repoussons les *containers* et replantons des arbres pour stabiliser le sol en compensation de toutes ces coupes d'arbres qui ont créé un grand impact en créant plus de vibrations dans le sol.

2620

Ces racines qui stabilisent nos sols sont si importantes. Créons plus de stabilité dans nos sols, dans les sols de notre ville, en protégeant les boisés. Chaque quartier mérite sa campagne en ville qui grandit.

2625

Assez de faire branler la Terre. Elle-même a besoin de stabilité. Les secousses que nous lui donnons en ne la mettant pas en priorité, ça nous revient avec les impacts climatiques que nous... que nous sommes témoins aujourd'hui.

2630

Qu'est-ce que nous attendons? Une dame dans un conseil d'arrondissement avait mentionné à plusieurs reprises : « Il n'est jamais trop tard pour bien faire. » Montrons l'exemple en devenant un leader mondial qui a pris les décisions constructives et positives pour un revirement majeur de situation, afin de s'adapter pour les enjeux de santé et les enjeux de la planète.

J'ai eu une discussion il y a quelques jours avec une maman qu'elle mentionnait qu'elle voit énormément la différence dans le comportement de sa fille lorsqu'elle va se promener dans la nature. C'est leur passe-temps favori et la solution santé.

2640

Même le papa qui, auparavant, préférait presque son cellulaire à la nature, il revient dans ce total présent avec sa fille tout enjouée, émerveillée d'être parmi cette nature chaleureuse, avec les arbres et le chant des oiseaux qui nous enveloppe d'amour. Un temps magique et précieux en famille.

Des moments de répit essentiels. Une ville avec ses espaces de vie, avec tous les écosystèmes que nous avons et qui est encore là, que nous prenons malheureusement pour acquis et qui mérite pourtant préservation.

2645

Cette maman qui a grandi à Paris me mentionnait que lorsqu'elle était plus jeune, elle voyait des écureuils et avant son arrivée à Montréal, il y a quelques années, elle n'en voyait plus. Il y avait beaucoup moins d'oiseaux. C'est le béton qui avait malheureusement pris le dessus, comme la plupart des grandes villes.

2650

Préservons donc ce que nous avons de plus précieux dans notre ville et qui devient de plus en plus rare dans les grandes villes mondiales. Ces espaces verts d'apaisement et de guérison, où on se régénère et recharge toutes les cellules du corps, rechargent nos batteries intérieures qui ont effectivement besoin d'être rechargées en alternance.

2655

Choisissons la spirale positive verte pour notre santé et la santé de la Terre. Replantons des arbres en compensation des destructions massives pour stabiliser les sols.

2660

Et puis, si je passe dans le patrimoine aussi, dans ce lieu exceptionnel là, nos cheminées, ça fait partie du patrimoine, et puis je pense que ça serait exceptionnel de pouvoir les réaménager et puis replanter des arbres, et puis avoir l'agriculture urbaine pas très loin. Étant donné que de plus en plus, ça devient des enjeux.

2665	Donc, tout ça, je pense que c'est de choisir le vivant en premier, puis je pense que ça ça n'a pas de prix, de choisir le vivant.
	LE PRÉSIDENT :
	Merci.
2670	
	Mme ISABELLE VIGEANT :
2675	Merci.
	LE PRÉSIDENT :
	Alors, bien, merci. On a peut-être quelques petites questions pour vous. Luba?
2680	Mme LUBA SERGE :
2685	Vous avez fait référence vous avez dit que vous avez choisi Hochelaga-Maisonneuve et que vous habitez, si j'ai bien compris, vous Je ne sais pas si vous pourriez parler, finalement, des nuisances. Est-ce que c'est pire depuis l'arrivée de Ray-Mont Logistiques? Est-ce que
	Mme ISABELLE VIGEANT :
	Ah oui, définitivement, oui. Oui.
2690	Mme LUBA SERGE :
	Comment? À quel niveau? Qu'est-ce Vous parlez de je pense que vous avez parlé des vibrations?

2695 | Mme ISABELLE VIGEANT :

Oui, oui.

Mme LUBA SERGE:

2700

Est-ce que ça, c'est lié au...

Mme ISABELLE VIGEANT:

2705

Oui.

Mme LUBA SERGE:

Oui?

2710

2715

2720

Mme ISABELLE VIGEANT:

Oui, puis tout... C'est ça, ça... Bien, depuis que la Ville a choisi d'accentuer les opérations en lien avec le port, et puis de donner le feu vert à cette compagnie-là, c'est sûr qu'avec la massive coupe des arbres, c'est des lieux fantastiques qu'on a détruits. Ça faisait mal de voir ça.

Et puis en plus, de le ressentir toujours à l'intérieur même de chez moi... Donc, j'ai une perruche à la maison aussi, puis surtout dans les derniers temps, c'est en alternance, là, mais là, présentement, là, elle est dans... Bien, voyons, dans le... Excusez-moi, je vais finir par le dire, là. Sur le bâton du bas, et puis elle pointe le sol. Donc, tu sais, elle voit, là, elle le ressent.

Ça fait que c'est très subtil, mais on le ressent. Tu sais, moi, quand je fais de l'exercice, justement, pour, tu sais, assouplir le corps puis enlever le stress et tout, puis là, on s'allonge au sol

pour tenter de penser à autre chose, et puis là, on le ressent. On ressent les vibrations, donc ce 2725 n'est pas... Tu sais, on le ressent, là. Puis les grondements, le bruit, c'est beaucoup plus bruyant. **Mme LUBA SERGE:** 2730 Alors, il y a plus de bruit aussi? **Mme ISABELLE VIGEANT:** 2735 Oui. **Mme LUBA SERGE:** 2740 À cause des camions? Des... **Mme ISABELLE VIGEANT:** Bien, un peu de tout. 2745 **Mme LUBA SERGE:** Tout? 2750 **Mme ISABELLE VIGEANT:** Moi, je suis sur Viau, et puis il y a beaucoup plus de camions qui passent sur Viau aussi. **Mme LUBA SERGE:**

O.K.

Mme ISABELLE VIGEANT:

2760

On entend beaucoup plus les sirènes. On voit... on voit l'électricité dans l'air, de toute façon, depuis les derniers mois, les dernières années encore plus, là. Mais les derniers mois, c'est encore plus... c'est encore plus électrique, là, on le ressent.

2765

Puis les grondements, le... C'est ça, le bruit de fond. Ou des fois, c'est dur à expliquer comment... qu'est-ce qu'on ressent, mais c'est là et c'est permanent, là. Donc, je pense à ceux qui habitent à côté en plus, vraiment encore plus, plus à côté. Ce n'est pas évident, mais on a choisi le quartier pour y vivre, on s'est créé un quotidien, donc ce n'était pas notre but juste de partir.

2770

Tu sais, c'est comme : on veut rester le plus longtemps possible, là. On veut visualiser le positif que ça va... avoir un petit miracle qui existe, qu'il va y avoir un revirement de situation.

Puis tant mieux si avec la replantation d'arbres, si on peut stabiliser les sols, puis à travers la planète aussi, là. Parce qu'on voit bien, là, que la Terre branle, puis ça fait longtemps que la Terre branle. On le ressent.

2775

Mme LUBA SERGE:

Oui. O.K., merci.

2780

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais ça que vous me parliez un petit peu de l'occupation puis l'animation sur... donc la vie dans le secteur, particulièrement les espaces boisés. Vous avez parlé... À ce que j'ai bien compris, vous parlez de personnes en situation d'itinérance qui occupent actuellement des espaces. Il y a des tentes sur le... Comment se passe...

2785

Mme ISABELLE VIGEANT :

Oui, bien là, c'est ça, avec la crise du logement, là, c'est...

2790

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2795 Mme ISABELLE VIGEANT:

...c'est normal, là. C'est plus accentué, oui, depuis les derniers temps, mais il y a un beau respect puis une belle cohabitation. Puis tu sais, on le sait que ces gens-là, c'est... tu sais, c'est le meilleur lieu aussi pour tenter de se guérir puis rebondir, puis ensuite de se rebâtir un quotidien, avoir espoir. Puis tant mieux s'ils peuvent encore avoir plus de soutien pour ces gens-là aussi.

2800

LE PRÉSIDENT :

O.K., ça se passe bien, une belle cohabitation?

2805

Mme ISABELLE VIGEANT:

Oui, ils sont respectueux. Tu sais, je pense que les... il y a plus de gens qui laissent leurs déchets qui... Parce que là, de plus en plus, c'est... le lieu devient un peu plus connu, donc des fois, les déchets aussi. Ce n'est pas seulement les personnes...

2810

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2815

Mme ISABELLE VIGEANT:

...qui sont sur place, là. C'est plutôt ceux qui... tu sais, qui sont... c'est ça, qui... peut-être des promeneurs, là, qui sont plus ou moins attentionnés pour ça. Mais il y avait eu des poubelles qui avaient été installées, puis la mobilisation a fait un... c'est ça, une grande sensibilisation avec ça, là.

Puis on sent que ceux qui sont sur place, ils essaient quand même de se ramasser ou... Puis il y a une... tu sais, il y a un respect. Il y a un beau respect aussi.

2825

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous avez mentionné à deux, trois reprises : « petit miracle ».

2830

Mme ISABELLE VIGEANT:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2835

Ça serait quoi, pour vous, un petit miracle?

Mme ISABELLE VIGEANT:

2840

Bien, le petit miracle, c'est sûr, c'est de choisir la... Bien, je pense que ça ne devrait même pas être considéré comme un miracle. Ça devrait être juste : aller de l'avant avec ça. C'est le vivant en premier. La santé de la... des gens, puis la santé de la planète en premier.

2845

Tu sais, puis c'est dommage d'avoir à dire que ça serait un miracle à demander, alors que c'est... que c'est vital, là. C'est notre habitat. C'est ça. Malheureusement, avec la société, les villes qui sont formées avec le temps... Auparavant, c'était... notre terre était pratiquement avec des

arbres partout, là, mais ç'a été de raser, raser les arbres comme si c'était acquis, comme ça, on va juste réserver notre endroit.

2850

On perçoit le lieu comme inutile : « Les boisés, ouf. » Alors que quand on le vit vraiment, puis qu'on a la chance d'avoir ces endroits-là à pied de la maison, accessibles, ça crée vraiment une différence dans nos vies. Puis ç'a créé la différence dans la vie de beaucoup de gens, surtout depuis la COVID aussi, qu'ils l'ont découvert... moi, je l'ai découvert à ce temps-là aussi.

2855

Et puis pour moi, ç'a été comme un coup de foudre où ç'a été... Justement, comme je vous montrais ici, là. C'est vraiment, là... on s'enveloppe d'amour, puis c'est notre petit lieu préféré, c'est notre petit lieu de ressourcement, d'ancrage, puis de guérison.

2860

Puis que chaque quartier mériterait sa... ses boisés comme ça, accessibles, gratuits, beaucoup plus qu'aller prendre des médicaments ou aller prendre un petit verre de vin pour supposément se détendre quand... Jusqu'où elle est, la limite?

J'ai travaillé à la SAQ aussi, ça fait que j'en ai vu, des débordements avec l'alcool.

2865

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme ISABELLE VIGEANT:

2870

Puis il y en a qui ne voulait pas s'avouer, mais c'est ça, tu sais. Ils étaient plus alcooliques qu'ils pensent, les gens, donc c'est pour ça que j'ai... depuis 2018, j'ai arrêté aussi l'alcool.

LE PRÉSIDENT :

2875

Merci beaucoup. Merci.

Mme ISABELLE VIGEANT:

2880

Ça me fait plaisir. Merci à vous de nous écouter aussi. Merci.

LE PRÉSIDENT :

On est ici pour ça. Puis, donc, prochaine intervenante, Nicole Bernier.

2885

Alors, rebonjour. Dans notre programme, on avait comme prochains intervenants les représentants de la coopérative d'habitation Le P'tit train de Viauville, mais étant donné qu'on a pris de l'avance et qu'on a madame Nicole Bernier qui est avec nous, donc elle a accepté au pied levé de venir nous parler à ce moment-ci plutôt que ce soir. Donc, merci beaucoup, madame Bernier.

2890

Mme NICOLE BERNIER, citoyenne:

Pas de problème.

2895

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonjour.

Mme NICOLE BERNIER:

2900

Bonjour. Merci de m'entendre. Contrairement à tout le monde qui est passé avant, je suis toute nouvelle dans le dossier, donc... Et j'ai appris dernièrement, mais j'habitais dans le quartier au moment de l'expropriation des... j'habitais Saint-Clément, puis la bâtisse a été expropriée, puis j'ai déménagé, puis je suis revenue dans le quartier en '94.

2905

Puis toutes les étapes, si je passe mon... ça, c'est... c'est un résumé. Est-ce que... est-ce que... O.K. Bon. Ça fait que moi, je suis partie de ça, que j'ai reçu à la maison la semaine passée,

puis là, j'ai écouté un peu en ligne, puis j'ai appris que jeudi, il fallait s'inscrire. Je me suis inscrite, je n'avais pas de PowerPoint.

2910

Donc, c'est un peu en dehors de ce qu'ils disent, mais c'est complémentaire, puis je suis d'accord avec tout ce qu'ils ont dit. Si j'avais été plus instruite, j'en aurais dit plus.

2915

Bon. Pour moi, ce qui m'a frappé par rapport à ça, c'est le CHSLD qui est juste à côté de la ligne rouge, là, que vous voyez. La Ville de Montréal, 45 mètres, 40 mètres pour CN, puis la butte à déplacer, puis le chemin de fer à déplacer qui est sur... Je ne sais pas comment ça se fait, mais les proportions me semblent tout à fait inappropriées parce que le terrain de Grace Dart est vraiment collé sur la passerelle, là, qui est « chemin de fer actif à déplacer. »

2920

Donc, il y a quelque chose là, qui n'est pas proportionnel pour se promener sur le terrain. Ça fait que ça, ça m'a frappée. J'ai dit : « Voyons, ça ne marche pas. »

2925

Puis la butte à déplacer, c'est toute mon histoire avec le port de Montréal. Puis, bon, là, ça, vous connaissez. Bon. Pour moi, ici, quand on construit le port, les trains suivaient Notre-Dame, puis il n'y avait pas de butte, il n'y avait rien.

2930

Là, tout à coup, ils ont mis une butte entre le chemin de fer, puis les *containers* qui faisaient du bruit. Puis après, ils ont... là, ç'a été les *containers*, après, les affaires à grain. Puis tout ça, là, ça faisait une poussière épouvantable. Parce que même en '94, quand je suis revenue, j'avais habité sur Saint-Urbain. J'époussetais aux deux semaines, puis c'était bien beau. Là, une journée, le lendemain, c'est fini, c'est pareil, ça ne paraît pas. Donc, il y avait de gros problèmes.

2935

Le Port a changé la butte plusieurs fois. Là, on est quelque part que ç'a un peu d'allure, l'aménagement. Parce que moi, je reste sur Viau, à quelques... Viau/Sainte-Catherine, puis c'est à quelques pas du port et l'aménagement, là...

Ça, c'est mon coin de rue avec la piste cyclable qui arrive en bas. Et vous voyez la butte qu'ils ont construite, puis là, ils ont mis de la verdure? Donc, la poussière, c'est plus normal par

rapport à ce que c'était avant qu'ils mettent cette butte-là à cette place-là, recouverte de verdure. Et ça, c'est récent.

2945

C'est tout un processus de lutte. Là, les gens, ils parlent plus de la biodiversité autour de la piste cyclable parce que ça, ça va finaliser comme le bruit de la rue Notre-Dame. Parce que c'est comme si dans notre coin, on chiale moins parce qu'on a plein de bienfaits de cette butte-là maintenant.

2950

Ça fait que ça, ç'a été... Regardez, là, quand on se promène maintenant, là, si vous voyez l'image d'en bas, ça, c'est le terrain de Grace Dart qui est là. Le petit... dans le fond, on voit le viaduc dont parle Ray-Mont. Et là, la piste cyclable qui arrive, puis on voit la butte du port, puis l'aménagement autour de la piste cyclable.

2955

Donc, c'est devenu jusqu'à la rue Sainte-Catherine, où le projet de Ray-Mont RML est en... ça veut se développer. Ça va à l'encontre de ce que... tous les efforts qui ont été faits pour essayer d'améliorer et ça veut encore améliorer parce que dans le temps, on ne comprenait pas les îlots de fraîcheur, puis on n'était pas conscientes de tout ça.

Ça fait qu'il y a des demandes qui sont faites pour aménager le long de la rue Notre-Dame, pour mettre des arbres encore plus, puis des bancs pour que ça devienne des îlots de fraîcheur, on peut circuler.

2960

Ça fait que ça, c'est un petit peu comme plein d'efforts, des années d'effort pour que le Port arrive, aboutisse à quelque chose d'acceptable. Si on revient à... Bon, attends, il faut que je me... Bon. Si on revient à la proposition qui... Il faudrait que j'aie une petite lumière pour...

2965

Mais vous savez où est le mur, là, le mur que... qui est supposé être construit par la Ville, qui est juste à côté de Grace Dart puis des... des coopératives qui, eux autres, sont vraiment collés, là, sur... Et là, c'est là qu'on veut mettre le mur, puis on veut enlever tous les espaces verts qui permettent aux gens de respirer.

Moi, quand je suis revenue dans le quartier, j'avais perdu... je n'avais pas les moyens d'une voiture à cause du déménagement. J'ai utilisé le boisé. Il ne ressemble plus à ce que c'était. Mais ç'a été fondamental parce que je ne pouvais plus sortir pour aller en campagne comme avant.

2975

Donc, c'est clair que ça joue un rôle très important de protéger ces espaces verts naturels où les gens peuvent aller relaxer, puis tout ce que la jeune fille a raconté sur ce que ça fait énergiquement. C'est fondamental pour la santé des gens.

2980

Donc, ça, c'est le... Donc, pour moi, quand ils disent qu'ils veulent... ils présentent ça pour l'aspect sonore. Ça n'a aucun sens, cette explication-là. De mettre le mur, là, on voit le mur que la Ville doit construire, puis là, on voit... ils veulent enlever la butte. Et là, les trains vont mettre des *tracks*.

2985

Ça n'a... pour moi, en tout cas, juste à voir ça, là, quand ils ont présenté ça, puis même au niveau sonore, la présentation qui a été faite le 16 octobre par les gens, c'était des incompétents. Excusez, mais ils ne connaissaient rien par rapport à ça.

Et ils n'ont pas fait des... donné des bonnes explications. Juste ce dessin-là démontre qu'il y a un problème de compréhension.

2990

Et là, je vois ce que d'autres ont dit sur la Ville qui est responsable du mur alors que ce n'est pas elle qui fait le bruit. Puis là, c'est nous autres qui va payer pour ça, puis on perd tous les avantages.

2995

Je ne connaissais pas les avantages sur le dessus de la montagne parce que quand je suis arrivée, je n'avais pas vu ça. Mais quand même, ça montre à quel point... Bon.

Ici, là, ce qu'on voit, c'est Grace Dart, en haut, le CHLSD. Puis on a les gens qui sont sur Sainte-Catherine. Puis on a un petit peu comme le rondpoint, là, qui s'en va au... juste avant le viaduc, là, que Logistiques puis... la passerelle aussi qu'ils ont construite.

3000

Donc, tout ce centre-là, le CHLSD, là, moi, les gens, là, paniquent, là, quand... Premièrement, ils ne sont pas au courant, la plupart. Moi, j'ai commencé à parler parce que j'ai des voisins qui s'occupent de leurs parents qui sont là.

3005

Puis là, quand ils ont su que tu sais, les petites marches tranquilles dans les beaux parcs qu'ils ont aménagés de chaque côté... Puis là, bien, ça va être les trains qui vont passer.

3010

Pour eux autres, ils sont incapables de concevoir comment ils vont contrôler la réaction des gens face à ces stress de bruit là. Déjà, un petit bruit normal que nous autres, on ne réagit pas, des fois, ça crée des situations qui...

3015

Donc, ça n'a aucun, aucun bon sens. Puis au niveau... Vous voyez, là, ça, c'est en arrière, le... c'est la route qui passe en arrière de Grace Dart, puis ils ont leur stationnement, on voit le parc, un des beaux parcs que les gens utilisent.

Puis la clôture qu'il y a là, c'est la clôture qui... de ce que la Ville, supposément, va posséder, là, qui est la bande, qui est... Donc, c'est déjà... ils sont dans la cour.

3020

Puis là, l'autre côté, il va y avoir... on va mettre un mur qui va vraiment les protéger? C'est impossible. J'ai lu un peu, là, sur le REM, là, puis toutes les horreurs du bruit qu'ils n'ont pas conçu, puis qu'ils n'ont pas pensé, puis qu'ils n'ont pas réfléchi là-dessus, puis là, la population est complètement désemparée.

3025

Bon, imaginez ce que vous allez créer pour tous les patients qui sont là. En plus, une des... la clôture qui est là, c'est celle qui est de Grace Dart, mais qui tombe sur Notre-Dame. Bon.

3030

Si on voit, là... Ici, ça, c'est plus, bon, un peu ce qu'eux autres vous ont parlé, les coopératives qui sont... qui ont accès, puis rentrent dans le bois. D'un côté, ils ont le parc qui a été aménagé, un beau parc qui a été aménagé, mais les enfants que j'ai questionnés, puis qui correspondent aux enquêtes qui ont été faites sur la biodiversité, c'est la même chose.

Les enfants préfèrent aller dans la nature que d'aller dans le parc parce que c'est la créativité, c'est l'aventure. Ce n'est pas : vous faites... vous glissez comme ça, vous êtes deux, un par derrière l'autre. Non. Là, c'est... Plus loin, vous allez voir des photos. Les enfants peuvent vraiment explorer la nature. Et ça, c'est un bonheur absolu.

3040

Après... Ah mon Dieu! Bon, ça... bon, moi, ce que je proposais, c'est qu'on ne touche pas à la butte. Même, on pourrait la monter s'il le faut, puis qu'eux autres creusent de l'autre côté, puis qu'ils descendent leurs *containers* comme le Port a fait. Le Port a mis... a une butte. Ils sont responsables de leur butte, puis ils construisent tout de l'autre côté de la butte.

3045

Donc, déjà... Et là, le CN, il faut que le CN vende à la Ville et que là, on fasse la piste cyclable, puis qu'on construise ce que l'arrondissement veut, la biodiversité, en faisant un verger avec une piste cyclable plus large pour permettre aux gens de marcher, pour permettre aux gens en mobilité...

Donc, cet espace est parfait. Puis là, de planter des arbres. La butte, elle sert aux enfants pour glisser sur les fesses parce que... l'hiver, parce que c'est un autre accès de bonheur, tout simplement.

3050

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez, dans le fond, du 85 mètres?

3055

Mme NICOLE BERNIER:

Bon. Oui, dans le 85 mètres, il y a un 40 mètres pour le CN...

LE PRÉSIDENT :

3060

Qui est déjà... Oui.

	Mme NICOLE BERNIER :
3065	puis il y a 45 mètres pour la Ville. À peu près, là.
	LE PRÉSIDENT :
3070	Oui. Mme NICOLE BERNIER:
	Bon, bien, ça, c'est dans la partie du CN.
3075	LE PRÉSIDENT :
00.0	O.K.
	Mme NICOLE BERNIER :
3080	Et cette partie-là devrait être est demandée dans le toute la conception de la biodiversité dans l'arrondissement. Il y a une recherche qui est faite et c'est fondamental.
3085	D'ailleurs, j'ai La piste cyclable, il y a deux pistes cyclables qui se rencontrent là, qui pourraient rejoindre par ce chemin-là, et tout organiser un lien entre Hochelaga et Notre-Dame.
	Ici, bon, bien, ça, c'est justement le futur plan directeur de la biodiversité. Où vous voyez 89, là, c'est exactement le secteur
3090	LE PRÉSIDENT :
3030	O.K.
	Mme NICOLE BERNIER :

...le secteur dont on parle. Et ça, il y a eu 89 personnes qui ont demandé à ce que ça soit protégé. Et là, il y a toutes sortes de projets de biodiversité. Nourrir les gens, se faire des arbres fruitiers, faire des îlots de fraîcheur pour que... des bancs le long de la piste cyclable. Faire que plus de gens puissent en profiter et garder la partie nature, la friche, totalement, selon le...

3100

Et là, ça répondrait à ce que les gens, les enfants ont formulé dans les enquêtes qui ont été faites par la biodiversité. Les enfants veulent la nature. Ils ne veulent pas des parcs. Ils veulent la nature. Donc, pour moi, c'est fondamental.

3105

Bon. Les fruits... Il y a tout, aussi, dans l'arrondissement, un projet qui se développe pour la nutrition. Là, on a un problème, les gens sont pauvres. Il n'y a pas assez de jardins. On est dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. On n'a pas de verdure, on n'a pas de terrain et on ne peut pas jardiner.

3110

Mercier-Est, Mercier-Ouest ont des parterres, on sait, et ils ont deux fois plus de jardins qu'on en a. Donc, il y a vraiment, déjà, un problème majeur de ce côté-là. Puis là, bon, bien, on parle que les gens n'ont pas accès. C'est trop cher, les fruits et les légumes.

Bon. Donc, au lieu du...

3115

LE PRÉSIDENT :

Vous feriez comme un jardin dans la bande, là?

Mme NICOLE BERNIER:

3120

Bien, dans la bande large, là, qui est du CN, ça devrait être une piste cyclable avec des accommodements pour les différentes personnes, et toute une série d'arbres fruitiers avec des petits bancs...

3125 **LE PRÉSIDENT**:

Je comprends.

3130

Mme NICOLE BERNIER:

...qui font que les gens puissent se promener à pied, les gens en vélo. Les handicapés peuvent aussi fonctionner.

3135

Puis dans la partie de la Ville, ne pas venir construire un mur. Non, la laisser nature, puis les enfants en profitent, puis les adultes. Je suis allée, là, hier. Il y a des gens de la rue Aylwin, de l'autre côté, qui viennent en autobus pour se promener dans la...

3140

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme NICOLE BERNIER:

3145

...pour avoir un petit peu d'air de la nature. Ça fait que pour moi, ça n'a aucun sens de détruire ce...

3150

Regardez. Ça, là, c'est les enfants, comment ils se sentent quand ils vont là. Ils trouvent une branche à terre, ils trouvent une roche, ils trouvent... Donc, c'est le respect et le bien-être que ça procure.

Puis là, on va venir mettre un mur qui ne va servir à rien. Parce que je sais, dans la banlieue, les gens chialent après les murs de l'autoroute parce que ça détruit leur qualité de vie.

3155

	Bon, après, là, c'est les sentiers
	LE PRÉSIDENT :
3160	Mais je m'excuse, il n'y a plus de temps.
	Mme NICOLE BERNIER :
3165	Oui.
3103	LE PRÉSIDENT :
	Mais on comprend, oui. Mais on comprend très bien votre point. Donc, vous
3170	Mme NICOLE BERNIER :
	Bon.
3175	LE PRÉSIDENT :
	de un, vous ne croyez pas à l'étude qui a été soumise à la consultation
	Mme NICOLE BERNIER :
3180	Non.
	LE PRÉSIDENT :
3185	par rapport à la mitigation du bruit. Vous trouvez que, donc, la partie proposée par la Ville, pour être acquise, ce n'est pas suffisant, qu'il faudrait que ça soit l'entièreté, là, de l'espace.

Mme NICOLE BERNIER:

3190

Pour moi, si vous êtes forcés de donner cet accès-là parce que le Port, ils ont obtenu... Mais ils ont quand même... le Port a été obligé de... la foutue butte pour nous protéger, puis la verdir, puis tout ça.

LE PRÉSIDENT :

3195

O.K.

Mme NICOLE BERNIER:

3200

Sans ça, ça n'a aucun sens. Ça fait que... Et qu'ils construisent les chemins de fer sur leur terrain, pas sur CN. Donc, on est au moins protégés par la butte. Puis là, bien, si on... ils plantent des arbres, bien, de l'autre côté, le paysage, puis tout ça...

Bon, c'est... ça serait le minimum. Minimum. Sinon, ça n'a... c'est...

3205

LE PRÉSIDENT :

C'est clair. C'est clair. Merci beaucoup. Merci. Luba, question?

3210

Mme LUBA SERGE:

Moi, j'ai une question. Quand vous parlez de maintenir la butte et maintenir la friche au complet, les voies ferrées de Ray-Mont Logistiques sur leur terrain, et la voie ferrée qui existe actuellement de CN, je sais qu'elle n'est pas très utilisée, mais qu'est-ce qu'on en fait?

3215

Mme NICOLE BERNIER:

Bon. Bon, moi, là, ça, ça fait partie des mystères que je n'ai par réussi à résoudre parce que je suis allée me promener autour du viaduc, là. Puis le viaduc, il a des... je n'ai pas la... je l'ai à la maison, mais il y a plein de buttes et de crevasses autour de ce coin-là.

3220

Puis eux autres, ils ont construit leur viaduc. Bon, ils ont construit leur viaduc un peu plus loin, mais là, je ne vois pas comment ils vont faire pour le train. Ils vont le faire passer... traverser où? La manière que c'est construit, là, leurs *tracks* sont sur leur terrain, elles ne sont pas sur le terrain de CN.

3225

Donc, il n'y a rien qui protège. Eux autres ne prennent aucune responsabilité de nous protéger. Puis je pense juste aux gens de Grace Dart, là, moi. Je ne peux pas imaginer ce que ça va faire.

3230

Puis où il passe, le train? Je ne le sais pas. C'est que je... Je posais la question. Le viaduc est tellement vieux, puis la manière que les *tracks* sont là. Je ne comprends pas. Ça ne doit pas être là qu'il passe. Je n'arrive pas à voir où il passe, le train.

3235

Donc, il faudrait faire des travaux et là, empiéter sur de l'espace qui ne leur appartient pas, qui appartient au CN. Pour moi, là, il y a une construction à faire qu'ils ne nous disent pas, puis que ça peut...

3240

Ils ne peuvent pas passer de la manière qu'ils ont construit ça actuellement. De manière, là, à passer les 100 wagons, là. Puis tous les jours. Non, non, non, non, non, non. C'est impossible. Il faut qu'ils fassent un empiètement. Donc, ça, c'est ma...

LE PRÉSIDENT :

3245

C'est clair. Merci beaucoup. Merci pour votre participation. Et donc, on va poursuivre avec notre programme initial, c'est-à-dire : coopérative d'habitation Le P'tit train de Viauville.

Alors, rebonjour. Bonjour, monsieur Jérôme Charaoui. C'est bien ça?

M. JÉRÔME CHARAOUI, coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville :

3250

Oui, c'est bien ça. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

3255

Donc, bonjour. De la coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville.

M. JÉRÔME CHARAOUI:

3260

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous écoute.

3265

M. JÉRÔME CHARAOUI:

Alors, je me présente : Jérôme Charaoui. Je suis membre du conseil d'administration de la coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville.

3270

Madame la commissaire, monsieur le commissaire, je suis aujourd'hui devant vous afin d'exprimer notre opposition à l'adoption d'aménagements réglementaires entre la Ville de Montréal et le promoteur Ray-Mont Logistiques, c'est-à-dire l'article 89, ainsi que plus généralement, notre opposition à l'implantation d'une plateforme de transbordement de transbordement de conteneurs qui vise une opération 24 heures sur 24, à proximité de nos résidences.

3275

La coopérative d'habitation Le P'tit Train de Viauville, fondée en 2004, a pour mission de fournir de bons logements à ses 97 ménages qui ensemble forment une communauté diversifiée

composée d'aînés, de jeunes familles, de travailleurs et travailleuses, ainsi que de personnes seules, handicapées ou vulnérables. 30 pour cent de ces ménages bénéficient actuellement d'une subvention au loyer.

3285

Pour bien fonctionner, notre coopérative dépend du travail bénévole d'un grand nombre de membres dont les forces et compétences sont tout autant variées.

Ce n'est pas seulement par obligation que nous contribuons à la bonne marche de notre

coopérative, mais également par sentiment d'appartenance. Un sentiment d'appartenance à une

communauté, un voisinage, un milieu qui dépasse les frontières de notre petit terrain.

3290

Ce même milieu est aujourd'hui menacé par la réalisation du projet de Ray-Mont Logistiques. Ce grand projet industriel s'accompagnera nécessairement d'une profonde détérioration de notre environnement immédiat, que ce soit par l'introduction de nombreuses nouvelles sources de pollution, la dévitalisation de la friche ferroviaire ou la construction d'un mur de douze mètres de hauteur.

3295

Sur ce point, il faut tenir compte du fait que ce mur d'un demi-kilomètre de long s'érigerait au moins aussi haut que nos bâtiments eux-mêmes. Étant donné la proximité des résidences, le sentiment de cloisonnement engendré par ces structures ne peut être ignoré.

3300

Certains s'accommoderont peut-être à cette nouvelle réalité, mais nous craignons que graduellement, plusieurs autres feront le choix de préserver leur bien-être et ainsi se déraciner pour aller vivre ailleurs.

3305

Malheureusement, tous et toutes ne seront pas égaux devant ce choix. Les personnes bénéficiant d'une situation économique favorable seront privilégiées, tandis que les autres, dont la situation de vulnérabilité n'est souvent pas seulement qu'économique, seront contraints de rester, au prix d'une dégradation de leur santé physique et mentale.

Ce scénario n'est bien sûr pas unique à notre seule coopérative et risque de se propager dans l'ensemble du quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

À terme, les développements industriels annoncés mèneront à un appauvrissement de notre communauté, ce qui se traduira par un affaiblissement de sa diversité et de son tissu social. Cela constitue un danger réel pour la pérennité de notre organisme.

3315

Monsieur le commissaire, madame la commissaire, notre quartier n'est pas étranger aux activités... aux ravages des activités industrielles et c'est précisément parce que nous les connaissons et que nous les avons vécues collectivement que pour nous, l'arrivée de Ray-Mont Logistiques représente une régression insupportable vers un passé révolu.

3320

Ça suffit, de justifier la dégradation de l'environnement et l'atteinte à la qualité de vie des habitants par le sacro-saint progrès de l'économie. Il est plus que temps de briser les mécanismes de développement qui font qu'encore aujourd'hui, notre quartier est l'un des endroits à Montréal où l'espérance de vie est la plus faible.

3325

Mardi dernier, Le Devoir publiait justement un article exposant les risques disproportionnés auxquels les quartiers défavorisés comme le nôtre feront face à l'avenir et dans le contexte de la crise climatique. Particulièrement en lien avec les îlots de chaleur.

3330

Et je cite : « Face à la chaleur qui accable de plus en plus Montréal en période estivale, les citoyens ne sont pas tous égaux. Les secteurs défavorisés comptent en effet beaucoup plus d'îlots de chaleur et beaucoup moins d'îlots de fraîcheur que le reste de la région urbaine. »

3335

Dans cette optique, le projet de Ray-Mont Logistiques et des prolongements des liens routiers qui sont prévus dans le secteur ne représentent non pas qu'un îlot, mais bien pour nous un continent de chaleur qui menace littéralement de nous suffoquer dans nos maisons.

3340

Ce même article, citant un récent rapport publié par la Fondation du Grand Montréal et l'organisme Vivre en ville, rappelle que cette situation est particulièrement préoccupante, sachant que les populations en situation de vulnérabilité sont souvent plus sensibles à la chaleur accablante en raison de conditions de santé moins favorables.

Et plus loin, affirme que pendant la canicule de l'été 2018, la majorité des personnes décédées à Montréal des conséquences de la chaleur accablante habitaient dans un îlot de chaleur.

3345

Le promoteur pourrait opter d'atténuer ce phénomène dangereux par le verdissement adéquat de son terrain et le respect intégral de la réglementation municipale exigeant la plantation de mille huit cents arbres.

3350

Plutôt, il nous propose un maigre 134 arbres, soit seulement trois arbres de moins que le nombre de nouveaux arbres plantés par la coopérative dans les cinq dernières années.

3355

On a aussi entendu ses représentants formuler des promesses d'écoute et d'ouverture. Mais l'historique des relations entre Ray-Mont Logistiques et les riverains de ses autres sites dans Pointe-Saint-Charles et à Vancouver, notamment, dresse le portrait d'une entreprise qui priorise ses propres impératifs au-dessus de toute autre considération.

3360

Il n'est donc pas surprenant que la mise sur pied du comité de suivi citoyen, telle que recommandée par le rapport du groupe de travail thématique sur le projet de Ray-Mont Logistiques, est complètement absente du discours de l'entreprise, ainsi que de l'entente avec la Ville.

Madame la commissaire, monsieur le commissaire, votre décision en regard des demandes de dérogation à quelques règlements municipaux ne peut se faire en faisant abstraction du projet dans son ensemble.

3365

Pour nous, les questions de la taille de certains panneaux ou du nombre de bornes de recharge de véhicules électriques sont insignifiantes devant la menace que représente Ray-Mont Logistiques pour l'avenir de notre coopérative, tout comme notre santé et notre bien-être.

3370

Comme vous, nous avons entendu le promoteur affirmer que le projet irait de l'avant, avec ou sans ces dérogations. Que ces dérogations étaient incontournables afin d'obtenir « le meilleur projet possible », et je cite entre guillemets.

De notre point de vue, la seule avenue possible pour contraindre le promoteur et la Ville à réévaluer le projet dans son ensemble est justement de prévenir l'adoption de l'article 89. Le *statu quo*, bien qu'imparfait, est de loin préférable au cauchemar qui se dessine à l'horizon.

En conclusion, nous tenons à profiter de ce moment de parole afin de remercier tous les individus, groupes et organismes du quartier et d'ailleurs qui se sont mobilisés contre les développements industriels et pour la préservation des espaces vers dans notre secteur.

3380

Votre solidarité est grandement appréciée et nous sommes heureux de faire partie de cette lutte à vos côtés.

LE PRÉSIDENT:

3385

Merci. Merci pour votre présentation. On a lu votre mémoire également. Dans votre mémoire, vous parlez beaucoup du bruit. Vous en avez moins parlé dans votre présentation...

M. JÉRÔME CHARAOUI:

3390

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3395

...donc j'aimerais vous entendre par rapport au bruit, au bruit existant, ce que vous entendez présentement, et ce que vous anticipez.

M. JÉRÔME CHARAOUI:

Oui. Je vais vous faire entendre un extrait de bruit...

3400

LE PRÉSIDENT :

	Séance de l'après-midi du 12 novembre 2024
3405	Oui.
3405	
	M. JÉRÔME CHARAOUI :
3410	justement, que j'ai préparé, gracieuseté du CN qui le fait moins ces temps-ci, étant donné l'utilisation de la friche, mais depuis mon arrivée en 2014 à la coopérative, c'était un événement qu'on a vu.
	[LA COMMISSION PROCÈDE À L'ÉCOUTE D'UN ENREGISTREMENT AUDIO]
3415	Ce que vous entendez là, ce sont des travaux de déglacement de rails qui ont lieu l'hiver, par le Canadien National. Cet événement-là en particulier avait duré 36 heures durant lesquelles l'émission du bruit était insupportable. Durant 36 heures, carrément.
3420	Et malgré toute les plaintes qu'on a faites, étant donné que c'est un terrain fédéral, que c'est une compagnie de la Couronne, la réglementation de bruit ne s'applique pas et le en fait, le Service de police m'a demandé de cesser d'appeler, de faire des appels de plaintes de bruit parce que le CN était à 100 pour cent dans ses droits de faire ce genre de bruit près de nos habitations.
3425	Donc ça, c'est le CN. Pour moi, c'est absolument
	LE PRÉSIDENT :
	Puis l'enregistrement Je m'excuse, je ne veux pas vous interrompre, mais
3430	M. JÉRÔME CHARAOUI :
	Oui?

LE PRÉSIDENT :

3435

...c'est enregistré à partir de votre...

M. JÉRÔME CHARAOUI:

3440

C'est enregistré de la coopérative.

LE PRÉSIDENT :

De votre... Ah, c'est ça.

3445

3450

M. JÉRÔME CHARAOUI:

Oui, oui, de mon balcon, là. De ma fenêtre. Donc, que le bruit du passage de trains et de l'utilisation du CN de ses terrains ne soit pas pris en compte, pour nous, c'est un non-sens total. Ça donne une vue tronquée des nuisances qui peuvent... qui sont susceptibles d'émaner de ce milieu.

Et depuis la mise en opération partielle du site de Ray-Mont Logistiques, c'est des bruits de claquement de conteneurs. Donc, souvent de sept heures le matin à sept heures le soir. Et aussi, des bruits de klaxonnement de camions.

3455

C'est... on a compris en observant les opérations que c'est comme ça que les opérateurs communiquent avec les camionneurs qui viennent sur le site. Ils ne sortent pas, là, tu sais, pour aller prendre une cigarette ensemble ou pour jaser autour d'un café, là. Ils se klaxonnent.

3460

Donc, appeler, dire que c'est prêt, c'est un klaxon, deux klaxons. Donc, ça, ce sont des bruits qui sont évidemment atténués par la butte, mais qui sont tout à fait perceptibles en ce moment même à la coopérative.

Et évidemment, on comprend très bien que ce ne sont pas des bruits qui sont prévus de disparaître, au contraire, c'est... on parle de... de centaines de camions par jour, des wagons qui s'ajoutent.

3470

Donc, la présence de bruit, ça fait déjà partie de notre quotidien et c'est en plus des bruits qui sont émis par le port de Montréal, donc des bateaux, par exemple, qui doivent, pour une raison ou une autre, garder les moteurs en fonction lorsqu'ils sont accostés. Donc, ça, on en entend assez régulièrement.

3475

On entend les équipements aussi, les installations de la Ville. La Ville a des installations de chargement/déchargement dans le secteur aussi. Il y a d'autres entreprises aussi qui font de la manutention de conteneurs dans le secteur, juste à proximité.

3480

Et donc, il y a un ensemble de facteurs qui font en sorte qu'effectivement, comme je le mentionne dans mon... dans mon mémoire, le bruit, c'est une préoccupation majeure, mais évidemment, ce n'est pas la seule.

la pollution de l'air, par la poussière, par toutes sortes de contaminants qui vont être générés par, nécessairement, la... l'allée et la venue de tous ces camions et de tous ces wagons, jour et nuit,

Il y a énormément d'inquiétude par rapport à la question des îlots de chaleur, par rapport à

essentiellement.

3485

LE PRÉSIDENT :

Merci. Luba?

3490

Mme LUBA SERGE:

Pour continuer avec cette question de bruit, alors, si j'ai bien compris, quand il y avait ce problème de déglaçage, vous aviez contacté le CN. Est-ce que vous faites des plaintes à la Ville? Qu'est-ce qui arrive?

M. JÉRÔME CHARAOUI:

3500

Alors, non, non, c'est le 911. On nous a dit que dans ces cas-là, c'était le 911 et qu'ensuite, le SPVM s'occupait... étant donné que c'est à l'extérieur des heures de travail, on parle de bruits qui sont émis à trois heures du matin, là.

3505

Donc, non, non, c'est... la plainte a été traitée par le Service de police de Montréal qui, au début, bon, ont fait des informations, donné des numéros d'événement, tout ça. Et une fois qu'ils ont fait les vérifications, bien, c'était ça leur réponse.

3510

Ce n'était pas : « On envoie une patrouille pour intervenir. » C'était : « L'entreprise est dans ses droits, on ne peut rien faire pour vous. »

Mme LUBA SERGE:

Et ça s'arrête là? Il y a...

3515

M. JÉRÔME CHARAOUI:

Et ça s'arrête là. Et dans le cas de Ray-Mont Logistiques, parce qu'il y en a eu des plaintes, aussi, de bruit...

3520

Mme LUBA SERGE:

Oui?

3525

M. JÉRÔME CHARAOUI:

...par rapport à Ray-Mont Logistiques auprès de la Ville. Et à ce moment-là, ce qui se passe, c'est assez particulier, c'est que... bon, c'est une bonne chose que la Ville a une réglementation, je comprends, solide sur le bruit, et qu'ils ont même un technicien attitré à cette... à cette réglementation-là.

3535

Sauf que quand on formule la plainte, bien, il n'y a personne pour venir constater la présence du bruit. C'est toujours le lendemain ou à un autre moment. Et dans des opérations de logistique, je veux dire, le déchargement, le déchargement de camions, ça ne prend pas 36 heures, là.

3540

Des fois, c'est... il y a comme 50 camions à la fois, 100 camions à la fois, puis quand c'est fini, bien, il y a comme une pause de bruit, puis le lendemain, il peut n'y avoir aucun volume de transbordement. Et d'autres jours, comme je vous dis, des fois, ça peut être de sept heures à sept heures.

3545

Donc, moi, ce que j'ai constaté c'est que, bien, bien souvent, l'inspecteur venait constater le lendemain ou à un autre moment, puis il n'y avait pas d'infraction à ce moment-là. Donc, c'est ça aussi.

Donc, nous, on n'est pas du tout rassurés quant à la façon que la Ville va vraiment assurer un suivi, premièrement. Donc, c'est déjà un défi de constater les infractions au bruit, mais c'est aussi, pour nous... En tout cas, ça... je pense que c'est aussi une préoccupation majeure que... à quel point la Ville va avoir vraiment des façons de contraindre l'entreprise de cesser ces infractions?

3550

Parce que, de ce que j'ai compris en regardant les présentations qui ont été faites à la séance d'information, c'est des milliers de dollars. De l'ordre de milliers de dollars. Je pense que c'est 20 000 dollars par infraction. Mais on parle d'une entreprise qui a un chiffre d'affaires dans les dizaines de millions de dollars, qui est internationale.

Donc, pour nous, c'est : oui, oui, peut-être que l'entreprise va tout à fait, tu sais, survivre à des infractions sur une base régulière, puis nous, bien, on va être... notre coopérative ne s'en va nulle part.

3560 Mme LUBA SERGE:

Je veux juste... une petite question. Est-ce qu'il y a façon de... est-ce qu'il y a des plaintes à Ray-Mont Logistiques aussi? Ou ça, c'est... il n'y aucune façon de...

M. JÉRÔME CHARAOUI :

Il n'y a aucun canal de communication avec l'entreprise directement. Ç'a été un sujet qui a été discuté durant le groupe de travail thématique.

3570 Mme LUBA SERGE:

Oui, oui.

M. JÉRÔME CHARAOUI:

3575

3565

Donc, qui a été fait il y a quelques années. Et une des recommandations du rapport, c'est justement de faire un comité de suivi citoyen pour être en mesure de formuler ces doléances-là directement à l'entreprise.

3580

Et moi, depuis le début de cette consultation publique, je n'ai pas entendu aucun intervenant parler ou s'engager devant cette recommandation-là. C'est le silence radio. Et bien sûr, bien, l'entreprise n'a jamais eu de contacts avec nous directement ou quoi que ce soit, là.

Mme LUBA SERGE:

Alors, il n'y a pas de numéro de téléphone, il n'y a pas de courriel, il n'y a aucune façon de... 3590 M. JÉRÔME CHARAOUI: C'est leur relationniste. 3595 **Mme LUBA SERGE:** O.K. M. JÉRÔME CHARAOUI: 3600 Donc, TACT Communications, leur entreprise de gestion de relations publiques. Donc, nous, ce n'est pas à TACT Communications qu'on veut parler. Nous, on aimerait parler aux chauffeurs de camion, puis aux opérateurs de Hyster qui manutentionnent les conteneurs et qui le font dans une... avec indulgence. Disons, très peu d'indulgence. 3605 Mme LUBA SERGE: O.K., merci. M. JÉRÔME CHARAOUI: 3610 Merci. LE PRÉSIDENT : 3615 Merci, donc, Monsieur Charaoui.

M. JÉRÔME CHARAOUI:

3620

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons poursuivre avec Leïla-Anne Charaoui et Rose Grandbois-St-Onge.

3625

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons poursuivre avec Leïla-Anne Charaoui et Rose Grandbois-St-Onge.

3630

Bonjour à Leïla-Anne et Rose. Oui, c'est bien ça? Bonjour. Alors la parole est à vous, on vous écoute.

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI, citoyenne :

3635

Bonjour, je m'appelle Leïla et j'habite notre quartier depuis toujours. Je lutte contre le projet insensé de Ray-Mont pour sauver la friche ferroviaire.

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE, citoyenne:

3640

Moi, c'est Rose. J'habite aussi le quartier depuis presque 11 ans et, comme Leïla, je suis une militante engagée pour défendre notre terrain de jeu, la friche ferroviaire.

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI:

3645

La friche, c'est d'abord et avant tout notre refuge pour sortir de l'étouffement de la ville. On s'y retrouve entre amis pour s'amuser et créer un monde imaginaire tout autour de nous.

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE:

3650

Si la friche disparaissait, nous ne pourrons plus nous amuser à courir entre les vinaigriers. Nous ne pourrons plus faire de beaux bouquets de fleurs sauvages colorés. Les propriétaires de chiens ne pourront plus laisser courir leurs bêtes à poil en liberté. Plus rien de ça ne sera possible si le CN installe ses rails sous l'ordre de Ray-Mont.

3655

Comme vous le savez, il y a une coopérative à moins de 100 mètres du terrain de Ray-Mont Logistiques. J'habite là-bas et je ne supporterais pas de me réveiller à peut-être moins de 7 heures par les conteneurs se fracassant les uns sur les autres, ou encore les trains qui s'arrêtent bruyamment pour déposer leurs cargaisons.

3660

Je vais vous le dire : il n'y a pas grand monde qui s'est réjoui de tout ce vacarme infernal.

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI:

3665

Je suis d'accord avec toi. Le bruit que va créer cette entreprise, avec tous les travaux qu'elle prévoit, sera sûrement nocif pour l'environnement qui l'entoure. Bien sûr, cela va causer beaucoup de dérangements pour la coopérative.

3670

Mais je ne vous parle pas des centaines d'espèces d'oiseaux qui résident dans ces arbres si frêles et si fragiles. Vous savez, le sol contaminé n'empêche pas la nature de pousser à sa guise sur le terrain. Les espaces verts, on n'en a pas beaucoup dans le quartier,

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE:

3675

Les espaces verts, on n'en a pas beaucoup dans le quartier, et celui-là, précisément, nous tient à cœur. C'est de ça qu'est née la mobilisation 6 600, qui a pour mission de protéger les espaces naturels de tous les dangers qui les guettent.

On a lutté des jours et des jours pour défendre la friche, avec pour seul résultat que vous fermiez les yeux sur ce problème en permettant à Ray-Mont de la détruire complètement.

3680

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI:

3685

Si Ray-Mont n'utilisait pas la friche pour faire de l'argent, nous pourrions créer un immense potager collectif où nous irions cultiver nos légumes bien frais. Nous pourrions mettre, au lieu d'une grosse plaque de béton, des bosquets de conifères. Au lieu de rails, des millions d'érables. Et bien sûr, au lieu d'un énorme mur déplaisant à regarder, un sol aussi vert que possible.

On trouve que Ray-Mont a assez de terrains comme ça. Sérieux, c'est ridicule, comment il

3690

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE:

a pu avoir autant de terrains en si peu de temps, simplement parce que vous aviez la garde baissée. La garde, on la monterait volontiers à votre place. On empêcherait Ray-Mont de saboter la friche, même si une énorme somme d'argent était en jeu.

3695

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI:

3700

Comme je le disais tantôt, le sol contaminé n'empêche pas la nature de prendre sa place. Par exemple, les saules et les peupliers purifient ce sol rocailleux. Quant au phragmite, lui, il agit comme un filtre pour la terre.

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE:

3705

Nous savons tous que si Ray-Mont gagne ce combat, il va ériger un mur, probablement en briques, et nous sommes d'accord sur ce point. Les briques, ce n'est pas super beau à regarder. Ça va déprimer les gens de la coopérative de voir ça nuit et jour.

En plus, les *taggeurs* ne vont pas se gêner pour colorer ce mur. Même s'il y a des artistes dans le quartier, certains font simplement écrire leurs initiales, par exemple, et parfois, ce n'est pas joli joli à voir.

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI:

3715

Vous savez, il y a aussi la qualité de l'air qui va en prendre un coup. Cet espace est censé purifier l'air, et à cause des travaux prévus qui dureront probablement plusieurs mois, l'oxygène va devenir de plus en plus contaminé.

3720

Peut-être qu'on n'est pas des pros sur ce sujet, mais on sait que les arbres sont les poumons de la Terre et qu'on a besoin de ces poumons-là.

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE:

3725

Les asclépiades sont très nombreuses dans la friche, et nous savons tous que c'est la fleur préférée du monarque. Si on les rase toutes, nos bienfaiteurs, les pollinisateurs ne pourront plus butiner et se régaler comme ils le faisaient autrefois.

3730

Cette friche, c'est bien la preuve qu'il ne faut pas se fier aux apparences. Sur papier, c'est un terrain asséché et rocailleux, mais en réalité, la friche est tout le contraire de cela. C'est une mine d'or pour les insectes, certains rongeurs et beaucoup d'oiseaux.

3735

Même que certains ont pu apercevoir une biche ou un renard. Vous voulez vraiment enlever l'habitat de tous ces animaux?

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI:

Cette fois, les militants du Nord vont se faire entendre. Peu importe ce qui arrivera, on continuera de protéger la friche de tout danger qui se présentera.

3750

3755

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI et Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE, en chœur :

Résister et fleurir pour la justice climatique.

3745 **LE PRÉSIDENT**:

Merci beaucoup. Excellente présentation. Ce qui m'amène à dire que la qualité des interventions n'est pas proportionnelle à l'âge des intervenants.

Peut-être quelques petites questions pour vous. Luba?

Mme LUBA SERGE:

Oui, merci, et bravo. J'aimerais savoir un petit peu comment vous utilisez la friche. Est-ce que vous y allez chaque jour? L'été comme l'hiver? Les fins de semaine? Qu'est-ce que vous y faites?

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE:

En fait, on y va surtout les fins de semaine. On joue sur une espèce de plaque de béton et on s'amuse à faire des faux plats avec des graines de vinaigrier, des choses de même.

Mme LUBA SERGE:

O.K. Et le boisé aussi, est-ce que... Oui, tout le long? Les deux?

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE:

Oui.

3770

Mme LUBA SERGE:

Et les autres parcs dans le quartier, est-ce que vous les utilisez?

3775

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI:

3780

Bien, c'est sûr que c'est un petit plus loin que la friche, parce que moi, j'habite juste devant. Puis, c'est sûr, aussi, que ce n'est pas la même chose. Par exemple, dans les autres parcs, il n'y a pas de chemins de fer, il n'y a pas de plaques de béton, il n'y a pas de clous, il n'y a pas plein de choses.

Mme LUBA SERGE:

3785

Alors, c'est plus intéressant? O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3790

Merci. L'envers de la médaille. Donc, est-ce que vous, vous subissez des inconvénients de... On a entendu parler du bruit, la poussière, tout ça. Est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu? Comment vous, vous subissez ça?

Mme ROSE GRANDBOIS-ST-ONGE:

3795

Bien, c'est sûr que le bruit, ça va être vraiment dérangeant pour presque tous les êtres vivants qui sont proches de ce terrain, mais il y a aussi... On ne va plus pouvoir se promener et jouer sur la friche.

Mme LEÏLA-ANNE CHARAOUI:

Il y a aussi les *containers*, genre, on voit des piles et des piles, même parfois qu'on les voit se faire déplacer, puis à longueur de journée, ça commence à devenir déprimant.

LE PRÉSIDENT :

3805

Merci beaucoup, merci de votre présentation. Alors on poursuit avec Patricia Clermont. Bonjour, madame Clermont.

3810

Mme PATRICIA CLERMONT, Association québécoise des médecins pour l'environnement :

Bonjour. Monsieur Cardinal, madame Serge.

LE PRÉSIDENT :

3815

Alors, on vous écoute.

Mme PATRICIA CLERMONT:

3820

Bien, en fait, je tenais à présenter un court mémoire, même si en ce moment, à l'AQME, on est débordés, c'est-à-dire, en l'occurrence, la seule personne à la permanence, c'est moi.

Mais comme je vous l'ai indiqué dans le court mémoire de cinq pages que j'ai remis tantôt, en fait, alors je sais que vous ne l'avez pas lu. Je fais une introduction, mais aussi une déclaration d'intérêt. Je vais reprendre mon souffle un petit peu.

3825

Parce que, donc, je suis l'organisatrice de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement. Mais je suis aussi une résidente du secteur depuis 25 ans. Et depuis, c'est ça, une vingtaine d'années, j'ai suivi les dossiers du secteur, y compris, donc, avant d'arriver à l'emploi de l'AQME. Et j'ai donc participé à plusieurs mobilisations citoyennes, depuis le projet de modernisation de la rue Notre-Dame en 2002, en passant par le projet aussi du REM de l'Est, et évidemment, aussi, le projet Ray-Mont Logistiques depuis 2015, 2016.

Donc, le mémoire que je tenais à vous remettre aujourd'hui, il revient sur des questions que j'ai posées lors de la séance d'information le 16 octobre dernier, si je ne me trompe pas, et sur l'importance de les prendre en compte au sujet des nuisances sonores. Il propose aussi de se pencher davantage sur la qualité de l'air.

3840

Donc à notre avis, dans ce projet-là, jusqu'à maintenant du moins, la qualité de l'air est le bruit environnemental ne sont pas présentés comme des risques environnementaux, mais plutôt comme des dommages collatéraux.

3845

Notamment la qualité de l'air... En fait, c'est comme une dimension absente des documents que j'ai vus. Et je sais que je n'ai pas pu m'y pencher autant que lors d'autres consultations, mais ça nous semble important, parce que l'augmentation des opérations peut seulement avoir des impacts. Et j'ai porté dans le mémoire une attention sur les travaux qu'on a faits sur la qualité de l'air et qu'on continue de poursuivre en plaidoyer.

3850

Notamment un cadre de référence sur l'air qu'on a fait en 2023, et qu'on a lancé au début de cette année et pour lequel on fait du plaidoyer, notamment, pour que le ministère de l'Environnement révise les normes de qualité de l'air en lien avec les normes de l'Organisation mondiale de la santé, lesquelles ont baissé depuis une dizaine d'années, justement.

3855

Plus encore, nous croyons qu'il est important que le Québec élabore et mette en œuvre le plus rapidement possible une stratégie nationale de l'air sain.

Par ailleurs, on s'intéresse aussi au bilan de la qualité de l'air de la Ville de Montréal et on a notamment soulevé des questionnements au dernier bilan présenté cet automne. Parce que s'il y a certainement des améliorations, on a l'impression qu'il y a des données relatives aux transports qui ne sont pas assez prises en compte, notamment parce que le ministère des Transports et de la Mobilité durable ne les partage pas.

Et j'ai porté aussi à votre attention le rapport intitulé *Mobiliser les preuves* que l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, dont l'AQME fait partie, a réalisé en 2022, et qui parle justement des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique en lien avec le trafic routier.

3865

Je veux souligner que notre cadre de référence sur l'air, c'est un travail qu'on a effectué avec l'appui officiel de 14 organisations, syndicats et organisations diverses, dont le Collège des médecins, le Collège québécois des médecins de famille, l'Association pour la santé publique... Bref, il y en a 14 au total.

3870

Donc pour ce qui est de l'absence de la prise en compte de la qualité de l'air dans le projet qui nous est présenté, nous espérons que Ray-Mont Logistiques partagera les données relatives à la qualité de l'air qu'elle anticipe pour ses opérations actuelles dont elle dispose, de même que pour les scénarios envisagés en lien avec l'augmentation de ces opérations via le présent projet en consultation.

3875

Quant au bruit, à notre avis, c'est une dimension qui n'est pas assez prise en compte dans le projet de Ray-Mont Logistiques. Je l'ai souligné, le bruit fait partie des... c'est au deuxième rang des risques environnementaux les plus importants, justement après la pollution de l'air.

3880

Je veux souligner aussi que selon le premier article de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le bruit peut être considéré comme un contaminant lorsqu'il est susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement.

3885

Pour sa part – importante –, en novembre 2015, donc, justement, l'année pendant laquelle Ray-Mont Logistiques a fait l'acquisition du terrain dans le secteur Assomption Sud, l'INSPQ publiait une première étude extensive sur le bruit environnemental et la santé au Québec.

3890

Ce document expose des conséquences du bruit environnemental sur la santé physiologique et psychologique des individus exposés. Donc, ils sont énumérés. Il soulign e aussi les problèmes d'acceptabilité sociale qu'il génère et les coûts économiques. Notamment que, pour

l'année 2013, les coûts sociétaux des effets du bruit environnemental s'élevaient à près de 680 millions par année au Québec, selon une étude conservatrice.

3895

Soulignons, en fait, qu'au chapitre des coûts économiques, le sommeil troublé des citoyens devrait être pris en compte alors que leur productivité au travail et même à l'école n'est pas nécessairement tant pris en compte dans ces calculs, du moins à l'époque.

3900

Donc après cette séance et depuis, avec les réponses, nous trouvons toujours inquiétant que Ray-Mont Logistiques affirme, sans source scientifique à l'appui, que les bâtiments fixes qu'elle ajoutera sur son site, de même que les conteneurs qui s'y trouvent déjà, puissent agir comme une mesure de mitigation efficace afin de contrer les nuisances sonores des opérations s'effectuant sur ce site. Elle affirme que les acousticiens qu'elle a engagés l'ont assuré que c'était déjà le cas.

3905

Donc, c'est ce que j'avais soulevé en séance d'information. J'avais aussi donné l'exemple du bruit qui était généré en 2016-2017 au port de Montréal par des camions et divers appareils, en fait, qui circulaient avec des alarmes de recul.

Il y avait eu un article de La Presse qui en avait fait état, notamment. Et j'étais directement impliquée dans cette histoire-là.

3910

Et par la suite, donc, le port de Montréal, avec des négociations avec les travailleurs du port de Montréal, avait évolué vers des alarmes avec bruit blanc, justement, pour tenir compte... pour tenir davantage compte des nuisances générées dans le quartier et en équilibre avec, évidemment, le droit à la sécurité des travailleurs.

3915

Lors de la séance d'information, l'entreprise et l'arrondissement avaient indiqué prendre les préoccupations que j'avais soulevées pour me faire parvenir à une réponse par écrit, vraisemblablement avec plus de détails.

3920

L'arrondissement l'a fait, d'une manière à laquelle je m'attendais, mais malheureusement, tel qu'en fait foi sa réponse communiquée le 1^{er} novembre dernier, l'entreprise a simplement indiqué que ce sujet ne fait pas l'objet de la présente consultation et qu'elle ne faisait que réitérer ce que la

firme en acoustique qu'elle a mandatée pour analyser le climat sonore actuel sur le site, modéliser, faire les suivis des niveaux sonores associés aux activités depuis le début de celle-ci, que cela suffisait.

3930

Selon elle, les conclusions sont claires : les activités sont non seulement sous les seuils sonores, mais les conteneurs contribuent même à bloquer les bruits ambiants du secteur. Nous ne considérons pas cette réponse comme étant satisfaisante, alors que cela indique probablement qu'aucune modélisation à propos des activités futures lors de la réalisation du projet n'est disponible ou même existante.

3935

C'est pourquoi nous demandons que Ray-Mont Logistiques partage les modélisations, si elles existent, relatives aux bruits en regard des scénarios envisagés, et qui comprennent l'augmentation de ces opérations et de la circulation motorisée sur son site par le projet en consultation.

3940

Rapidement, en fait, je vous élabore aussi des données que j'ai trouvées par Bruitparif, c'est l'Observatoire du bruit en Île-de-France, à Paris. Et sur cette fiche, notamment, on peut voir qu'effectivement, aux abords des habitations, on peut implanter des écrans acoustiques absorbants ou réfléchissants, ce qui permet de limiter la propagation du bruit. Mais c'est surtout pour les premiers étages des logements et leurs espaces extérieurs.

3945

Or, je veux juste souligner que la trame urbaine de Viauville, dans Hochelaga-Maisonneuve, est majoritairement constituée de triplex et de duplex. Et donc ça dépend de la hauteur des conteneurs, de plein de données.

3950

Mais Bruitparif soulève d'autres éléments qui me font poser les questions suivantes. Quelle sera la vitesse des véhicules sur le site en opération? Parce qu'il y a des diminutions du niveau sonore qui sont associées aux diminutions de vitesse. Combien de véhicules accéderont et quitteront le site lors des opérations projetées, en ordre de grandeur, parce que, en milieu urbain, un poids lourd représente acoustiquement de 4 à 10 véhicules légers. Donc une restriction de la circulation des poids lourds peut donc s'accompagner d'une diminution significative du bruit.

Je me demande aussi si Ray-Mont Logistiques envisage de demander ou d'obliger à ce que les véhicules qui y opèrent soient électriques, puisque ça aussi, c'est associé à une diminution du bruit. Et par ailleurs, comme le port de Montréal l'avait fait, est-ce qu'il envisage de demander à ce que les véhicules qui y opèrent soient munis d'alarme de bruit blanc comme au port de Montréal?

3960

Je termine, c'est simplement pour dire que c'est important de prendre conscience, puis d'accorder l'importance qu'il se doit à la qualité de l'air et au son, parce que, de plus, les impacts sur la santé, c'est de plus en plus reconnu et documenté, qu'ils sont cumulatifs. Et c'est pour ça que, plus largement, on s'intéresse beaucoup au fait qu'il puisse effectivement y avoir une étude des impacts sur la santé par la Direction de la santé publique de Montréal et au-delà, aussi, qu'il puisse y avoir des évaluations environnementales régionales au niveau de la zone d'Assomption Sud et Longue-Pointe. Je vous remercie.

3965

LE PRÉSIDENT :

3970

Merci. Comme association de médecins pour l'environnement, j'imagine que vous faites des interventions auprès des autorités municipales, gouvernementales et autres. Est-ce que... Quelles sont vos démarches actuellement, ou quelle représentation faites-vous auprès des autorités sur ce projet-là ou le secteur, par exemple, et quelles sont les relations que vous avez, dans le fond, avec ces autorités?

3975

Mme PATRICIA CLERMONT:

3980

Bien, en fait, je fais régulièrement des démarches pour avoir des nouvelles, notamment lors... je pense que c'est lors de la présentation du dernier bilan de la qualité de l'air, j'ai accroché quelqu'un de la santé publique, mais avec l'entente qui est survenue entre Ray-Mont Logistiques et la Ville de Montréal, ce que j'ai compris, c'est que les termes de l'évaluation des impacts sur la santé étaient comme suspendus, puis ils devaient être revus. Donc ça, c'est pour un des aspects qui nous concernent.

Pour le reste, bien franchement, mes questions, puis mes interventions, mes demandes d'information, elles sont régulières, tant par rapport à Ray-Mont Logistiques qu'au boisé environnant, qu'au prolongement... bien, en fait, aux infrastructures qui sont projetées pour Souligny.

3990

Et en ce moment, qu'on sent, en fait, c'est que... bien, c'est ça, il y a beaucoup de choses qui changent. De toute façon, il y a toujours aussi la difficulté à avoir des réponses, à avoir des informations par le ministère des Transports. Donc, à ce moment-là, les autorités, par exemple, de la Ville, ont du mal à me répondre. Et puis, en fait, c'est très difficile.

3995

C'est pourquoi, en fait, je tenais donc encore une fois à présenter même un court mémoire. Même si je n'ai malheureusement pas les réponses que je demande, continuellement, en fait.

LE PRÉSIDENT :

4000

Oui. Et par rapport au bruit, donc, vous en avez fait état. Par rapport au document, dans le fond, déposé par le promoteur, sur le bruit, on doit en conclure quoi, selon vous?

Mme PATRICIA CLERMONT:

4005

Je veux juste mettre ça au clair, d'une part. Moi, je ne suis pas médecin – j'ai un doctorat en communication, mais je ne suis pas médecin. Mais ce qui est remarquable, puis c'est une des raisons pour lesquelles je travaille à l'AQME, c'est que nous, on se fie à la science. Et quand on avance des choses, c'est toujours important qu'on fasse référence à des données scientifiques, à des connaissances scientifiques validées.

4010

À aucun moment, je n'ai vu de telles informations dans le document qu'il nous soumet. Donc c'est un peu un chèque en blanc, parce qu'une firme d'acoustique, elle a beau bien travailler, nous, on a besoin de voir qu'elle y a véritablement pris en compte la santé de l'environnement qui impacte directement la santé des citoyens.

Puis, en fait, je ne vois pas vraiment de préoccupations... En fait, c'est comme si on nous demandait un peu un chèque en blanc, si on demandait de croire à la bonne foi. Je peux bien y croire, mais en fait, on peut aussi se réveiller – et je pense qu'on se réveillera probablement dans les années futures – avec des impacts sur la santé, lesquels sont appréhendés et se vérifieront probablement.

Et là, ça sera encore plus difficile, en fait, à mitiger.

LE PRÉSIDENT :

4025 Merci.

Mme PATRICIA CLERMONT:

Surtout, et je veux souligner aussi, que malgré qu'Hochelaga-Maisonneuve fasse l'objet d'une revitalisation urbaine vraiment intéressante depuis 20 ans, Hochelaga-Maisonneuve va rester un quartier avec des populations vulnérables. C'est une mixité sociale qui fait la richesse du quartier, et c'est pour ça aussi qu'on s'inquiète.

Les médecins qui font partie de mon association s'inquiètent du fait que, au fil du temps, en fait, ceux et celles qui peuvent fuir le quartier et les nuisances sonores et atmosphériques le fassent, et que le quartier redevienne comme il a déjà été, un ghetto de pauvreté. Alors que, en ce moment, les conditions de pauvreté sont à améliorer, elles ne sont pas dégradées.

LE PRÉSIDENT :

4045

Merci. Luba?

Mme LUBA SERGE:

Je me demandais, dans ce que vous avez fait, ce que vous voyez, est-ce qu'il y a des exemples où on a fait un suivi de la qualité de l'air, où on a fait un suivi du bruit, plutôt que

Anne-Marie Venne, s.o.

132

4020

4030

4035

simplement rentrer et faire une étude... Ça semble être un problème, comment comprendre, capter, qu'est ce qui se passe? Est-ce que ça existe?

4050

Mme PATRICIA CLERMONT:

Je ne suis pas certaine de comprendre ce que vous voulez dire exactement, mais...

4055

Mme LUBA SERGE:

D'une façon continue, de voir quel est le changement de qualité de l'air, de... je ne sais pas moi, d'une année à l'autre, la question du bruit...

4060

4065

Mme PATRICIA CLERMONT:

Vous savez, justement, lors du bilan de la qualité de l'air de cette année, j'ai posé des questions, puis eux et moi avons manqué de temps pour nous reparler. Mais la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal disait que désormais, la qualité dans l'Est de Montréal s'était améliorée à un point tel qu'on ne pouvait plus dire qu'il y avait une différence d'espérance de vie de neuf ans entre l'Est et l'Ouest de Montréal.

4070

Quand j'ai demandé sur quoi on s'appuyait, évidemment – puis à raison – on m'a dit qu'il y avait des raffineries qui avaient fermé et tout ça, mais quand je pose la question, qui est très importante dans la topographie de l'Est de Montréal, des données en lien avec le transport, on n'est pas capable de me répondre très bien. Puis on me dit, on va vous revenir, mais comme je vous dis, ce n'est pas seulement leur faute, c'est moi aussi qui ai manqué de temps. On n'a pas pu se reparler.

4075

Il y a la question des capteurs aussi dans l'Est de Montréal qui fait débat. Les citoyens se mobilisent souvent avec des questions, des préoccupations, d'abord. Ensuite de ça, évidemment, c'est quelque chose de complexe, qui m'intéresse, et en fait quand, quand je le peux, sur lequel je me penche.

4080

Mais le suivi en continu, en fait, pourrait être vraiment efficace à mon avis. Puis, je pense, à notre avis, à l'AQME, il doit prendre les données aussi du transport parce que toute l'activité industrielle, toute l'intrication industrielle, aussi, avec des espaces habités, bien, ça fait en sorte qu'évidemment, la pollution atmosphérique, elle ne peut pas être juste prise en compte en fonction de certains polluants et pas d'autres. Donc moi je trouve que c'est encore éminemment problématique.

4085

Mme LUBA SERGE:

O.K.

4090

Mme PATRICIA CLERMONT:

À mon humble avis.

4095

Mme LUBA SERGE:

O.K,, merci.

LE PRÉSIDENT :

4100

Je vous remercie beaucoup.

Mme PATRICIA CLERMONT:

4105

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

On revient dans quelques instants avec monsieur Luc Gallant.

4110

Alors, de retour avec monsieur Gallant. Bonjour, monsieur Gallant.

M. LUC GALLANT, citoyen:

4115

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

4120

Bonjour, alors vous avez 10 minutes.

M. LUC GALLANT:

Parfait.

4125

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

4130 M. LUC GALLANT:

C'est un court texte qui comporte quatre parties. Je vais y aller avec la première, l'entrepreneur. On ne peut pas se fier à monsieur Raymond. Au début, il nous a promis un centre de transbordement de marchandises comme on n'en avait jamais vu. Sur les dessins, on voyait des enfants se baigner pendant que leurs parents se prélassaient à l'ombre des conteneurs en prenant l'apéro. Entre nous, on a appelé ça HoMa-les-bains. Pour ce faire, monsieur Raymond avait retenu les services d'une firme d'architectes reconnue.

Pour dire comme Martin Saint-Louis, l'entraîneur des Canadiens de Montréal, monsieur Raymond a les moyens de jouer la *game*. Il est capable de poursuivre la Ville de Montréal pour 373 millions de dollars. Il a les moyens d'obtenir les services d'une firme de communication comme TACT et ceux d'une firme d'urbanisme comme BC2. Et surtout, il a les moyens de se payer une bonne équipe d'avocats.

4145

Ça fait partie du jeu, de la *game*, où on peut écraser l'autre sans états d'âme parce que ça fait partie de la *game*. Dans l'entente qu'il a obtenue avec la Ville de Montréal, il est libéré de toute obligation envers la population. Il a gagné la *game*.

4150

C'est important de le dire parce que ça paraît. Ça paraît dans l'entente qu'il a obtenue avec la Ville, ça paraît dans l'aménagement du terrain.

4155

Dérogations. Ce qui pose problème, ce ne sont pas les dérogations, c'est la présence même de l'entreprise. Il y a quelque chose d'absurde à se questionner à propos du nombre de places de stationnement ou bien du nombre d'arbres qu'on va planter le long de l'entrée de l'autoroute que sera le prolongement Assomption-Souligny.

4160

Un stationnement reste un conceptassez simple. Ce sont des lignes blanches sur l'asphalte entre lesquelles les autos peuventse stationner. Sur un terrain complètement asphalté de 2 millions de pieds carrés, on peut en faire beaucoup. Si on n'en fait pas beaucoup, ce n'est pas grave. Le mal est fait. On a un îlot de chaleur imposant.

4165

Le problème, c'est l'îlot de chaleur. Pour les 134 arbres, comme je l'ai dit dans mon mémoire, je me sens mal pour eux. Ce sont des soldats qu'on envoie au front dans l'espoir d'arrêter l'avancée de l'ennemi. Coincés entre une entrée d'autoroute et un centre de transbordement de conteneurs, on attend d'eux qu'ils nous rendent des services écosystémiques. On leur souhaite bonne chance – et à nous aussi du même coup.

Ce qui est intéressant à examiner, par contre, dans les demandes de dérogation, c'est l'écart entre ce que la Ville exige en matière de verdissement et ce que l'entreprise est prête à offrir. Entre les 134 arbres de Ray-Mont et les 1 764 exigés par la réglementation de la Ville de Montréal.

4175

Cette réglementation, il me semble, essaie d'humaniser le parc industriel. On demande aux entreprises de faire un effort supplémentaire. On cherche des types d'entreprises qui pourraient cohabiter avec un secteur résidentiel. On est dans une vision d'écoparc industriel.

4180

Cette vision-là, on ne peut pas dire qu'elle faisait l'unanimité. Les citoyens et les citoyennes l'ont rejetée en bloc, en grande partie parce qu'ils et elles ne pensaient pas crédible l'idée d'un écoparc industriel avec une entreprise comme Ray-Mont Logistiques. Imaginez maintenant l'immensité du gouffre qui sépare la vision des citoyens – celle du parc-nature, ô combien plus radicale que celle d'un écoparc industriel – et le projet de centre de transbordement de conteneurs dans sa proposition actuelle. C'est sur ce gouffre là qu'il faut s'interroger et non pas sur les dérogations.

4185

Nuisance et mitigation des nuisances. On ne peut pas s'empêcher de trouver dérisoires les moyens mis en place par l'entreprise et la Ville pour réduire les futures nuisances. Premièrement, les mesures de mitigation proposées ne font pas le poids. Il y a tellement une disproportion d'échelle entre les activités de transport de marchandises et les secteurs résidentiels qu'il faudrait des mesures de mitigation immenses. On n'est pas là.

4190

Si la Ville a fait un très gros effort en négociant l'achat et la vente de terrain pour préserver le boisé Steinberg et la friche ferroviaire, l'entreprise n'offre rien d'autre que sa propre présence comme mesure de mitigation. Ce qu'il nous faut pour avoir la paix, selon Ray-Mont Logistiques, c'est 10 000 conteneurs placés stratégiquement. Comme ça, nous n'entendrons plus rien.

4195

On est dans la logique de Ray-Mont Logistiques, dans le monde de Ray-Mont Logistiques, où Ray-Mont Logistiques annule ses propres nuisances sonores et celles des routes environnantes en pratiquant des activités de transbordement de conteneurs impliquant des camions et des trains.

Soit monsieur Raymond vit dans un monde imaginaire peuplé de conteneurs aux pouvoirs magiques, soit monsieur Raymond se moque de nous.

Autre exemple de mitigation proposé par l'entreprise. Pour moins se faire voir sur la rue Notre-Dame, Ray-Mont Logistiques s'appuie sur une poignée d'arbres laissés debout lors de la construction du viaduc. Jamais poignée d'arbres n'aura eu un aussi grand rôle à jouer.

4205

À cet endroit. Sur la rue Notre-Dame, c'est le viaduc portuaire qui occupe tout l'espace. Les arbres ne peuvent pas servir d'écran. Ils ne sont pas assez nombreux, ils ne sont pas assez grands. Ce sont les milliers de camions du port qui passeront sur le viaduc portuaire qui nous cacheront les milliers de conteneurs. Voilà ce que c'est que de vivre dans le monde magique de Ray-Mont Logistiques.

4210

On peut continuer à faire la liste des nuisances et des mesures de mitigation proposées. Mais la pire des nuisances reste l'impossibilité dans laquelle nous sommes de faire la Ville qu'on veut faire. Ray-Mont Logistiques nous empêche de relier l'antenne Longue-Pointe et la piste cyclable Souligny. Ray-Mont Logistiques nous empêche d'intégrer la friche tout entière à notre projet de parc-nature et le met ainsi en danger. Ray-Mont Logistiques nous empêche de créer la ville qu'on doit créer pour ne pas nous faire emporter par le désastre écologique en cours.

4215

4220

Je termine avec ma vision personnelle. De ma vie, je n'ai jamais vécu aussi près d'un espace qui s'apparente autant à un espace naturel. Je ne crois pas que mon cas soit exceptionnel. Il y a des centaines de milliers de Montréalais et de Montréalaises qui n'ont jamais ou presque jamais de contact réel avec un espace dit naturel. Nous avons dorénavant la chance d'avoir un espace de ce type dans notre quartier.

4225

Comment expliquer sa présence? Cet espace est né de l'abandon de notre quartier à la fin du 20° siècle, pendant ce qu'on a appelé la désindustrialisation. La végétation a poussé au moment même où la rue Sainte-Catherine était placardée d'un bout à l'autre. Elle a poussé pendant que les bandes de motards se faisaient la guerre et que Maurice Mom Boucher se pavanait au marché

Maisonneuve. De toute cette misère-là est sorti quelque chose de bon : la revégétalisation d'un ancien terrain industriel.

C'est une chance pour nous. Un boisé urbain en santé peut nous protéger. Le parc-nature n'est pas un espace de loisirs pour petits vieux retraités. Ça peut l'être, j'en suis la preuve. Mais c'est surtout un espace rendu nécessaire dans un monde au bord du précipice.

4235

Pour moi, ce qui est important, c'est de s'assurer de la viabilité du projet de parc-nature. J'ai la conviction qu'il faut préserver l'entièreté de la friche. Si on la détruit, on risque de déconnecter et de trop réduire l'espace parc pour qu'il soit encore viable.

4240

Notre parc, pour exister, nécessite l'entièreté de la friche et des boisés Vimont et Steinberg. La question qu'on devrait avoir en tête, c'est celle-ci : comment participer à sa réussite? C'est maintenant qu'il faut y penser avant que l'installation de Ray-Mont Logistiques en détruise les fondements.

4245

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4250

Donc, sur ce projet de parc-nature, et puis, je reprends votre expression, le gouffre sur lequel il faut s'interroger entre le projet de parc-nature et le projet de Ray-Mont Logistiques, si j'ai bien compris, le gouffre est là. Avec des mesures de mitigation immenses que vous dites qu'il faudrait ajouter...

M. LUC GALLANT:

4255

Qu'on n'a pas.

LE PRÉSIDENT :

Que vous n'avez pas. Est-ce que la réalisation du parc-nature, si je comprends bien, avec cent pour cent de la friche serait... permettrait de combler ce gouffre?

M. LUC GALLANT:

4265

Je crois que la présence d'un secteur industriel lourd comme celui de Ray-Mont a des impacts négatifs sur tous les autres secteurs. Sur le secteur résidentiel. Il va avoir également des impacts négatifs sur un futur parc-nature. Est-ce que que ça va résoudre... Est-ce qu'on va être contents, est-ce qu'on va... C'est, comme je dirais, le minimum. Mais est-ce que ça va avoir un impact sur le parc-nature? Oui. Je pense que la présence des élévateurs à grain en face du boisé Steinberg, bien, ce n'est pas un gage de réussite pour le futur parc-nature.

4270

Mais, pour moi, au-delà des mesures de mitigation, au-delà de tout ça, je pense que l'espace qui est là, par lui-même, en lui-même, vaut la peine d'être préservé. Pas juste comme mesure de mitigation, comme parc-nature, comme espace qui mérite d'être préservé.

4275

LE PRÉSIDENT :

C'est un minimum, là, pour vous.

4280

M. LUC GALLANT:

Qui est un minimum, oui.

LE PRÉSIDENT :

4285

Je comprends, merci. Luba?

Mme LUBA SERGE:

Moi, je vais revenir un peu à la question des relations avec Ray-Mont Logistiques. Est-ce qu'il y avait un moment quelque part dans le passé où on semblait co-créer quelque chose? Est-ce qu'il n'y a jamais eu ça, ou...

LE PRÉSIDENT:

4295

Moi, j'ai connu monsieur Raymond dès le début. On l'avait rencontré, tu sais, vraiment, au tout, tout début, là, tu sais. Puis on l'avait rencontré à la coop du P'tit train de Viauville. Et je pense qu'il était... là, on parle de quelques citoyens, là, tu sais. Puis là, je pense qu'il était présent. Il était là, il voulait nous rencontrer, on n'avait aucun problème. Parce qu'à cette époque-là, c'était tellement petit qu'on était... Je pense qu'il faisait du *damage control*, il essayait de contrôler, tu sais, puis là il était vraiment disponible.

4300

Par la suite, bien, plus que la mobilisation a pris de l'ampleur, moins on a eu de rencontres. L'endroit où on l'a rencontré en dernier, où on a pu discuter avec lui, c'est avec le groupe de travail, groupe thématique, lors de l'instance de concertation. J'ai regardé des documents par rapport à l'instance de concertation, et le projet qui a été déposé par Ray-Mont, là, c'était ça. C'était ça, il y a deux ans.

4305

4310

C'est-à-dire que tout le travail qui a été fait, par la Ville, ça n'a pas bougé. Ça n'a pas... Je peux vous le montrer, le document : il y a un rail de plus là, il y a un rail de moins là, mais ça n'a pas bougé, essentiellement. C'est la même affaire qu'il y a deux, trois ans. Donc, monsieur Raymond, il n'a pas bougé sur ses positions depuis deux, trois ans.

Mme LUBA SERGE:

4315

Alors, quand il vous a présenté, il y avait la même friche, il y avait tout...

M. LUC GALLANT:

Il y avait la même friche, il y avait une division à peu près de la même grandeur, là, 40, 45, là. On n'avait pas exactement les chiffres à cette époque-là, mais c'était la même chose. Il y avait le dessin, là, d'une butte, là, qui est en coupe, là, c'est à peu près la même chose.

Mme LUBA SERGE:

4325

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4330

Mais, peut-être... Même type de question, mais par rapport aux autorités municipales. Avec la mobilisation, les relations avec la Ville et/ou l'arrondissement. Actuellement, il y a ce qu'on appelle une médiation, pouvez-vous nous en parler un petit peu?

4335

M. LUC GALLANT:

La médiation... Ah, bien, oui, avec l'arrondissement puis la Ville. Oui, bien, il y a... On a eu des rencontres avec la Ville. La mobilisation, on était cinq, six membres, sept, huit... de la Mob, qu'on rencontrait la Ville. Bien, au début, c'était plus pour établir certains ponts avec la Ville, tu sais, mettre cartes sur table, voir exactement... Puis on essayait de chercher un peu d'informations. La Ville faisait la même affaire de son côté.

4340

Ça fait qu'on a vu comme un peu... je ne dirais pas les dessous de la négociation, mais on savait qu'il y avait des négociations au niveau de l'achat des terrains, puis on était un peu là-dedans. Mais on était... tu sais, on n'était pas dans le secret des dieux, là, tu sais.

4345

Au début, ce qu'on nous a dit pour nous demander de participer à la consultation, c'est que toute la friche était achetée. Toute la friche avec la butte. Par la suite, on a appris que c'était plus ou moins ça, puis là on finalement, comme tout le monde, on a appris que c'était la moitié de la friche.

Mais au début, carrément, je me souviens des premières rencontres avec Marie-Ève Mayer, qui agissait comme médiatrice. Les premières rencontres, on parlait de toute la butte. De toute la friche avec la butte.

4355

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je comprends. Parfait. Merci. Merci beaucoup.

4360

M. LUC GALLANT:

Merci beaucoup.

4365

AJOURNEMENT

4370

Je, soussignée, Anne-Marie Venne, sténographe officielle n° 3613178, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

4375

Et j'ai signé:

Anne-Marie Venne, s.o. nº 3613178

Anne Marie Venne